



Rapport
du
Département de l'éducation
et de la famille

Exercice 2016

DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FAMILLE

2016 EN BREF

Durant l'année 2016, le Département de l'éducation et de la famille (DEF) n'a pas connu de changement majeur dans son organisation structurelle. Celle-ci repose toujours sur trois services pilotés par des chefs de services et des adjointes ainsi que de l'Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE), du Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES), de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public (CRNE) et des institutions tri-cantonales et intercantionales (HE-Arc, HEP, CIIP, CDIP). Le secrétariat général assure quant à lui sa fonction d'état-major au service du département.

Dans le travail courant, le suivi des objectifs du département, l'établissement du deuxième programme d'assainissement des finances, l'élaboration du budget 2017 et les travaux préparatoires concernant la mise en place de la nouvelle comptabilité analytique ont fait office de fil rouge durant l'année 2016.

Sur le plan des projets, de nombreuses forces de travail ont été mobilisées au niveau du département, des services et des établissements du secondaire II pour le pilotage ou l'accompagnement du programme des réformes de l'État : réforme de la politique salariale – y compris la gestion de la grève des enseignant-e-s – centralisation de l'entretien des bâtiments, de l'acquisition des véhicules, gestion administrative des enseignant-e-s, gouvernance des partenariats, refonte de la structure budgétaire et mise en place du nouvel outil BPC, réflexion sur le rôle et les missions des secrétariats généraux, mise en place de conduite NE et réflexion concernant la structure organisationnelle de l'État.

Du côté des dossiers présentés au Grand Conseil en 2016, le dossier phare est assurément le rapport à l'appui de la nouvelle loi sur l'Université de Neuchâtel, dénommé loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE). Par 96 voix contre 3, le Grand Conseil a adopté cette loi novatrice, qui accorde à l'Université une très large autonomie et en fait une partenaire qui négocie avec le Conseil d'État son mandat d'objectifs et son enveloppe financière. Cette dernière, comme le mandat d'objectifs d'ailleurs, étant définie pour quatre ans, assurant ainsi à l'Université une prévisibilité sur les moyens dont elle disposera et la possibilité de s'engager dans des projets à moyen terme. Élément supplémentaire, la nouvelle loi propose la création de deux fonds pérennes qui permettront à l'Université de conserver un éventuel bénéfice annuel pour, cas échéant, compenser un déficit (fonds de compensation) et pour initier de nouveaux projets (fonds d'innovation).

Le Grand Conseil a également adopté par 105 voix sans opposition un rapport à l'appui de la loi sur l'insertion des jeunes de moins de 35 ans en formation professionnelle (LIFP). Cette nouvelle loi pose les bases légales d'une politique de soutien et de suivi permettant d'offrir un accompagnement ciblé et individualisé aux jeunes en rupture de formation ou présentant un risque important de désinsertion. Par cette politique, le Conseil d'État s'inscrit pleinement dans la volonté de réussir le défi de l'intégration professionnelle et de prévenir le risque de la spirale de l'exclusion sociale en prenant des mesures en amont, en investissant dans des structures de soutien et de suivi. Les effets qui en découleront auront un impact positif d'abord pour les personnes concernées, mais également sur l'évolution des dépenses sociales supportées par les collectivités publiques.

Comme pressenti en 2015, l'année 2016 a également vu le traitement de plusieurs motions et postulats concernant l'éducation citoyenne, nous citerons la motion populaire « pour une meilleure formation citoyenne de la jeunesse », la motion « hymne national et neuchâtelois à l'école », la recommandation « Éducation civique sur l'actualité », la pétition « Une journée de civisme actif pour toutes les classes du canton », le dépôt de la motion transformée en postulat « lutter contre le fléau du littering ». Sur le même sujet, un rapport de la commission législative concernant une pétition intitulée « Pérennisation d'une session des jeunes tous les deux ans », pétition acceptée lors de la session des jeunes, a été adopté par le Grand Conseil. Cette session devra ainsi être mise en place par le Département de l'éducation et de la famille. La nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse en préparation devrait répondre à cette injonction du Grand Conseil en demandant les moyens financiers nécessaires pour mettre en place un tel évènement. Signalons ici que l'année 2016 a vu

la présentation des résultats d'une étude réalisée par l'Université de Genève sur les raisons de l'abstentionnisme des 18-25 ans lors des votations. Les résultats sont particulièrement intéressants et il en ressort que l'impact sur l'abstentionnisme des cours d'éducation citoyenne à l'école n'est pas prouvée.

Du côté de la formation professionnelle, le rapport en réponse à la motion 14.104 « CFC en poche, et ensuite ? » a été adopté par le Grand Conseil. Ce rapport démontre que l'orientation des titulaires d'une certification est adéquate et les formations suivies correspondent aux besoins du marché du travail puisque parmi les diplômé-e-s exerçant une activité professionnelle, 87.5% d'entre elles et d'entre eux ont trouvé un emploi correspondant à leur formation. Plus précisément, 73.1% ont trouvé un emploi dans leur métier au sens strict et 14.4% dans un métier proche. Le rapport met encore en évidence le fait que les choix politiques tels que la dualisation des formations en école à plein temps menant à l'obtention du seul CFC ainsi que le resserrement des effectifs en école à plein temps dans le domaine Economie – Administration sont conformes à l'idée de maximiser les chances d'accéder rapidement au marché du travail pour les titulaires d'un CFC ou d'une AFP.

Secrétariat général

Durant l'année 2016, le secrétariat général a assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major : préparation et suivi des dossiers traités au Conseil d'État, coordination des activités liées à la préparation du budget, des comptes, du rapport de gestion, au suivi de la feuille de route, à la communication, à la gestion du calendrier, au suivi des affaires parlementaires, au suivi des dossiers des services (colloques, bilatérales, séances spécifiques), aux travaux confiés à la conférence des secrétaires généraux, aux rapports avec les partenaires (syndicats, communes, fédération des parents d'élèves, institutions, etc...), participation à différents projets (réforme de l'État, politique salariale, rénovation du CPLN, extension de l'École Pierre Coullery, financement de la formation des adultes, 2^e volet du programme d'assainissement des finances, épuisement professionnel/burnout du corps enseignant, abrogation de la loi sur la caisse de remplacement, recrutement du recteur de l'UniNE, etc...).

2016 a été marquée par une surcharge administrative en lien avec l'absence d'une secrétaire du département pour des raisons familiales. Cette augmentation a pu être absorbée par le personnel en place, moyennant quelques heures supplémentaires et l'engagement d'une remplaçante temporaire.

En ce qui concerne les travaux généraux, le secrétariat général a appuyé la cheffe de département dans le traitement des dossiers. Il a accompagné les entités dépendant directement de lui comme le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES), la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public (CRNE) et l'Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE). Il a également apporté son appui aux services sur tous les dossiers stratégiques. Il s'est occupé d'étudier et de donner suite à toutes les demandes de subvention dans le domaine des constructions scolaires. Il a participé aux séances et aux travaux préparatoires des conférences intercantionales de l'instruction publique (CIIP et CDIP).

Les projets développés en 2016 sont présentés dans la partie secrétariat général de ce rapport.

Les comptes 2016 de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de charges de 6'948 fr. 94. Les indemnités de remplacement se sont élevées à 6'842'493 fr. 15.

Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES)

Malgré de nombreux changements intervenus tout au long de l'année 2016 (démission, congé maternité), le CAPPES a maintenu le cap en matière d'offres d'accompagnement et de soutien et a assuré la continuité de sa mission.

Le CAPPES a répondu de manière concrète à toutes les demandes qui lui sont parvenues en 2016 dans ses domaines de compétences habituels.

Le nombre de situations d'accompagnement sur le terrain a été stable. Le nombre de demandes d'accompagnement individuel a augmenté significativement. Le projet en cours sur ce thème « Lutte contre l'épuisement professionnel » rendra son rapport final et ses propositions de mesures au 1^{er} semestre 2017. Les demandes d'accompagnement dans la gestion de situations critiques ont aussi fortement augmenté. Les formations dans le domaine du projet « AMOK-Tireur actif » pour les écoles du SEO et du SFPO (S2) ont occupé plusieurs collaboratrices et collaborateurs du CAPPEs tout au long de l'année et se poursuivront en 2017.

Le CAPPEs a aussi à cœur de poursuivre son soutien aux établissements scolaires dans la mise en place de projets de prévention. Ainsi il a soutenu plusieurs établissements scolaires dans leurs réflexions sur divers thèmes tels que le « vivre ensemble », l'amélioration de la communication, la lutte contre les phénomènes de harcèlement ou encore le soutien à une utilisation intelligente des médias sociaux.

Le CAPPEs souligne la volonté des établissements à poursuivre leurs réflexions dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé malgré la situation complexe vécue par les écoles ces dernières années.

Les collaborations avec les divers services du DEF ainsi que des autres départements se sont intensifiées, le CAPPEs prend particulièrement à cœur son rôle de « faiseur » de lien entre les écoles et la nouvelle coordination pour la santé scolaire ou la Police.

Les objectifs du CAPPEs pour 2017 restent en lien avec la mission qui lui est confiée : continuer de répondre aux demandes et aux besoins du terrain, tout en encourageant la démarche préventive et en s'adaptant au rythme des uns et des autres pour permettre un climat scolaire bienveillant, respectueux et sécurisant, première clé d'une bonne qualité de vie au travail.

Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)

L'année 2016 a été caractérisée par la perte de 10% des effectifs de l'OPFE, suite au départ en mai d'une collaboratrice scientifique à 40%. L'entité ne compte désormais plus que 1.9 EPT, répartis en 90% (cheffe d'office), 50% (collaboratrice scientifique) et 50% (secrétariat), contre 21 précédemment. Cette réduction des effectifs a conduit au retrait de la présence de l'OPFE dans le groupe de confiance, dont la présidence lui avait été confiée.

Un gros projet a occupé l'entité durant les six premiers mois : la venue de l'exposition « Fille ou Garçon, ça change quoi ? » à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. 4'720 élèves et environ 320 enseignant-e-s ont visité l'exposition avec leurs classes et 2'301 enfants et leurs parents ont fait le déplacement les week-ends. Quatre conférences ont en outre été organisées autour du thème de l'égalité. L'OPFE a également activement participé à la réalisation, puis la diffusion de l'étude de l'IDHEAP consacré aux conséquences du travail à temps partiel sur la prévoyance vieillesse (étude financée par la Conférence suisse des déléguées à l'égalité). Par ailleurs, la coordination de la lutte contre la violence conjugale a occupé à nouveau une bonne place. Enfin, l'entité a adapté en langage épïcène la formulation de nombreux textes (lois, règlements, directives, guides, ...) émanant de l'administration cantonale, à la demande de divers services. Elle a été en outre sollicitée par plusieurs départements et services pour expliquer les règles de rédaction adoptées par le Conseil d'État en 2015.

Service de l'enseignement obligatoire

Durant l'année scolaire 2016-2017, 20'292* élèves sont accueillis dans les classes neuchâteloises par 2'118* enseignant-e-s.

* Effectifs au 15 octobre 2016.

Dans le canton de Neuchâtel, au terme de l'année scolaire 2015-2016, 60 enseignant-e-s sont parti-e-s à la retraite pour un total de 43.38 Équivalents Plein Temps (ci-après : EPT).

Pour l'année scolaire 2016-2017, 132 postes ont été mis au concours dans la scolarité obligatoire représentant 86.81 EPT.

Pour les années 1 à 8, 29 jeunes enseignant-e-s neuchâtelois-es ont obtenu un diplôme pour la formation primaire, 35 pour la formation secondaire, pour les années 9 à 11 et la scolarité postobligatoire.

Cette année, le marché de l'emploi est équilibré.

Le service de l'enseignement obligatoire comptait, au 31 décembre 2016, 17.85 EPT.

Office de la pédagogie et de la scolarité (OPS)

L'office de la pédagogie et de la scolarité est composé des cadres du service de l'enseignement obligatoire (inspectrices et inspecteurs et adjoint-e-s) et est compétent pour traiter les questions relatives à l'enseignement, à l'évaluation du travail des élèves, aux mesures d'aides pédagogiques et à la qualité et au monitoring du système scolaire. Ses membres assument aussi la fonction de référent-e-s des centres scolaires et sont en lien direct avec les directions d'écoles. Ils fournissent aux autorités une aide à la décision et les appuient dans l'application du cadre cantonal. Ils collaborent à l'élaboration et à la conduite de projets et dossiers cantonaux et intercantonaux par leur action directe dans des groupes de travail et des commissions ad hoc ou en fournissant des préavis en cas de sollicitations diverses (consultations, rapports, enquêtes).

Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO)

Entité au sein du SEO, l'OISO s'emploie à mettre en œuvre la politique publique en faveur de l'intégration des médias, images, technologies de l'information et de la communication (MITIC) dans les écoles neuchâteloises, cette politique vise notamment à favoriser un usage efficace, pratique, critique et éthique des MITIC.

Le portail pédagogique RPN.ch, l'installation de logiciels spécifiques et la mise à disposition de nombreuses ressources pédagogiques permettent d'offrir aux élèves et aux enseignant-e-s des possibilités d'apprentissage différencié et d'acquérir des compétences dans le domaine des médias. En 2016, de nombreux projets relatifs à l'informatique pédagogique et administrative ont été conduits.

L'OISO a apporté un soutien logistique au SEO pour la conception, le développement et l'exploitation de diverses plateformes pour les épreuves cantonales.

Le renouvellement du parc informatique composé d'environ 3'800 ordinateurs s'est poursuivi en 2016.

Au 31 décembre 2016, l'office comptait 5.8 EPT.

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

L'OES représente l'autorité compétente et décisionnelle du canton de Neuchâtel en matière de pédagogie spécialisée.

L'OES assume en particulier la responsabilité directe de l'ensemble des dossiers de la pédagogie spécialisée pour les domaines spécialisés tels que la scolarité en école spécialisée, la logopédie/l'orthophonie, la psychomotricité, l'éducation précoce spécialisée et le soutien pédagogique spécialisé (SPS).

Les trois écoles spécialisées du canton (Fondation Les Perce-Neige, domaine de compétences école spécialisée, école spécialisée du Centre régional d'apprentissages spécialisés et Centre pédagogique de Malvilliers) sont placées sous la supervision pédagogique et financière de l'OES.

L'OES a attribué environ 3'300 mesures de pédagogie spécialisée pour les enfants et les jeunes de 0 à 20 ans. Ce nombre correspond à 8.5% de la population de ces classes d'âge dans notre canton. Ces mesures concernent, en pourcentage et dans l'ordre, la logopédie/l'orthophonie 82%, les écoles spécialisées 10.5%, le SPS 4%, la psychomotricité 2.5% et l'éducation précoce spécialisée 1%.

En 2016, l'OES a vécu une année particulièrement chargée. Les efforts ont porté sur la finalisation et la présentation des travaux ayant pour objectif de proposer le catalogue cantonal des prestations de pédagogie spécialisée, sur la conceptualisation et le déploiement de nouvelles prestations (intervention précoce en autisme et unité d'accueil temporaire), sur l'analyse des situations d'enfants et d'élèves avec des besoins éducatifs particuliers et les décisions y relatives, sur le lancement des travaux liés aux contrats de prestations entre l'État et les écoles spécialisées ainsi que sur la rédaction de directives internes à la psychomotricité pour les prestations étatiques en la matière.

Centre cantonal de psychomotricité (CEPM)

Le centre offre ses prestations dans différentes régions du canton. A cet effet, il dispose d'antennes régionales à Neuchâtel, à Dombresson, à Val-de-Travers, à Cornaux, à La Chaux-de-Fonds, au Locle et à Bevaix et il offre également des prestations thérapeutiques en institutions et écoles spécialisées.

Le nombre de postes total correspond à 10 EPT, dont 0.5 EPT est dédié à la gestion administrative du centre. 6.5 EPT sont consacrés aux suivis ambulatoires des enfants dans les antennes cantonales et les thérapeutes en psychomotricité au sein des institutions représentent 2.8 EPT.

À fin octobre 2016, 174 enfants suivaient un traitement ambulatoire dont 171 pris en charge financièrement par l'OES et trois par les parents. 21 enfants ont commencé un bilan thérapeutique. Quant aux thérapeutes travaillant en institution, elles assurent le traitement d'une centaine d'enfants.

Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

L'année fut marquée par de nombreux événements très positifs pour le développement de la culture musicale en général dans notre canton et pour l'image du conservatoire en particulier. De multiples concerts ont permis à nos jeunes – et moins jeunes – musiciennes et musiciens de se produire dans des cadres très divers, que ce soit notamment au Palais fédéral pour la journée Portes ouvertes du 1^{er} août, sous le chapiteau du cirque Circo Bello, dans la salle du Grand Conseil neuchâtelois ou dans le nouveau théâtre des Abeilles.

Service des formations postobligatoires et de l'orientation

De grands défis attendent la formation postobligatoire durant les années qui viennent, mais il s'agit de mentionner en priorité la problématique des transitions entre l'école obligatoire et les formations du secondaire 2 d'une part, puis entre les formations du secondaires 2 et le marché du travail d'autre part ainsi bien évidemment qu'entre les formations du secondaire 2 et les formations subséquentes du domaine tertiaire. Ces articulations constituent un enjeu de taille si on y ajoute l'insertion dans notre système de formation des personnes arrivant d'autres pays. Si l'on admet que l'insertion des citoyen-ne-s dans un système de formation puis du marché du travail constitue une priorité, il ne fait aucun doute qu'une attention particulière devra être portée sur ces charnières importantes.

Dans le domaine de l'orientation, un accent particulier a été mis en 2016 sur les moyens de communication pour soutenir l'action des conseillères et conseillers en orientation. Nous signalerons par exemple la tenue de la 5^e édition de la Nuit de l'apprentissage, la création d'une page Facebook ou encore l'organisation du village inFORMATION dans le cadre de Capa'cité 2016.

Dans la perspective d'une meilleure intégration dans la formation, l'année 2016 a aussi été marquée par la mise en place de l'intervention précoce au niveau cantonal. Dans ce cadre, il est prévu d'anticiper la transition I en détectant les jeunes à risque, avant leur sortie de l'école obligatoire et de les outiller adéquatement pour ce passage vers la formation professionnelle. Le développement de la collaboration avec l'école obligatoire a été l'un des éléments important de cette année à l'issue de laquelle, l'organisation mise en place peut être qualifiée de positive. 2016 est aussi marqué par la décision positive de la Confédération de soutenir le projet MyConnection. Ce projet a été déposé suite à l'appel du SEFRI proposant de subventionner tout projet visant à optimiser l'attribution des places d'apprentissage restées vacantes en fin d'année scolaire. Tout en respectant cet objectif, MyConnection ambitionne aussi de thématiser autour de la question de la formation des jeunes migrant-e-s.

Du côté du pilotage du système de formation, la mise en œuvre de la rénovation du cycle 3 à l'école obligatoire, qui a pour principale conséquence la suppression des sections, a nécessité de redéfinir les conditions que les élèves doivent réunir pour prétendre à l'entrée d'une formation en école à plein temps. Par ailleurs, les premiers élèves de filière de culture générale et maturité spécialisée ont débuté leur formation en août 2016, en 2^e année, après une première année de tronc commun avec les élèves se destinant aux autres options. Une filière d'éducateur ou éducatrice social-e ES, a aussi été ouverte à l'École Pierre-Coullery du CIFOM et accueillera les premiers élèves en janvier 2017. Avec la création de cette nouvelle filière, un dossier de reconnaissance a

été élaboré et soumis au SEFRI. Finalement, dès la rentrée scolaire 2016, le canton de Neuchâtel dispose d'une filière de maturité professionnelle post-CFC Economie & Services qui peut être suivie à mi-temps. Cette formation, qui s'adresse aux titulaires d'un CFC d'employé-e de commerce ou de gestionnaire du commerce de détail, permet à celles et ceux qui le souhaitent d'entreprendre une maturité en parallèle à un emploi.

Dans le domaine de la surveillance de l'apprentissage, une enquête de satisfaction a montré que la mue structurelle opérée par ce secteur a permis d'obtenir une satisfaction globale positive de 86.5% auprès des entreprises formatrices.

Quant au secteur des Hautes écoles, il a largement été sollicité par des adaptations législatives ou structurelles autant à un niveau cantonal à l'instar de la nouvelle loi sur l'Université qui a été adoptée par le Grand Conseil qu'au niveau fédéral avec notamment l'élaboration de nouvelles ordonnances.

Finalement, la figure de style « En Bref » ne permet pas de mettre en évidence toutes les activités des entités du postobligatoire, qu'elles soient du secondaire 2 ou du tertiaire. Il faut seulement relever ici leur énorme engagement visant à offrir un système de formation moderne et efficace répondant aux besoins de notre société. Les réformes, réflexions, projets innovants, offres culturelles ou sportives doivent contribuer à servir la mission qui nous est commune, celle de préparer l'avenir de notre région, de notre pays.

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse

Au niveau du service et plus particulièrement pour l'office de protection de l'enfant, l'année 2016 aura permis d'achever le développement, en termes de ressources humaines, voulu par le Conseil d'État dans son rapport d'information au Grand Conseil relatif au projet de concept cantonal de prise en charge ambulatoire des enfants, validé en 2012.

Outre les tâches ordinaires du service, nous pouvons mettre le focus sur 5 dossiers importants de cette année 2016 :

- Le rapport 16.046 du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi concernant les autorités de protection de l'adulte et de l'enfant (LAPEA) ;
- Le projet de loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) ;
- Le projet sur les familles d'accueil avec hébergement (FAH) ;
- Le projet formation du domaine santé social ;
- Le concept de santé et de sécurité au travail (SST).

En parallèle à ces événements et dans des conditions qui restent toujours difficiles, le domaine d'intervention des assistantes sociales et des assistants sociaux du SPAJ reste le même que par le passé. Le nombre de situations suivies par les assistants sociaux et les assistantes sociales des offices de protection de l'enfant et de l'adulte présente une légère augmentation puisque ce sont 4'235 dossiers qui ont été traités en 2016 (3'986 en 2015). Dans le cadre des permanences sociales, le service a répondu à 1'039 demandes de renseignement ou d'aide ponctuelle (866 en 2015).

1. **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

1.1. **Généralités**

Les missions peuvent être résumées en cinq axes principaux :

- conseiller et assister la cheffe du département et les services dans les affaires parlementaires, gouvernementales, départementales et autres affaires de nature politique ;
- mener et coordonner l'information et la communication interne et externe du département ;
- coordonner et contrôler les actions des services du département sur le plan des ressources humaines et en matière financière, organisationnelle et administrative ;
- conduire et gérer diverses opérations régulières et ponctuelles relevant de la compétence directe du département ;
- conduire et administrer le secrétariat général.

1.2. **Dossiers traités en 2016**

Activités régulières principales

- analyse de l'ensemble des dossiers du DEF avec la cheffe de département ;
- préparation et suivi des dossiers du DEF traités au Conseil d'État ;
- analyse des dossiers des autres départements traités au Conseil d'État ;
- coordination des activités liées à la préparation du budget, des comptes et du rapport de gestion du département ;
- préparation et suivi des affaires parlementaires ;
- préparation, gestion et suivi des séances de la sous-commission de gestion et de la sous-commission des finances du DEF ;
- préparation des colloques du DEF (réunions bimensuelles regroupant les chefs de service du département) et des rencontres bilatérales (rencontres bimensuelles entre la cheffe de département et les chefs de service/cheffe d'office) ;
- collaboration à la gestion des ressources humaines du DEF (entretiens d'engagement finaux pour les postes clés, descriptions de fonctions, entretiens de développement, procédures de nomination et de promotion) ;
- participation aux travaux de la Conférence cantonale des secrétaires généraux (CSG) ;
- coordination de consultations diverses sur le plan fédéral et cantonal ;
- participation aux travaux des CSG-CDIP et CIIP ainsi que préparation et suivi des travaux de la CIIP et de la CDIP et des comités stratégiques de la HE-Arc, HES-SO et HEP-BEJUNE, ainsi que du CSHE ;
- conduite, gestion et contrôle des procédures établies dans le cadre de la réforme de l'État (mesures pérennes, demandes de dérogation RH, suivi des contrats GEM, règlement gestion NE et de crédits supplémentaires) ;
- conduite des opérations liées aux constructions scolaires.

Mandats particuliers principaux (liste non exhaustive)

Dans les projets particuliers développés en 2016, nous pouvons citer les dossiers suivants :

- accompagnement des travaux liés à la réforme de l'État (centralisation des achats, de l'entretien des bâtiments, de l'acquisition des véhicules, réforme de la politique salariale, gestion des enseignant-e-s, gouvernance des partenariats, refonte de la structure budgétaire, réflexion sur le rôle et les missions des secrétariats généraux, mise en place de conduite NE, réflexion concernant la structure organisationnelle de l'État, refonte de l'intranet, nouveau système de gestion intégré de l'État/SIGE, accompagnement du changement, amélioration de l'accueil des usagers) ;
- accompagnement des travaux d'assainissement du CPLN et de l'École Pierre Coullery ;
- accompagnement des travaux se rapportant au programme d'assainissement des finances ;
- accompagnement des travaux liés à la réforme du fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel (FFPP) ;
- accompagnement de la mise en place de la rénovation du cycle 3 de la scolarité obligatoire (conditions d'accès au secondaire 2) ;
- accompagnement ponctuel de la mise en œuvre du plan d'action "formation professionnelle" (quotas d'apprenti-e-s en particulier) ;
- accompagnement du projet visant à augmenter la prévention de la violence dans les écoles en partenariat avec la police neuchâteloise ;
- accompagnement du dossier coûts par élève au sein de l'école obligatoire ;
- accompagnement des dossiers du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) plus spécifiquement le rapport 16.046 relatif à la rémunération des curateurs et curatrices ;
- accompagnement des dossiers paniers de disciplines et CFC en poche ? ;
- participation au comité de l'Association Young Enterprise Switzerland. Association visant à bâtir des ponts entre l'école et l'économie ;
- suivi étroit de dossiers liés au conservatoire, à l'Université (loi sur l'Université, changements au sein du rectorat, bibliothèque des pasteurs, études de médecine, hébergement et restauration), à la HEP-BEJUNE (changements au sein du rectorat), au CEFNA ;
- participation aux travaux relatifs à l'ouverture de la maturité spécialisée option pédagogie et à l'ouverture d'une ES santé/social ;
- suivi dans la mise en place d'un programme de prévention de l'épuisement professionnel des enseignant-e-s ;
- présidence de la conférence des secrétaires généraux de la conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CSG-CIIP), présidence de la commission de coordination de la recherche en éducation (COCRE) et présidence de la commission consultative des associations partenaires (COPAR) ;
- vice-présidence du conseil de surveillance du centre suisse de services pour la formation professionnelle, l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO, agence de la CDIP) ;
- suivi des investissements du département.

1.3. Ressources humaines

L'effectif du secrétariat général est le suivant : 1 secrétaire général, 1 secrétaire général adjoint, 1 conseillère stratégique, 1 responsable financier et 2 secrétaires, accompagnées d'une stagiaire.

1.4. Bâtiments scolaires communaux et installations sportives

Planification et constructions scolaires

La commission cantonale des constructions scolaires s'est réunie à trois reprises durant l'année 2016 et elle a examiné des dossiers de constructions scolaires et/ou sportives communales projetées, en cours ou achevées. Par ailleurs, au cours de l'année, des mandats d'études techniques ont été confiés aux architectes conseils du département.

Reconnaissance des besoins

En 2016, le Conseil d'État a pris huit arrêtés de reconnaissance des besoins en matière d'infrastructures scolaires :

- Centre scolaire régional de La Côte
- Centre scolaire régional des Terreaux
- Centre scolaire régional du Mail
- Cercle scolaire régional de La Chaux-de-Fonds
- Centre scolaire régional du Val-de-Ruz
- Centre scolaire régional de Bas-Lac
- Centre scolaire régional de La Côte/commune de Corcelles-Cormondrèche
- Centre scolaire régional de La Côte/commune de Peseux

Subventions provisoires

Deux arrêtés accordant une subvention provisoire ont été adoptés par le Conseil d'État durant l'année 2016 :

- Commune de Val-de-Ruz extension du collège de Dombresson
- Commune de Val-de-Ruz extension du collège des Geneveys-sur-Coffrane

Subventions définitives

Deux arrêtés accordant une subvention définitive ont été adoptés par le Conseil d'État durant l'année 2016 :

- Commune de Corcelles-Cormondrèche : agrandissement du collège de Safrières 1
- Commune de Saint-Aubin : création de deux salles de classe sur la toiture des vestiaires de la salle de gymnastique des Charrières

Récapitulation des dépenses en 2016

Le total des subventions versées durant l'exercice 2016 au compte des investissements au titre des constructions scolaires et des installations sportives s'élève à 469'686 fr. 30.

2. CAISSE DE REMPLACEMENT DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Les comptes de l'exercice 2016 se présentent comme suit :

Compte d'exploitation	Revenus Fr.	Charges Fr.
Cotisations ordinaires employeur (cercles scolaires, etc.).....	2'170'076.25	
Cotisations ordinaires institutions privées.....	58'868.45	
Cotisations ordinaires État.....	1'897'395.44	
Cotisations ordinaires, assuré-e-s.....	2'063'135.45	
Cotisations ordinaires, remplaçant-e-s.....	20'853.60	
Intérêts sur c/c État et CCP.....	622.55	
Indemnités assurance-accidents LAA.....	812'390.55	
Indemnités allocation de maternité fédérale (APG).....	1'409'260.95	
Recettes diverses.....	158'841.20	
Personnel administratif et exploitation.....		96'300. –
Indemnités de remplacement.....		6'842'493.15
Charges AVS, ALFA, chômage, accidents.....		518'458.80
Charges AVS, ALFA, chômage, accidents à des tiers.....		33'490.05
Caisse de pensions.....		522'653.75
Prestations pour retraites anticipées.....		155'100. –
Licences & logiciels.....		36'000. –
Déplacements.....		7'628.60
Frais de gérance et divers.....		366'831.65
Autres frais divers.....		5'539.50
Récapitulation :	8'591'444.44	8'584'495.50
Total des revenus.....	8'591'444.44	
Total des charges.....	8'584'495.50	
Excédent de recettes.....	6'948'94	

L'excédent de recettes de 6'948 fr. 94 relatif à l'exercice écoulé, a été porté en augmentation de la fortune qui passe de 1'509'933 fr. 42 au 31 décembre 2015 à 1'516'882 fr. 36 au 31 décembre 2016.

Bilan	Actif Fr.	Passif Fr.
Chèques postaux.....	1'347.40	
Actifs transitoires.....	196'860. –	
Débiteurs.....	113'490.50	
Cotisations AVS-ALFA-AC et LAA.....	4'520.50	
Compte courant État.....	2'418'391.11	
Provision litige.....		90'000. –
Provision liquidation.....		588'526. –
Fonds de secours.....		276'001.15
Passifs transitoires divers.....		263'200. –
Fortune.....		1'516'882.36
	2'734'609.51	2'734'609.51

L'administration de la Caisse de remplacement est assurée par 2 EPT, soit 4 personnes.

En 2016 le comité a siégé deux fois. Par ailleurs, par voie circulaire, il a pris la décision en décembre 2016 de diminuer les cotisations au 1^{er} janvier 2017, ceci sur la base des besoins au 31 juillet 2017. Les cotisations seront prélevées jusqu'à cette date comme suit :

- Cotisation de l'employé(e) : de 0.67% à 0.5%
- Cotisation de l'employeur : de 1.34% à 1.0%

Le 15 décembre 2016, le Grand Conseil a abrogé la loi sur la Caisse de remplacement. La caisse cessera ses activités au 31 juillet 2017 et entrera en liquidation. La suppression définitive de la caisse interviendra au 1^{er} janvier 2018.

3. CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION POUR LES PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (CAPPES)

3.1. Généralités

L'intensité du travail du CAPPES en 2016 n'a rien à envier à celle de 2015 et 2016 a vu se poursuivre les adaptations entreprises en 2015.

Le travail dans le domaine de la gestion de crise s'est réorganisé et c'est dans un esprit de collaboration d'équipe que l'accompagnement des écoles va se poursuivre.

Le projet AMOK-tireur actif est entré dans sa phase de formation pour les établissements scolaires, les collaborations entre la Police et le CAPPES se sont intensifiées au travers de ce projet et ont permis de mettre en place des liens essentiels à la lutte contre la violence.

L'équipe du CAPPES et sa responsable ont poursuivi, depuis maintenant deux ans, le travail entrepris précédemment. Ces deux années auront permis de clarifier certains mandats, mais aussi de prioriser certains projets, avec le souhait de respecter les besoins des professionnel-le-s des établissements scolaires, et de ne pas créer de surcharge supplémentaire.

Les activités sur le terrain, qui sont l'essence même du travail du CAPPES, se sont poursuivies en 2016, en ayant à l'esprit le souci continu de soutenir les professionnel-le-s dans le renforcement de leurs compétences et non pas en leur proposant des recettes toutes faites. Cette vision de l'accompagnement est essentielle à nos yeux pour permettre à chacune et chacun de mobiliser ses propres ressources tout en étant soutenus par les professionnel-le-s du CAPPES.

3.2. Dossiers traités en 2016

Les demandes diverses sur le terrain telles que l'accompagnement dans la gestion d'une classe difficile, le conseil et le soutien pour des projets de formation-réflexion de toute une équipe qui corresponde à une démarche faisant sens pour l'ensemble du corps enseignant, les demandes d'accompagnement individuel face à l'épuisement professionnel, l'accompagnement dans la gestion de situations critiques, les formations en lien avec le projet AMOK-Tireur actif ont composé le quotidien du CAPPES en 2016.

Plusieurs programmes et projets de prévention se sont poursuivis en 2016 :

- Le Programme de prévention contre les risques liés aux médias sociaux, en collaboration avec le Réseau neuchâtelois d'écoles en santé, le SEO, le SFPO, Action Innocence et la Police neuchâteloise s'est poursuivi et se poursuivra dans les années à venir, au travers d'un renforcement des liens entre les divers départements et le projet de lutte contre la violence des jeunes.
- Un rapport intermédiaire pour le projet de lutte contre l'épuisement professionnel des professionnel-le-s des établissements scolaires a été présenté au COPIL et le rapport final est attendu pour mars 2017.
- La collaboration avec le COPIL pour la mise en œuvre de la FGE (Formation générale) au niveau 9H et 10H s'est poursuivie, le CAPPES a participé à la réflexion sur les adaptations de la FGE en lien avec la situation économique du canton.
- La coordination cantonale pour la médiation scolaire, en collaboration avec le SEO et le SFPO, a été mise en place et avalisée par les services et par les directions. Un cahier des charges, un code de déontologie ainsi que le cadre de la formation continue pour les médiatrices et les médiateurs ont été intégrés.
- Les formations en lien avec le projet « AMOK-Tireur actif » ont été mises en œuvre et se poursuivront jusqu'à fin 2017.

- La collaboration entre la nouvelle coordinatrice pour la santé scolaire et le CAPPES, ainsi que les liens avec le Réseau d'écoles en santé se sont intensifiés.
- Les collaborations DEF-Police (Projet AMOK-Tireur actif, projet cantonal de lutte contre la violence des jeunes, prévention des risques liés aux médias sociaux, etc.) se sont intensifiées.
- Les séances d'informations et de formations pour les étudiant-e-s de la HEP BEJUNE se sont poursuivies, ainsi que la participation du CAPPES aux commissions "Supervision" et "Médiation" de la HEP BEJUNE.
- L'organisation de l'accompagnement pour la gestion des situations critiques s'est modifié, le CAPPES a constitué et formé une équipe de gestion de crise et continue de former et d'accompagner les établissements scolaires dans ce domaine.
- Le suivi et l'accompagnement des cellules de crise dans l'adaptation de leur protocole de crise, en collaboration avec le SEO et le SPFO se poursuivent.
- Plusieurs projets en lien avec la lutte contre le harcèlement entre enfants sont en cours dans les établissements, le CAPPES accompagne et forme les équipes dans ce domaine.

3.3. Ressources humaines

La répartition des EPT suite au départ d'une collaboratrice a eu lieu à l'interne du CAPPES. Les EPT restent stables avec 2.5 EPT. Le CAPPES fait appel à des consultant-e-s externes pour des mandats ponctuels. Ces mandats sont en augmentation pour pouvoir répondre aux demandes de plus en plus nombreuses dans les divers domaines de compétences du CAPPES et dans le but d'éviter de trop longues attentes.

3.4. Statistiques

Les accompagnements sur le terrain sont stables. On note, par contre, une nette augmentation des accompagnements de situations individuelles ainsi qu'une augmentation des demandes des établissements dans l'accompagnement de projets (exemple : lutte contre le harcèlement, amélioration de la communication entre les professionnel-le-s, formation des cellules de crises, etc.). La liste ci-dessous est non exhaustive.

- Accompagnements d'enseignant-e-s (gestion de classe, élèves difficiles, gestion de conflit, harcèlement, nouveaux enseignant-e-s, intervention en classe pour un espace d'écoute, harcèlement, etc.)
- Accompagnement de direction, de SSE (services socio-éducatifs) : analyse de situations complexes, gestion de conflits, problèmes de communication, etc.
- Accompagnements psychologiques individuels (burn out, problèmes de communication avec des collègues, etc)
- Ateliers de prévention, ateliers thématiques, projets d'établissement, de collège (communication, prévention, gestion de classes difficiles, harcèlement, cellule de crise, etc.)
- Conférences (harcèlement, gestion de classes difficiles, épuisement professionnel, etc.)
- APP (analyses de pratiques professionnelles) : thèmes apportés par les participant-e-s
- Séances avec directions (points de situations, projet d'établissement)
- Séance de médiation (entre enseignant-e-s, entre direction et enseignant-e-s, etc)
- Présentations-Informations (aux autres services, à l'externe, etc.)
- Soutiens financiers (aux établissements scolaires pour des projets de prévention et promotion de la santé, formation continue, etc.)

- Situations critiques (accompagnement des directions et SSE en cas de maladie grave, décès, suicide, maltraitance, mauvaise utilisation des médias sociaux, etc.)
- Suivis de situations critiques (bilan poste situation, accompagnement des victimes secondaires, etc.)
- Accompagnement de projets (médias sociaux, prévention AMOK-tireur actif, collaboration École-Santé, FG, médiation, lutte contre l'épuisement professionnel, projet cantonal de lutte contre la violence, etc.)
- Séance d'équipe (informations, collaboration, formation interne, intervision, supervision, etc.)

4. OFFICE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE L'ÉGALITÉ

4.1. Généralités

L'année 2016 s'est caractérisée par un gros projet : la venue de l'exposition «Fille ou Garçon, ça change quoi ?» à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds et par la perte de 10% des effectifs suite au départ en mai d'une collaboratrice scientifique à 40%. L'OPFE ne compte désormais plus que 1,9 EPT, répartis en 90% (cheffe d'office), 50% (collaboratrice scientifique) et 50% (secrétariat), contre 2,1 précédemment. Ce qui a conduit au retrait de sa présence dans le groupe de confiance dont la présidence lui avait été confiée.

4.2. Dossiers traités

4.2.1. Violence conjugale

Dans le cadre de son mandat de coordination de la lutte contre la violence conjugale dans le canton de Neuchâtel, l'OPFE a mené différentes actions en 2016. Il a notamment organisé, en collaboration avec le Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) et avec le soutien d'Hôpital neuchâtelois (HNE), la cinquième journée cantonale contre la violence conjugale, qui a eu lieu le 2 juin 2016. Consacrée au thème de la violence dans les jeunes couples, cette manifestation a réuni environ 160 personnes de différents milieux professionnels (social, scolaire, médical, judiciaire, ...). L'OPFE a également participé, avec le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) et l'Université de Neuchâtel (UniNE), à l'organisation de la journée consacrée aux 10 ans du Service pour auteur-e-s de violence conjugale (SAVC), qui a réuni plus d'une centaine de personnes le 30 septembre 2016.

4.2.2. Représentation politique

Lors des élections communales de 2016, 23 femmes sur les 52 qui avaient participé aux formations données par l'OPFE en 2014 et 2015 ont été élues, dans un conseil général ou dans un conseil communal. Et plus encore se sont présentées sans avoir été élues cette fois-ci.

4.2.3. Exposition «Fille ou Garçon, ça change quoi ?»

Pour assurer le financement de cette exposition l'OPFE s'est approchée de l'association SEM (Succès Egalité et Mixité) et des villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. Une recherche de fonds a été entreprise par l'association SEM qui a abouti à un budget de 48'617 francs. L'exposition a été présentée d'abord à La Chaux-de-Fonds, du 12 avril au 9 mai 2016, au Service de la Jeunesse, puis du 11 mai au 12 juin, à Neuchâtel, dans l'une des salles de Microcity. Destinée aux enfants de 4 à 12 ans, l'exposition avait pour objectif de permettre de réfléchir à la question de l'égalité des sexes et aux stéréotypes attribués aux filles et aux garçons dès leur plus jeune âge. Elle était ouverte au public les week-ends et jours fériés. 23 étudiant-e-s ont été formé-e-s pour servir de guides durant la visite. 4'720 élèves et environ 320 enseignant-e-s ou accompagnant-e-s ont visité l'exposition avec leurs classes et 2'301 enfants et leurs parents ont fait le déplacement les week-ends. Plusieurs conférences ont en outre été organisées autour du thème de l'égalité.

4.2.4. Langage épïcène

L'OPFE a été sollicitée par plusieurs départements et services pour expliquer les règles de la rédaction épïcène. L'OPFE a également adapté la formulation de nombreux textes (lois, règlements, directives, guides, ...) émanant de l'administration cantonale, à la demande de divers services.

4.2.5. Commission consultative et groupes de travail

La Commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité entre hommes et femmes s'est réunie trois fois en 2016. Elle a notamment abordé les questions du divorce et des familles monoparentales ainsi que des conséquences du travail à temps partiel sur la prévoyance vieillesse. L'étude « pro égalité », réalisée sur 5 services de l'administration cantonale, a été présentée aux membres de la commission.

L'OPFE a en outre participé aux groupes de travail suivants : le comité de la crèche Tic-Tac, le groupe maltraitance, la Coordination interdépartementale de la politique sociale (CIPOS), la Communauté pour l'intégration de la cohésion multiculturelle (CICM), la Conférence romande des déléguées à l'égalité, la Conférence suisse des déléguées à l'égalité et son comité, la Conférence latine contre la violence domestique.

L'étude de la Conférence suisse des déléguées à l'égalité sur les conséquences du recours au travail à temps partiel sur la prévoyance vieillesse, à laquelle l'OPFE a collaboré, a été rendue publique et largement médiatisée le 9 juin 2016.

Par ailleurs, la cheffe d'office a participé à l'écriture de l'ouvrage « Le partage d'emploi – Job sharing : nouvelles opportunités et défis du travail », publié chez L'Harmattan. Sa contribution s'intitule « Job sharing : atout ou piège pour l'égalité entre les sexes ? ».

Comme tous les trois ans, un prix de journalisme a été décerné par la Conférence romande des déléguées à l'égalité, le 3 mai 2016, à des journalistes qui se sont distingué-e-s par une approche respectant l'égalité des sexes. La cheffe de l'OPFE a fait partie du jury de présélection, un jury présidé cette année par Myret Zaki, rédactrice en chef de Bilan.

4.2.6. Actions éducatives

Comme chaque année, l'OPFE est intervenue deux fois pour un module égalité d'une demi-journée à l'école Pierre-Coullery et deux fois pour un cours de deux heures consacré aux nouvelles familles. Le 10 novembre 2016, 1'250 élèves de 9H (67.8%) ont participé à la journée Futur en tous genres. Ce qui constitue une augmentation de 5.5% par rapport à 2015.

4.2.7. RH : Conciliation travail-famille au sein de l'ACN

L'OPFE a participé à la formation des cadres de l'administration. Par ailleurs, il a réuni les femmes cadres de l'administration à deux reprises : le 14 janvier et le 18 octobre. Pour cette deuxième rencontre, l'OPFE a proposé de poursuivre par une formation de 13h à 17h. Deux ateliers sur le thème des jeux de pouvoir et du marketing de soi ont permis à 39 femmes de prendre conscience que l'environnement professionnel doit aussi être appréhendé sous l'angle de l'inégalité.

4.2.8. Demandes parvenues à l'OPFE

Concernant les demandes d'informations parvenues à l'OPFE en 2016, 62% émanaient de particuliers, 15% des écoles, 15% des services ACN, 8% des médias. Les appels concernaient la maternité, la retraite, les violences conjugales et l'égalité professionnelle.

4.3. Statistiques du site OPFE

On constate des pics de janvier à mai de 600 à 1'000 visiteurs, une constance d'août à novembre, env. 600. Les pages les plus vues sont : politique familiale, maternité et divorce.

5. SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

5.1. Généralités

Le service de l'enseignement obligatoire (SEO) compte 23 collaboratrices et collaborateurs (correspondant à 17.85 équivalents plein temps) : chef de service, adjoint-e-s, inspectrices et inspecteurs de l'enseignement obligatoire et personnel administratif, soit 11 personnes à plein temps et 12 personnes à temps partiel, représentant 6.85 personnes en Équivalents plein temps (EPT). Durant l'année écoulée, le service a organisé et conduit l'enseignement dans les écoles obligatoires, en relation et collaboration avec les autorités scolaires, les directions d'écoles et le corps enseignant dans un contexte en mutation.

5.2. Dossiers traités

Convention scolaire romande (CSR) et HarmoS

Cette année 2016, le canton de Neuchâtel a poursuivi la mise en œuvre de la convention scolaire romande et du concordat HarmoS.

Les travaux ont porté sur :

- Les moyens d'enseignement adaptés au Plan d'étude romand (PER) ;
- La coordination des contenus de la formation initiale et continue des enseignant-e-s.

Il a continué la mise en place de la rénovation du cycle 3, notamment celle des groupes à niveaux français, mathématiques, allemand, anglais et sciences de la nature en 10^e année.

Contrôle de la qualité de l'enseignement : mise en place du cadre de référence des compétences professionnelles du corps enseignant

Le cadre de référence des compétences professionnelles du corps enseignant généralisé dans l'ensemble des centres scolaires depuis la rentrée scolaire d'août 2016 vise à développer une véritable politique de gestion des ressources humaines dans le but de développer la qualité de l'enseignement et de vie dans les écoles.

Le cadre de référence a également pour but général d'harmoniser les attentes de tous les acteurs engagés dans l'enseignement obligatoire.

La mise en œuvre du cadre de référence dans les centres scolaires relève de la responsabilité des autorités régionales compétentes pour exercer le contrôle pédagogique par l'intermédiaire des directions d'écoles qui disposent des 3 outils suivants :

- le répertoire fixant les attentes, les objectifs et les critères ;
- le guide de l'entretien individuel ;
- le formulaire d'entretien individuel.

Aide socio-pédagogique destinée aux élèves en difficulté (ASPEDI) et redoublement

ASPEDI est une aide socio-pédagogique destinée aux élèves en difficulté promus conditionnellement en fin de 9^e et 10^e années, toutes sections confondues. Cette expérience pédagogique a été généralisée à l'ensemble des centres scolaires depuis l'année scolaire 2010-2011.

On peut relever une stabilité des résultats depuis quelques années et, au final, une cinquantaine d'élèves suivent ainsi leur cursus sans redoublement.

Le programme ASPEDI disparaît au rythme de la mise en œuvre de la rénovation du cycle 3 et de la mise en place des niveaux qui l'accompagnent. Ainsi, en 2016-2017, il est entré dans sa der-

nière année de fonctionnement et ne concerne plus que des élèves de 11^e année. L'arrêté ASPEDI sera définitivement abrogé le 31 janvier 2017.

Renforcement de l'apprentissage de la deuxième langue nationale et de l'anglais et concept cantonal de l'enseignement des langues

Introduction de l'anglais et des nouveaux moyens d'enseignement romands pour la discipline

Conformément à la décision de l'Assemblée plénière de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) de 2004, le canton de Neuchâtel a introduit l'enseignement de l'anglais en 7^e année en 2013-2014, puis en 8^e année en 2014-2015, ceci à raison de deux périodes hebdomadaires sur chacune des années scolaires. Rappelons ici que les élèves du cycle 3 de la section de maturités connaissent l'enseignement de l'anglais en 9^e, 10^e et 11^e années depuis août 2001. Pour les élèves des sections moderne et préprofessionnelle, cet enseignement a été introduit depuis août 2012. En effet, jusqu'en août 2009, les élèves de section moderne n'en bénéficiaient qu'en 10^e et 11^e années, ce qui n'était d'ailleurs pas encore le cas des élèves de section préprofessionnelle.

Une phase pilote romande a été prévue dès l'année scolaire 2011-2012 en vue de l'introduction de l'anglais dès la 7^e année. Elle a été accompagnée de l'expérimentation de nouveaux moyens d'enseignement romands (MER). La phase pilote s'est terminée en 2015-2016 pour les classes de 11^e année. Elle a été suivie scientifiquement par l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP). Les bilans du suivi scientifique sont prometteurs et réjouissants : les moyens d'enseignement sont très appréciés aussi bien des enseignant-e-s que des élèves. L'accent est mis sur des situations de communication riches et variées et les activités sont ludiques et vivantes. Ces moyens sont parfaitement compatibles avec le plan d'études romand (PER). On note un très grand plaisir à apprendre la langue de la part des élèves. Concernant la phase pilote en 11^e année, qui a eu lieu en 2015-2016, le rapport de l'IRDP indique globalement un très haut niveau de satisfaction des enseignant-e-s.

Les nouveaux moyens d'enseignement d'anglais "More !" 7^e et 8^e, ainsi qu' "English in Mind " 9^e, 10^e et 11^e ont été introduits suite à la phase pilote et progressivement depuis août 2013, ceci dès la 7^e année. Ainsi, ils arriveront en 11^e année en août 2017. Par conséquent, pour 2016-2017, le moyen d'enseignement English in Mind 10^e a été introduit au niveau cantonal. Une formation obligatoire liée à English in Mind, organisée par la HEP-BEJUNE, est en cours. Une grande partie des enseignant-e-s ont suivi cette formation en 2015-2016.

Introduction d'un nouveau moyen d'enseignement romand en allemand en 5^e et 6^e années

Le nouveau moyen d'enseignement romand (MER) d'allemand "Der grüne Max" a été introduit à la rentrée scolaire 2015-2016 en 5^e année et à la rentrée scolaire 2016-2017, en 6^e année. Dès la rentrée scolaire 2017-2018, il sera suivi en 7^e année par le nouveau moyen d'enseignement romand "Junior". Pour accompagner l'introduction du nouveau MER "Der grüne Max", une formation obligatoire, organisée par la HEP-BEJUNE, est également en cours. Une grande partie des enseignant-e-s ont suivi cette formation en 2015-2016.

Extension de l'enseignement précoce d'immersion en allemand

L'expérimentation pilote de l'enseignement de l'allemand par immersion précoce (PRIMA) est l'un des projets déployé par le Département de l'éducation et de la famille (DEF) depuis l'année scolaire 2011-2012. Il a pour objectif de dynamiser l'apprentissage de la langue allemande dès le début de la scolarité obligatoire.

Dans le cas d'un apprentissage de l'allemand par immersion précoce, les élèves s'imprennent progressivement de la nouvelle langue qui est utilisée comme langue d'enseignement et donc comme un véritable outil de communication, et non comme discipline scolaire.

Adressé en premier lieu aux élèves de 1^{ère} et 2^e années, le projet se poursuit aujourd'hui et touche, depuis août 2016, des élèves de 1^{ère} à 7^e années. Les communes de Cornaux, Val-de-Ruz,

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel participent au projet. Notons que les classes de l'école de Cornaux seront, à terme, toutes bilingues sur les cycles 1 et 2. Au niveau cantonal, et pour la rentrée scolaire 2016-2017, 28 classes, soit environ 510 élèves et près de 40 enseignant-e-s, sont concerné-e-s.

Dans les classes PRIMA de 1^{ère} et 2^e années, l'enseignement est en principe délivré par un duo d'enseignant-e-s, à raison de 50% en français et 50% en allemand. Dès la 3^e année, c'est 15 à 30% du temps d'enseignement qui est délivré en allemand.

Le Département de l'éducation et de la famille (DEF) continuera à développer le projet pilote à l'ensemble du cycle 2 en l'accompagnant d'un suivi scientifique. Ce suivi a débuté en 2015-2016 pour les classes de 5^e année. Il est reconduit en 2016-2017 pour les classes de 6^e année et sera poursuivi progressivement pour les classes de 7^e et respectivement de 8^e année jusqu'en 2018-2019.

Notons que la commune de La Chaux-de-Fonds a décidé de limiter le projet au cycle 1, alors que la commune de Val-de-Ruz n'a maintenu, en 2016-2017, que des classes de 1^{ère} et 2^e années. Les communes de Cornaux et de Neuchâtel développent quant à elles le projet sur les cycles 1 et 2.

Le 10 novembre 2016, le Prix du fédéralisme a été remis à la cheffe du DEF pour le projet PRIMA par M. B. Würth, président de la Fondation ch.

Enseignement bilingue en 11^e année au centre scolaire régional Les Cerisiers à Gorgier et à l'École obligatoire de la région de Neuchâtel - centre du Bas-Lac à Saint-Blaise

Ces deux centres scolaires mènent un projet d'enseignement bilingue en 11^e année, avec un temps d'enseignement dispensé en allemand de l'ordre de 30%.

Excepté la discipline "allemand", les disciplines scolaires enseignées en allemand sont les suivantes : monde contemporain et citoyenneté (MCC), économie familiale (EFA) et éducation physique (EPH).

En 2016-2017, 39 élèves sont concernés.

Transition entre la scolarité obligatoire et postobligatoire

Cours d'éducation aux choix

Pour préparer les élèves à entrer dans une démarche d'insertion professionnelle, le cours d'éducation aux choix (EAC) est généralisé dans toutes les classes de 10^e année. Avec la mise en œuvre de la formation générale en 10^e année, cette activité a trouvé sa place dans la période hebdomadaire dévolue à cet enseignement, intégrée dans la thématique « Choix et projets personnels ».

Les élèves suivent une formation donnée en co-animation par une conseillère ou un conseiller en orientation scolaire et professionnelle et par un-e enseignant-e formé-e dans cette thématique. Les enseignant-e-s animent quatorze périodes du cours et les conseillères ou les conseillers en orientation scolaire et professionnelle six périodes. Les enseignant-e-s sont présents lors des vingt périodes du programme.

Le cours « Éducation aux choix » constitue une suite logique aux réflexions induites par la journée "Futur en tous genres" à laquelle les élèves auront pu participer en 9^e année et prépare, entre autre, la visite du salon des métiers bisannuel "Capacité".

École-Familles

Cœuvrer à l'amélioration des collaborations entre l'école et les familles est un travail quotidien que mènent le SEO, les directions d'écoles et les enseignant-e-s, ainsi que les parents lorsqu'ils y sont conviés. Dans cette perspective, le SEO met à disposition divers espaces de réflexions et crée différents outils visant à faciliter les collaborations ; des séances sont organisées :

- entre le DEF et les Associations de parents d'élèves du canton de Neuchâtel (FAPEN), organisées chaque année ; elles sont présidées par la cheffe du DEF. Durant l'année 2016, le groupe s'est réuni à deux reprises. Lors de ces rencontres, la cheffe du DEF informe les membres de la

FAPEN des changements à venir au sein de l'école neuchâteloise et répond à différentes questions.

- entre le DEF et le Groupement d'associations travaillant autour des différences (GAD) : organisée une fois par année, cette séance, présidée par la cheffe du DEF, réunit des membres du GAD et du SEO. C'est l'occasion d'échanger autour de questions touchant aux parcours scolaires d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.
- entre le SEO et les partenaires du groupe de travail "Collaboration École-Familles" ; ce groupe, présidé par un cadre du SEO, est composé de membres des associations de parents, des syndicats, des directions d'école et des conseillères communales ou des conseillers communaux. Les rencontres permettent de suggérer le développement d'outils en vue d'une amélioration continue des collaborations entre l'école et les familles. Ces outils visent notamment à diversifier et à faciliter les communications entre l'école et les parents et à encourager la participation des parents à la vie de l'école.

Matériel scolaire

Les enseignant-e-s des 11 années de l'école obligatoire ont la possibilité d'acquérir le matériel général d'enseignement figurant sur les listes établies par le service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI) en collaboration avec le SEO et financé entièrement par le canton. Ces listes sont mises à jour annuellement en fonction des besoins recensés et de l'introduction de nouveaux articles et moyens d'enseignement. À ce sujet, il faut noter que les modifications liées à l'introduction du Plan d'études romand (PER) engendrent des coûts supplémentaires, les moyens d'enseignement devant être renouvelés en fonction de cette nouvelle référence.

Les écoles disposent d'une enveloppe budgétaire dont le montant est fixé en fonction du nombre d'élèves, la somme forfaitaire par élève variant selon le cycle.

Les commandes de matériel par les écoles se font via le magasin en ligne du SALI qui assure ensuite les livraisons dans les cercles scolaires.

Innovation pédagogique au cycle 3

Projet High-Tech (sensibilisation des élèves aux technologies de pointe)

L'Association privée Tech'École, composée de chercheuses et chercheurs et de chef-fe-s d'entreprises, appuyée par le Département de l'éducation et de la famille et la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI), propose aux élèves de 11^e année, de la section de maturités, inscrits en option sciences expérimentales, de découvrir des thématiques liées aux technologies de pointe. Cette initiative a pour but de servir d'action en faveur d'un choix professionnel orienté vers les domaines scientifiques.

Concrètement, les classes inscrites au programme choisissent entre 6 et 8 animations au cours de l'année scolaire.

Durant l'année scolaire 2015-2016, 7 classes ont réservé 50 ateliers animés par 28 personnes différentes.

Dans la pratique, une dizaine de thématiques (les ondes et les couleurs, la lumière, les microlentilles, les tiques et les puces, les lasers, par exemple) sont présentées aux élèves durant l'année scolaire. Les enseignant-e-s se chargent d'organiser la venue des intervenant-e-s, toutes et tous de grand-e-s spécialistes dans leur domaine, et de préparer les élèves aux animations choisies. L'expérimentation est au cœur de chaque animation.

Le bilan est très positif, tant de la part des directions d'écoles, des enseignant-e-s, des élèves que des intervenant-e-s.

L'année scolaire 2016-2017 voit une nouvelle école rejoindre le programme, il s'agit du centre scolaire de La Côte à Peseux. Dès lors, 9 centres scolaires sur 13 bénéficient des animations de Tech'École.

Tech'École recherche actuellement activement du personnel d'animation de manière à pouvoir ouvrir le projet à tous les établissements d'ici deux ou trois ans.

Journée "Futur en tous genres"

Le canton de Neuchâtel a rejoint le concept "Futur en tous genres" de la Confédération en 2015. Le 10 novembre 2016, 1'864 élèves de 9^e année (67.7%) ont participé à cette journée en accompagnant un de leurs parents au travail selon un principe croisé. Les jeunes gens sont amenés ainsi à découvrir des métiers le plus souvent exercés par des femmes alors que les jeunes filles se frottent aux activités dans lesquelles les hommes sont majoritairement représentés. Cette action a pour but d'encourager les élèves à opérer un choix professionnel correspondant à leurs aspirations, sans *a priori* lié au genre.

Pour les élèves qui choisissent de rester en classe, des activités autour de l'égalité et du choix des métiers sont proposées.

La journée "Futur en tous genres" contribue à nourrir les réflexions menées en 10^e année dans le cours "Éducation aux choix", ainsi que durant la visite du salon des métiers bisannuel "Capacité".

Rénovation du cycle 3

La rénovation du cycle 3 de la scolarité obligatoire s'est poursuivie cette année avec des élèves de fin de 9^e année qui sont entrés en 10^e année en étant admis en niveau 1 ou 2 en français, mathématiques, allemand, anglais et sciences de la nature. Les autres disciplines se donnent en classe hétérogène. Il n'y a donc plus de sections dans les années 9^e et 10^e. La rénovation du cycle 3 se poursuivra avec l'introduction des niveaux en août 2017 pour la 11^e année : les sections auront alors totalement disparu.

De janvier à mai 2016, le "Règlement du cycle 3 de la scolarité obligatoire" (RSN 410.101) du 6 mai 2015 a dû être révisé.

Une nouvelle version du cahier d'information "Rénovation du cycle 3" a été distribuée aux parents des élèves de 8^e année de même qu'aux enseignant-e-s des élèves concernés. Ce cahier présente la structure de la scolarité obligatoire et l'organisation des classes et des groupes à niveaux. Il a de plus été mis à disposition sur le RPN (www.rpn.ch/parentsC3) où se trouvent aussi d'autres documents d'information destinés aux parents de même que des liens vers des sujets relatifs à la rénovation du cycle 3.

La formation complémentaire des enseignant-e-s généralistes découlant de la rénovation du cycle 3, qui a débuté en février 2015, se terminera en juin 2017. Cette formation complémentaire porte sur l'enseignement des disciplines français, mathématiques, allemand, anglais, science de la nature et sciences humaines et sociales.

Deux groupes de travail spécifiques des disciplines de 11^e année ont terminé leurs travaux : un premier sur les options professionnelles et un deuxième sur le renforcement en français et en mathématiques.

Le groupe d'accompagnement du corps enseignant a continué son suivi de la mise en place des formations complémentaires et des besoins de formation à la différenciation.

En collaboration avec le service des formations postobligatoires (SFPO), les conditions d'admission au postobligatoire ont été définies.

Le suivi de l'implantation de la rénovation du cycle 3 par l'IRDP, selon le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil 13.051 et le postulat 14.109 de la Commission HarmoS-Filières, se poursuit et un rapport intermédiaire sera mis à disposition du DEF en février 2017.

Moyens d'enseignement

En parallèle au déploiement du plan d'études romand (PER), dont l'introduction est généralisée depuis la rentrée scolaire d'août 2013, quelques nouveaux moyens d'enseignement ont été introduits à la rentrée 2016-2017.

Français

Texte et langue : ce manuel est destiné à accompagner les élèves tout au long du cycle 2. Il permet la construction et l'acquisition d'outils pour maîtriser les règles de fonctionnement de la langue, mener des activités de réflexion sur le texte, la phrase, le mot, mettre en œuvre des opérations d'écriture et des stratégies de relecture orthographique.

Allemand

Le nouveau moyen d'enseignement romand d'allemand *Der grüne Max 6. Klasse* a été introduit en 6^e année dans notre canton. En 2015-2016, ce manuel avait déjà été utilisé par certains cantons romands, ainsi que par des classes neuchâteloises proposant l'enseignement de l'allemand précoce par immersion partielle.

Anglais

Le nouveau moyen d'enseignement intitulé *English in Mind 10* a été introduit à la rentrée 2016-2017 en 10^e année.

Langues et cultures de l'antiquité

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la rénovation du cycle 3, les élèves de 10^e année suivant l'enseignement du français au niveau 2 bénéficient, depuis la rentrée 2016-2017, d'une période d'enseignement de la discipline "langues et cultures de l'antiquité" (LCA). Par le passé, seuls les élèves de section de maturités étaient concernés par cette discipline. En vue de cette réforme, un nouveau manuel d'enseignement a été créé sous mandat du service de l'enseignement obligatoire.

Sciences de la nature

La collection *Odysséo* qui comprend un livre de l'élève, un manuel du maître, du matériel de laboratoire, ainsi qu'un guide d'évaluation est introduite en 8^e année.

Un nouveau moyen d'enseignement romand en sciences de la nature pour le cycle 3 est introduit progressivement, dès la 9^e année, à la rentrée 2016-2017. Il comprend un classeur contenant des fiches de travail et de synthèse concernant les 29 séquences destinées aux 3 années du cycle. Il est accompagné d'un aide-mémoire. Une plateforme informatique (ESPER) fait office de guide didactique pour les enseignant-e-s. Cette plateforme contient toutes les indications pédagogiques, les corrigés, un réservoir d'exercices, des documents de classe, une banque d'images et tous les documents "élève".

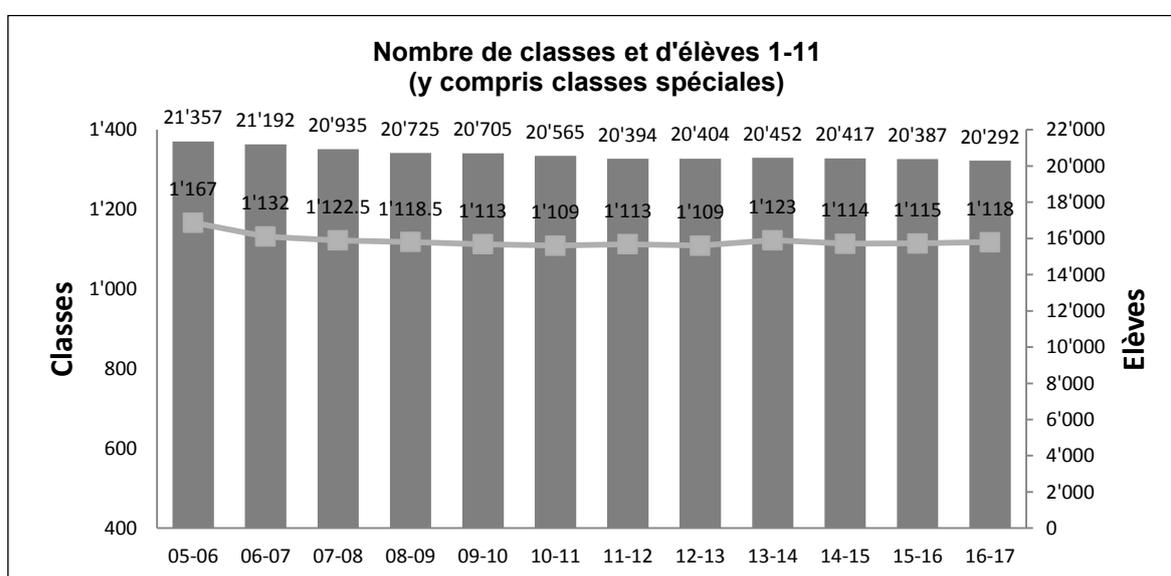
Sciences humaines et sociales

De nouveaux moyens d'enseignement romands ont été introduits en 2016-2017 : "Histoire 7-8" en 7^e et 8^e années et "Histoire 9" en 9^e année ; "Géographie 7-8" a été introduit en 7^e seulement et "Géographie 9" en 9^e année. Les moyens de 9^e année étant encore incomplets et ne recevant pas une approbation générale (la rédaction de moyens communs de géographie et d'histoire pour l'ensemble des cantons romands est une première), une version probatoire, soumise à une procédure de validation, accompagne leur introduction. En 2018, une version définitive sera disponible.

5.3. Effectifs des élèves et des classes

années d'enseignement	filles	garçons	total	classes
total cycle 1	3'514	3'671	7'185	401.72
année 1	824	870	1'694	98.98
année 2	887	915	1'802	98.98
année 3	878	907	1'785	98.23
année 4	923	970	1'893	103.73
formation spécialisée et accueil	2	9	11	1.78
total cycle 2	3'543	3'744	7'287	398.12

année 5	817	918	1'735	94.73
année 6	841	817	1'658	89.33
année 7	917	948	1'865	96.75
année 8	901	947	1'848	97.25
formation spécialisée & accueil	67	114	181	20.05
total cycle 3	2'872	2'948	5'820	318.17
année 9	897	902	1'799	93
année 10	802	810	1'612	84.5
année 11	967	930	1'897	95
terminale & accueil	206	306	512	45.67
total	9'929	10'363	20'292	1'118



5.4. Effectifs du personnel enseignant

Données au 15 octobre 2016.

	nombre d'enseignant-e- s	EPT équivalent plein temps	taux d'encadrement
années 1 à 11	2'118	1'454.6	14.0

Dans le canton de Neuchâtel, au terme de l'année scolaire 2015-2016, 60 enseignant-e-s sont parti-e-s à la retraite pour un total de 43.38 Équivalents Plein Temps (EPT).

Pour l'année scolaire 2016-2017, 132 postes ont été mis au concours dans la scolarité obligatoire représentant 86.81 EPT.

Pour les années 1 à 8, 29 jeunes enseignant-e-s neuchâtelois-e-s ont obtenu un diplôme pour la formation primaire. Pour les années 9 à 11 et la scolarité postobligatoire, 35 ont terminé la formation secondaire.

5.5. Office de la pédagogie et de la scolarité (OPS)

L'OPS est composé des cadres du service de l'enseignement obligatoire (inspectrices et inspecteurs et adjoint-e-s) qui forment le colloque pédagogique compétent pour traiter les questions relatives à l'enseignement, à l'évaluation du travail des élèves, aux mesures d'aides pédagogiques et à la qualité et au monitoring du système scolaire.

Il assume les missions générales suivantes :

- a) garantir la mise en œuvre de la politique scolaire définie par les instances nationales, intercantionales et l'autorité cantonale, en assurant le lien avec les cercles scolaires ;
- b) définir et allouer les ressources pédagogiques, l'équipement et les services informatiques ainsi que promouvoir et conduire des projets spécifiques ;
- c) déterminer le cadre garantissant le parcours scolaire des élèves ainsi que l'encadrement nécessaire à l'organisation de leur affectation ;
- d) créer les conditions favorables permettant aux écoles de contribuer, en collaboration avec la famille, à l'éducation de l'enfant ;
- e) en fonction de la situation de l'élève ayant des besoins particuliers, promouvoir une scolarité en école ordinaire et, cas échéant, prendre des décisions relevant de la pédagogie spécialisée ;
- f) exercer la surveillance de l'enseignement et des établissements scolaires et proposer des mesures dans une logique d'amélioration continue.

Les membres de l'OPS occupent la fonction de référent-e-s des centres scolaires et sont en lien direct avec les directions d'écoles. Ils fournissent aux autorités une aide à la décision et les appuient dans l'application du cadre cantonal.

Ils collaborent à l'élaboration et à la conduite de projets et dossiers cantonaux et intercantonaux par leur action directe dans des groupes de travail et des commissions ad hoc ou en fournissant des préavis en cas de sollicitations diverses (consultations, rapports, enquêtes).

5.6. Épreuves

Épreuves de référence

Les épreuves 2016 ont été consacrées au français pour l'ensemble des élèves de 3^e à 7^e années, plus particulièrement au fonctionnement de la langue et à la production de l'écrit. Elles comprenaient un volet informatique pour chaque année scolaire (quelques items réalisés avec l'ordinateur).

8'765 élèves sur 9'030 ont passé les épreuves. En fonction de leur situation spécifique, 265 élèves n'ont pas réalisé tout ou partie de l'épreuve.

Résultats cantonaux

Année	Seuil de réussite (points)	Moyenne cantonale (points)
3 ^e	19 sur 25 atteint par 72% des élèves	20.1
4 ^e	28 sur 38 par 69% des élèves	29.6
5 ^e	23 sur 30 atteint par 61% des élèves	23.2
6 ^e	28 sur 37 par 73% des élèves	30.7
7 ^e	28 sur 37 par 73% des élèves	30.4

Observations et commentaires généraux

De manière générale, les résultats sont plutôt satisfaisants, le seuil de réussite (fixé à 75% du maximum de points) étant atteint par plus de 6 ou 7 élèves sur 10 pour les cinq années.

Dans leur très grande majorité, les enseignant-e-s ont relevé la cohérence et l'adéquation de l'épreuve avec les principes pédagogiques définis par le plan d'études romand (PER) et les moyens d'enseignement.

Épreuves au cycle 3

Statistique des épreuves cantonales de compétences (EC8-EC9) – année scolaire 2015-2016

Les élèves de 8^e et 9^e années ont passé des épreuves cantonales de compétences (EC8 et EC9) en français et en mathématiques à la fin de la 8^e année et en allemand, anglais et sciences de la nature à la fin de la 9^e année. Chaque épreuve comporte une partie écrite et une partie informatisée.

Répartition des élèves de 8^e et 9^e années

Sur les 1'842 élèves de 8^e année considérés pour l'année scolaire 2015-2016, environ trente élèves seulement n'ont passé les épreuves que partiellement ou pas du tout, soit parce qu'ils étaient absents, soit parce qu'ils en étaient dispensés, conformément au Règlement de la 8^e année de la scolarité obligatoire (art.13). En 9^e année, le nombre d'élèves absents ou dispensés est similaire à celui observé en 8^e année. Selon les branches, le nombre d'élèves ayant passé les épreuves oscille entre 1'700 et 1'706, pour un total de 1'730 élèves.

Les élèves n'ayant pas obtenu de résultats aux épreuves ont été principalement orientés vers le niveau 1.

Constatations générales

De manière générale, on constate que la partie écrite est mieux réussie que la partie informatisée. Les élèves qui remplissent au moins 60% des critères définis sont majoritaires dans toutes les branches, à l'exception de l'allemand. Les différences d'une branche à l'autre peuvent s'expliquer par l'habitude qu'ont les élèves de réaliser des tâches complexes.

La passation d'épreuves informatisées est encore peu habituelle, même si elle tend à se généraliser avec les tests PISA, l'introduction cette année des épreuves nationales (tests COFO) et la perspective d'épreuves romandes communes. L'interface informatique semble mieux convenir aux mathématiques et aux sciences de la nature : les différences entre les catégories de réussite y sont moins importantes que dans les langues. Cela s'explique en partie par la présence de textes à lire pour répondre aux questions posées : ils sont plus nombreux dans les langues et exigent parfois une compréhension en profondeur qui va à l'encontre des habitudes de lecture superficielle associées à l'utilisation de l'ordinateur.

Épreuves cantonales de compétences en 8^e année (EC8)

Dans les deux branches, on constate de manière globale que deux tiers des élèves se situent au niveau 1, pour un tiers d'élèves au niveau 2. L'épreuve de français, plus difficile, présente un taux de niveau 2 inférieur à celui des mathématiques.

Français

En français, un peu plus de 30% des élèves atteignent le niveau 2. Une proportion importante d'élèves échoue à la partie informatisée : le pourcentage cumulé des élèves n'ayant pas atteint le seuil de suffisance (60% de bonnes réponses) est de 77.82%. La tâche complexe proposée à l'écrit a été réussie, partiellement au moins, par un peu moins de 80% des élèves. Seuls 2.54% des élèves ont réussi complètement les deux parties de l'épreuve.

Mathématiques

En mathématiques, le pourcentage d'élèves de niveau 2 est de 39.34%. Les élèves qui échouent aux deux parties de l'épreuve constituent un autre quart de la population mesurée. Contrairement au français, il y a une corrélation entre le résultat obtenu à l'écrit et celui obtenu en deuxième partie d'épreuves : en effet, plus la première partie est réussie, plus le taux de non-réussite de la partie informatisée est faible, et inversement. Le taux de non-réussite atteint 49.61% pour la partie informatisée. La situation est tout autre pour l'écrit, puisque 67.62% des élèves ont rempli au moins

60% des critères définis. Les élèves qui ont réussi les deux parties de l'épreuve représentent un peu moins de 10% de l'ensemble.

Niveaux indiqués par les épreuves et niveaux finaux

Les élèves obtenant un profil hétérogène (niveau 1 en français et niveau 2 en mathématiques, ou vice versa) à l'issue des épreuves représentent un peu plus du tiers de la population testée. Ce taux est supérieur de 15% à celui observé pour le niveau final dans lequel les élèves ont été admis en 9^e année à la rentrée d'août 2016 (18.70%). Il y a en effet un rééquilibrage des deux groupes d'élèves dans chaque branche avec près de 55% d'élèves promus au niveau 2 au final, contre 30.25% en français et 39.38% en mathématiques selon les épreuves.

Niveaux finaux des élèves dont les moyennes sont comprises entre 4.5 et 4.74

241 élèves se trouvaient dans cette situation en fin d'année scolaire en français et 218 en mathématiques. Dans les deux branches, les élèves concernés ont été majoritairement orientés vers le niveau 2 alors que la proportion d'élèves destinés à ce niveau selon les épreuves y était inférieure à la moyenne cantonale (-9% en français et - 4% en mathématiques). Comparée à la distribution cantonale des niveaux finaux, la répartition finale de ces élèves affiche un taux nettement supérieur de niveaux 2, soit + 8% en français et + 10% en mathématiques.

Épreuves cantonales de compétences en 9^e année (EC9)

Au niveau de la répartition des élèves par niveaux, l'allemand et les sciences de la nature se rapprochent de la situation observée entre les niveaux pour les EC8, à savoir un pourcentage nettement plus important d'élèves dirigés vers le niveau 1. L'anglais se démarque avec plus de 55% d'élèves obtenant un niveau 2.

Allemand

En allemand, un peu plus d'un cinquième des élèves atteint le niveau 2. Plus de la moitié des élèves n'ont pas atteint les 60% de critères ou de points nécessaires pour les deux parties d'épreuves. Parallèlement, on constate que le taux de non-réussite de la partie informatisée augmente à mesure que celui de la partie écrite diminue. Cette dernière s'est aussi révélée difficile : la production écrite de près de 60% des élèves s'est révélée insuffisante. Un peu moins de 20% des élèves ont rempli 80% ou plus des critères demandés. Moins de 6% des élèves ont réussi les deux parties de l'épreuve.

Anglais

La situation en anglais se démarque des cas de figure rencontrés ailleurs, notamment dans les deux autres langues testées. En effet, la proportion d'élèves atteignant le niveau 2 est significativement plus élevée, puisqu'elle est de plus de 55%. Cela est dû principalement à la tâche complexe proposée à l'écrit, qui a été très bien réussie par plus de la moitié des élèves (55.43%). On constate, par ailleurs, que ces mêmes élèves ont, pour la plupart, rencontré des difficultés dans la deuxième partie de l'épreuve. Un lien peut être établi ici entre ces résultats et les nouveaux moyens d'enseignement mettant un accent plus important sur des activités s'approchant de tâches complexes que sur des exercices de langue plus techniques, tels que ceux proposés dans la partie informatisée. Un peu plus de 3% des élèves ont réussi les deux parties de l'épreuve d'anglais.

Sciences de la nature

Près de 30% des élèves ont atteint le niveau 2. À l'écrit, 24% d'élèves ont bien réussi la tâche proposée et 30% partiellement. Le pourcentage de non-réussite de la partie informatisée augmente lorsque la partie écrite est moins bien réussie. 3.75% des élèves ont réussi l'épreuve dans sa totalité.

Niveaux indiqués par les épreuves et niveaux finaux

Allemand

On constate une grande différence dans la répartition des élèves dans les deux niveaux selon l'indicateur pris en compte. La distribution issue des épreuves, avec près de 80% des élèves en niveau 1, s'oppose au final à un équilibre des deux groupes. S'il y a peu de divergence concernant les élèves de niveau 2 désignés par les épreuves (1.76%), 26% des élèves désignés comme de niveau 1 par les épreuves finissent au niveau 2.

Anglais

La situation est plus nuancée en anglais, puisque les indications fournies par les épreuves s'approchent de la répartition finale des élèves dans les niveaux. Si les pourcentages totaux sont sensiblement les mêmes, ils ne regroupent pas forcément les mêmes élèves. Il y a en effet divergence entre les deux indicateurs : 13.51% des élèves de niveau 2 aux épreuves ont été orientés au final vers le niveau 1, tandis que 8% d'élèves considérés comme de niveau 1 par les épreuves ont été promus au niveau 2.

Sciences de la nature

La situation est similaire avec celle rencontrée en allemand, avec des indications de niveau différentes pour 37.34% des élèves. On observe la même tendance pour des élèves ayant des compétences de niveau 1 selon les épreuves, orientés au niveau 2 au terme de l'année scolaire à hauteur de 30.66%.

Profils homogènes et hétérogènes

Les épreuves aboutissent à un pourcentage de profils hétérogènes (un niveau différent des niveaux obtenus dans les deux autres branches) élevé, soit plus de 58%, réduit au final en faveur des profils homogènes, en particulier le profil 222. Il y a concordance entre les épreuves et l'orientation finale pour plus de 42% de la population.

Niveaux finaux des élèves dont les moyennes sont comprises entre 4.5 et 4.74

À la fin de l'année scolaire, 161 élèves se trouvaient dans cette situation en allemand, 188 en anglais et 240 en sciences de la nature. Dans les trois branches, les élèves concernés ont été massivement orientés vers le niveau 2. Leur pourcentage est nettement supérieur à celui observé pour l'ensemble des élèves puisqu'il dépasse les 70% dans les trois branches contre des moyennes cantonales oscillant entre 45 et 52%. Par ailleurs, la répartition de ces élèves aux épreuves est similaire à celle de la population globale, à l'exception d'un pourcentage d'élèves de niveau 1 supérieur de 4% en allemand. Le système de décision appliqué dans ce cadre semble donc être particulièrement favorable aux élèves.

Chiffres : Service de Statistique, source CLOEE, en collaboration avec l'OISO, 2016.

5.7. Office de l'enseignement spécialisé (OES)

Les missions de l'OES

L'OES compte 14 collaboratrices et collaborateurs : chef d'office, inspectrice de l'enseignement spécialisé, spécialistes de la procédure d'évaluation standardisée, collaboratrices scientifiques en orthophonie et en psychomotricité, gestionnaires et secrétaire, soit 2 personnes à plein temps et 12 à temps partiel, représentant 9.13 en équivalents plein temps (EPT).

L'OES représente l'autorité compétente et décisionnelle du canton de Neuchâtel en matière de pédagogie spécialisée. L'OES gère et conduit tout le domaine de la pédagogie spécialisée, en mandatant divers partenaires pour fournir différentes mesures, relevant de son champ de compétences. De manière plus particulière, les missions de l'OES sont les suivantes :

- a) exercer la surveillance de l'enseignement spécialisé, des écoles spécialisées et définir des mesures dans une logique d'amélioration continue ;
- b) favoriser l'intégration des élèves ayant des besoins particuliers ;
- c) suivre les processus budgétaire et financier des écoles spécialisées et attribuer les subventions ;
- d) coordonner la pédagogie spécialisée et les mesures d'aide et d'accompagnement pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers ;
- e) assurer le suivi de la supervision pédagogique et du subventionnement des classes des institutions, en collaboration avec les services concernés ;
- f) proposer et tenir à jour le concept cantonal en matière de pédagogie spécialisée.

Les prestations de l'OES

L'OES offre les prestations suivantes :

- a) informer et conseiller les partenaires pour les questions en lien avec la formation spécialisée dans le canton de Neuchâtel ;
- b) gérer les dossiers de demande de mesures renforcées et ceux des enfants et des jeunes neuchâtelois qui bénéficient desdites mesures ;
- c) analyser la situation particulière de chaque enfant ou jeune directement concerné par une demande de mesure renforcée ;
- d) décider des mesures renforcées ;
- e) assurer le suivi scolaire des adolescents hospitalisés en milieu psychiatrique ;
- f) assurer les prestations de soutien pédagogique spécialisé pour les élèves sourds ou malentendants ;
- g) assumer le paiement des prestations accordées dans le cadre de ses décisions.

Suite à la ratification par le Grand conseil de l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, l'OES est l'entité chargée de l'élaboration et de la mise en place du concept cantonal en matière de pédagogie spécialisée. En juin 2016, le groupe de travail (GP B10), ayant pour mandat de proposer un catalogue cantonal des mesures ordinaires et renforcées dans le domaine de la pédagogie et de la pédagogie spécialisée, a rendu ses conclusions. Le GP B10 réunit 17 membres qui représentent le service cantonal compétent, les directions d'école (y compris des écoles spécialisées), l'association des communes neuchâteloises, le corps enseignant (y compris de l'enseignement spécialisé), les orthophonistes, les psychomotriciennes ainsi que la Fédération des associations de parents d'élèves de Neuchâtel (FAPEN). En 2016, comme l'année précédente, le concept cantonal a passablement évolué puisque le canton offre désormais deux nouvelles prestations.

- a) L'intervention précoce en autisme (IPA) est une mesure qui s'adresse aux jeunes âgés de quelques mois à 4 ans présentant un trouble du spectre de l'autisme ou une suspicion de ce trouble. Elle vise une action aussi rapide que possible afin d'agir favorablement sur le pronostic d'évolution de l'enfant. L'anticipation du diagnostic permet d'augmenter les chances d'intégration sociale ainsi qu'à l'école ordinaire.
- b) L'unité d'accueil temporaire (UAT) a ouvert ses portes en octobre 2016. Cette structure a pour objectif de relayer momentanément la famille sur une courte durée. L'offre privilégie les situations les plus lourdes. Elle concerne des enfants/jeunes en situation de polyhandicap, troubles autistiques, handicap mental ou handicap physique grave.

La fin des travaux du GP B10 a également coïncidé avec la validation d'une troisième prestation, le soutien immédiat et temporaire (SIT) qui prendra effet à la rentrée scolaire 2017. Ce nouveau soutien doit permettre de scolariser immédiatement les élèves qui rejoignent l'école publique neuchâteloise et qui présentent des difficultés d'intégration scolaire d'importance majeure. Il concerne en principe uniquement les élèves qui entrent au cycle 1. La mesure peut également s'adresser aux nouveaux élèves qui arrivent à l'école publique en provenance d'un autre canton, d'une école privée ou de l'étranger. De nature temporaire, il est destiné à permettre l'élaboration d'un projet pédagogique qui débouchera, le cas échéant, sur d'autres mesures.

Psychomotricité

Suite à l'élargissement des critères d'octroi de mesure renforcée en psychomotricité, l'année 2016 a essentiellement été consacrée, dans ce domaine, au développement d'un outil permettant d'avoir une vision cantonale des besoins par région et à la création de directives d'application internes en la matière pour les prestations effectuées par l'État au travers du centre de psychomotricité.

Logopédie/orthophonie

En 2016, les directives d'application de la convention entre le DEF et le Centre des orthophonistes/logopédistes indépendantes neuchâteloises (COLIN) ont été adaptées.

Cette année a également permis au département et aux Villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel d'entamer des discussions concernant la révision de la convention qui les lie.

Finalement, le Conseil d'État a signé un arrêté concernant la reconnaissance des prestataires en orthophonie/logopédie. Cet acte juridique a pour ambition d'assurer une prise en charge de qualité dans le domaine de l'orthophonie et d'assurer un pilotage efficient et équitable de l'utilisation des ressources cantonales et des mesures octroyées.

Écoles spécialisées

L'année 2016 se distingue en particulier par le lancement des travaux ayant pour objectifs de conclure des contrats de prestations entre l'État et les écoles spécialisées qui représentent les entités pilotes choisies par le département.

Elle a aussi été l'occasion d'accompagner la cheffe de département dans le cadre des rencontres visant à échanger avec le personnel enseignant spécialisé des écoles spécialisées et des institutions avec classes internes. Ces échanges ont permis de nourrir les réflexions de l'office avec les réalités du terrain.

Les écoles spécialisées de la Fondation Les Perce-Neige, du Centre régional d'apprentissages spécialisés (CERAS) et du Centre pédagogique de Malvilliers (CPM) sont les partenaires de l'OES.

Les prestations des Perce-Neige s'adressent à environ 350 enfants et jeunes âgés de 1 à 20 ans ainsi qu'à leur famille. Les prestations pour lesquelles l'État mandate la Fondation concernent :

- l'éducation précoce spécialisée (service éducatif itinérant et intervention précoce en autisme) ;
- le soutien pédagogique spécialisé qui consiste en un appui à l'élève, à la classe et à l'enseignant-e en scolarité ordinaire ;
- la scolarisation d'élèves en classes internes de l'école spécialisée ou en classes intégrées dans différents cercles scolaires du canton ;
- l'unité d'accueil temporaire.

Concernant l'école spécialisée du CERAS, 96 élèves y étaient scolarisés à la rentrée d'août 2017. Chacun d'eux bénéficie de la prise en charge interdisciplinaire propre au concept du CERAS depuis de nombreuses années. Du côté de l'unité ambulatoire du langage, le passage à une dotation de 4.5 EPT permet de soutenir environ 45 élèves scolarisés à l'école régulière (110 périodes de soutien par semaine, en moyenne 2 périodes par élève) et de renforcer légèrement la dotation par élève. Ce soutien pédagogique spécialisé s'adresse pour mémoire aux élèves en classes régulières diagnostiqués dysphasiques ou avec de graves troubles de l'élocution et du langage sans comorbidité.

Le Centre pédagogique de Malvilliers (CPM) a accueilli 60 élèves dans 8 classes à la rentrée, soit 6 classes en école spécialisée et 2 intégrées en milieu scolaire ordinaire. Le CPM constitue le partenaire privilégié pour les élèves qui présentent un handicap léger et des troubles du comportement, troubles divers et troubles associés.

5.8. Centre de psychomotricité (CEPM)

Le centre offre ses prestations dans différentes régions du canton. À cet effet, il dispose d'antennes régionales à Neuchâtel, à Dombresson, à Val-de-Travers, à Cornaux, à La Chaux-de-Fonds, au Locle et à Bevaix. Il offre également des prestations thérapeutiques en institutions et écoles spécialisées.

Le nombre de postes total correspond à 10 EPT, dont 0.5 EPT est dédié à la gestion administrative du centre. 6,5 EPT sont consacrés aux suivis ambulatoires des enfants dans les antennes cantonales et les thérapeutes en psychomotricité au sein des institutions représentent 2.8 EPT.

À fin octobre 2016, 174 enfants suivaient un traitement ambulatoire dont 171 pris en charge financièrement par l'OES et trois par les parents. 21 enfants ont commencé un bilan thérapeutique. Quant aux thérapeutes travaillant en institution, elles assurent le traitement d'une centaine d'enfants.

Dans le canton de Neuchâtel, les traitements ambulatoires sont effectués sous deux formes :

- mesures renforcées (cas OES) : elles sont tributaires de décisions individuelles de l'office de l'enseignement spécialisé et sont entièrement financées par l'État ;
- mesures ordinaires (cas non OES) : elles sont fournies lorsque les conditions ne sont pas réunies pour l'octroi d'une mesure renforcée.

Les thérapeutes du centre participent régulièrement à différents réseaux professionnels, cela peut être avec l'équipe éducative et thérapeutique dans l'institution ou avec les enseignant-e-s, avec des conseillères et conseillers socio-éducatifs dans les cercles scolaires, avec des psychologues et des médecins et avec d'autres corps professionnels. Elles sont également appelées à donner des formations spécifiques ou des conseils spécialisés.

5.9. Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO)

État du personnel au 31 décembre 2016 : 8 personnes pour 5.8 EPT, selon la répartition suivante :

- 1 chef d'office (1 EPT)
- 1 chef de projets (0.6 EPT)
- 1 cheffe de projets (1 EPT)
- 1 chargé de projets (1 EPT)
- 1 collaboratrice PAO (0.8 EPT)
- 1 collaboratrice administrative (0.6 EPT)
- 1 collaboratrice administrative (0.5 EPT)
- 1 chargé de mission (0.3 EPT)



www.ne.ch/oiso



www.rpn.ch

Missions

Dans le cadre des lignes stratégiques définies par le comité de pilotage, l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO) s'emploie chaque jour à mettre en œuvre la politique publique définie à travers les missions suivantes :

- assurer l'implantation, la gestion, le développement et l'intégration des MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) sur les plans pédagogique, technique et administratif dans les écoles de la scolarité obligatoire ;
- coordonner le travail des animatrices et animateurs MITIC et collaborer avec les instituts de formation du corps enseignant ;
- collaborer avec le service de statistique pour satisfaire notamment aux demandes de l'office fédéral de la statistique (OFS) et aux besoins du monitoring du système ;
- participer à l'organisation et à la correction d'épreuves cantonales ;
- appuyer le service de l'enseignement obligatoire (SEO) dans les travaux liés à la qualité, à l'application et au suivi de projets ainsi qu'à la publication assistée par ordinateur (PAO) ;
- contribuer, en collaboration avec les services du département, à améliorer les connaissances scientifiques en matière technique et pédagogique, en exerçant une veille active relative aux nouvelles technologies.

Les missions ci-dessus sont concrétisées à travers la délivrance des prestations suivantes :

1. Développer l'informatique pédagogique et les ressources électroniques selon la vision stratégique du service ;
2. Coordonner le développement de l'infrastructure du réseau pédagogique neuchâtelois (RPN) ;
3. Assurer le fonctionnement de l'informatique administrative et les conditions d'élaboration de statistiques ;
4. Assurer la logistique des épreuves cantonales et de diverses tâches ;
5. Réaliser des travaux PAO ;
6. Organiser la distribution de documents dans les écoles.

Prestation 1 – Développer l'informatique pédagogique et les ressources électroniques selon la vision stratégique du service

Animation MITIC

Au début de l'année scolaire 2016-2017, une offre d'animations pédagogiques en lien avec les objectifs du plan d'études romand est proposée aux enseignant-e-s des années 1 à 8, hors horaire de classe : Langue 1 (compréhension de la langue et production de l'écrit) – Mathématiques – Gestion de la classe – Programme FG MITIC – Nouvelle plateforme iClasse – Animation d'une leçon de Prévention.

Le personnel d'animation peut aussi intervenir pendant les leçons pour initier les élèves à l'utilisation de logiciels ou de ressources en ligne. Il se tient à disposition du corps enseignant pour une intervention personnalisée.

Au mois de juin 2016, une enquête de satisfaction a été proposée aux enseignant-e-s des années 1 à 8 pour demander à celles et ceux qui avaient suivi l'animation MITIC s'ils en étaient satisfait-e-s et s'ils recommanderaient cette animation à leurs collègues. 82 enseignant-e-s ayant suivi la formation ont répondu au sondage. Parmi eux, 95% des participant-e-s se déclarent satisfait-e-s ou plutôt satisfait-e-s de l'animation MITIC au niveau de leur pratique et recommanderaient cette animation à leurs collègues.

Enseignement des MITIC dans la période de Formation générale

Après le Programme FG MITIC 7-8-9, le fil rouge du programme FG MITIC 5-6 a été créé.

Ses intentions sont de :

- renforcer l'utilisation autonome de l'ordinateur ;
- acquérir les notions de base pour créer / sauvegarder une image / un dessin / un son, notamment au moyen d'un appareil de photo ;
- acquérir les notions de base du fonctionnement d'Internet ;
- sensibiliser à la notion de "données personnelles" et à la nécessité de parler à un adulte en cas de contenu dérangent.

Le blog Formation générale présente, par cycle et par thématique FG, une grande variété d'activités. Il est mis à jour régulièrement. Un formulaire de contact permet d'annoncer les "trouvailles" des enseignant-e-s et de les partager.

Certains apprentissages peuvent être réalisés à travers des séquences d'enseignement proposées par l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO).

Plateforme iClasse

La nouvelle plateforme iClasse permet aux enseignant-e-s des années 3 à 11 de choisir librement des ressources numériques (page Internet, vidéo, son, image, fichier PDF, etc.) et de les distribuer sous forme de parcours pédagogiques aux élèves.

L'élève accède aux parcours mis à sa disposition par ses enseignant-e-s ou par l'OISO. Il peut aussi créer ses propres parcours, seul ou avec l'aide d'un adulte (parents, thérapeutes, enseignant-e-s de soutien pédagogique, etc.)

Cette nouvelle plateforme est le point phare de l'information qui est transmise aux enseignant-e-s au début de l'année scolaire 2016-2017 par les animatrices et animateurs et responsables MITIC. Elle est l'aboutissement de beaucoup d'efforts en vue de mettre à disposition des ressources numériques pour les élèves tant en classe qu'en dehors de celle-ci. Elle permet également d'expérimenter le principe de l'école inversée. Les premiers signes sont très encourageants puisque depuis la rentrée d'août 2016, 866 parcours ont été créés par quelque 385 utilisatrices et utilisateurs, dont 600 parcours créés par des enseignant-e-s et 226 par des élèves.

La plateforme est évolutive et des améliorations sont d'ores et déjà prévues pour répondre aux demandes des utilisatrices et utilisateurs.

Ressources électroniques

Des listes de mots, d'expressions, d'images et de sons ont été créés dans l'application MEMOT.

En allemand, il s'agit de *Der Grüne Max* pour les années 5 et 6, et des compléments *Genial A1* et *B1* pour les années 8 à 11.

L'application *Imagemo* a été enrichie par 600 mots du quotidien, groupés par thématique et répartis, pour des questions techniques, en quatre unités : *Imagemo* du quotidien 1, 2, 3 et 4.

La proposition de compléter *Imagemo* fait suite aux besoins exprimés par des enseignant-e-s du soutien langagier. Ce complément numérique permet de travailler la correspondance entre le mot, son illustration et sa prononciation. *Imagemo* est accessible à tous les élèves depuis les postes RPN (cycle 1, cycle 2). Elle fait partie des outils de base de la clé API. Il est dès lors possible de l'installer sur tout ordinateur non connecté, tant à l'école qu'à la maison.

Neuchâtel MITIC

La *HEP BEJUNE* et les centres de compétences MITIC des trois cantons ont organisé trois après-midis de formation tenant compte des spécificités cantonales. L'après-midi de formation "Neuchâtel MITIC" s'est déroulée le 26 octobre 2016 et a réuni quelque 70 enseignant-e-s. Après un exposé en plénière concernant la campagne cantonale PrévenTIC, les participant-e-s pouvaient suivre trois présentations parmi neuf ateliers à choix, consacrés à l'utilisation des MITIC en classe :

1. Mon utilisation de ressources électroniques en classe (cycle 1) ;
2. Recueillir des traces numériques pour l'évaluation (cycles 1 et 2) ;
3. Externaliser l'utilisation de ressources numériques (cycles 2 et 3) ;
4. Recette de cuisine et bande dessinée sauce MITIC (cycles 2 et 3) ;
5. Jouons à la carte de la classe inversée (cycle 3) ;
6. Formation générale MITIC (cycles 1 et 2) ;
7. Internet n'est pas que virtuel (cycles 2 et 3) ;
8. Soutenir les DYS avec les outils API (cycles 1 et 2) ;
9. Création d'un film d'animation (cycles 1 à 3).

La synthèse de l'évaluation par les participant-e-s de cette après-midi de formation continue est positive (48 réponses sur 70 participant-e-s) :

Sur une échelle de "4-3-2-1", allant de "totalement en accord" à "en total désaccord", les participant-e-s ont répondu aux questions ci-dessous de la manière suivante :

Questions	4	3	2	1
Cette activité de formation propose des contenus pertinents en lien avec ma profession	66.7%	29.2%	4.2%	0%
La documentation reçue me sera utile	48%	37%	14%	0%
Les modalités d'organisation ont permis le bon déroulement du cours	81.3%	18.8%	0%	0%

Ce cours m'a permis de réfléchir à ma pratique professionnelle	60.4%	39.6%	0%	0%
Globalement, cette formation m'a paru de qualité	60.4%	35.4%	2.1%	2.1%

L'OISO tiendra compte de certaines remarques lors de l'organisation de la prochaine édition de "Neuchâtel MITIC" prévue en 2018.

Prestation 2 - Coordonner le développement de l'infrastructure du réseau pédagogique neuchâtelois (RPN)

Le nombre d'ordinateurs connectés au réseau pédagogique neuchâtelois et installés dans les écoles obligatoires et spécialisées se monte à environ 3'800 postes, dont 3'200 sont à la charge de l'État (équipement de base).

En 2016, 470 ordinateurs ont été renouvelés.

Prestation 3 - Assurer le fonctionnement de l'informatique administrative et les conditions d'élaboration de statistiques

Système d'information CLOEE1/CLOEE2

- Le système d'information *CLOEE1* et *CLOEE2* est utilisé quotidiennement par toutes les écoles neuchâteloises. Il contient toutes les données de gestion des élèves, des enseignant-e-s, des enseignant-e-s-remplaçant-e-s. Le défi principal de l'année 2016 a certainement été celui d'adapter les deux systèmes aux besoins issus de la rénovation du cycle 3.
- La migration des modules *CLOEE2* est progressive et la disponibilité du logiciel garantie. Tous les travaux sont menés avec des groupes d'utilisatrices et utilisateurs représentatifs des divers métiers regroupés à travers des comités d'expression des exigences.

En 2016, les dossiers ci-dessous ont été traités par les comités d'expression des exigences :

- mutation d'inscription ;
- gestion des accès ;
- blocage des saisies ;
- évaluation – saisie périodique ;
- évaluation – saisie détaillée.

Autres dossiers CLOEE1 :

- introduction du bulletin scolaire informatisé pour la 6e année ;
- introduction du rapport d'évaluation et rapport de changement de niveaux, ainsi que le changement du bulletin de 9^e année en rapport avec la rénovation du cycle 3 et les branches à niveaux en mathématiques et français (juin 2016) ;
- préparation des nouveaux bulletins scolaires informatisés, rapports de passage de niveaux au semestre pour la 10^e année renouvelée.

Gestion évoluée des remplacements (GER)

Cette plateforme est un dispositif mis à disposition des écoles pour surmonter les difficultés relatives au manque d'enseignant-e-s-remplaçant-e-s. L'inscription centralisée simplifie la démarche administrative pour ces derniers.

À fin octobre 2016, 2'143 dossiers ont été déposés pour le canton de Neuchâtel.

Prestation 4 - Assurer la logistique des épreuves cantonales et de diverses tâches

En 2016, l'OISO a assuré, en collaboration avec le service informatique de l'entité neuchâteloise et le service de la statistique, les prestations suivantes :

- conception, développement et exploitation de la plateforme pour les épreuves cantonales de référence des années 3 à 7 ;
- exploitation de la plateforme pour les épreuves cantonales EC8 ;
- exploitation de la plateforme pour les épreuves cantonales EC9 ;
- conception, développement et exploitation de la plateforme pour les épreuves cyclistes de 8^e ;
- préparation et distribution des résultats des épreuves cantonales EC8 et EC9.

Près de 500 pages ont été préparées pour les épreuves cantonales de 8^e et 9^e années.

Prestation 5 - Réaliser des travaux PAO

Durant l'année scolaire 2015-2016, ce sont 16 documents (moyens d'enseignement cantonaux, guides, documents de promotion) pour un total de 1'281 pages qui ont été réalisés.

Prestation 6 - Organiser la distribution de documents dans les écoles

48 distributions de matériel relatives à des événements/activités scolaires/extrascolaires ont été organisées. La plupart des distributions concernent du matériel à remettre à tout ou partie des élèves de la scolarité obligatoire.

5.10. Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

Généralités

L'année fut marquée par de nombreux événements très positifs pour le développement de la culture musicale en général dans notre canton et pour l'image du conservatoire en particulier. De multiples concerts ont permis à nos jeunes – et moins jeunes – musiciennes et musiciens de se produire dans des cadres très divers, que ce soit notamment au Palais fédéral pour la journée Portes ouvertes du 1^{er} août, sous le chapiteau du cirque Circo Bello, dans la salle du Grand Conseil neuchâtelois ou dans le nouveau théâtre des Abeilles. Les partenariats avec les institutions culturelles et de formation ont été renforcés, à l'image de la nouvelle saison de l'Ensemble Symphonique Neuchâtel (ESN), dont trois concerts sur les cinq sont en collaboration étroite avec le Conservatoire. Nos élèves ont particulièrement brillé cette année, en remportant de nombreux prix – dont cinq premiers – au Concours suisse de musique pour la jeunesse. Ce n'est donc pas un hasard que plusieurs d'entre eux aient été sélectionnés en tant que solistes pour la prochaine saison de l'ESN.

Le projet *Musique&Handicap* s'est renforcé cette année. Nous accueillons plusieurs élèves à besoin particulier afin de leur permettre d'accéder au langage universel de la musique. Les Perce-neige, Pro Infirmis, Antenne Handicap et Centrevue sont, à cet égard, en étroite collaboration avec le Conservatoire.

L'innovation pédagogique est un souci constant au Conservatoire. Le projet pilote de *cours bloc* rayonne au-delà de nos frontières. Ce nouveau modèle d'enseignement, qui se veut inclusif, enraciné dans une conception collective et globale de la musique, a été présenté à de nombreuses occasions, notamment dans le cadre d'un congrès international réunissant plus de 2'000 chercheuses et chercheurs et pédagogues du monde entier. De même, le projet pilote *Travail autonome encadré* (TAE), en partenariat étroit avec la Musique scolaire et l'école obligatoire du Locle, a pu démarrer à la rentrée scolaire de cette année. Un premier bilan nous permet de déceler au travers de ce modèle un potentiel intéressant pour les élèves.

Effectif des élèves

En septembre 2016, le CMNE compte 1'950 élèves, répartis dans les formations suivantes :

- 1'621 en cours individuels ;
- 1'154 en collectifs ;
- 106 en préparatoire (jeunes années) ;
- 1'137 en cursus classique ;
- 192 en formation aux adultes ;
- 174 en cursus fanfare ;
- 27 en formation jazz ;
- 22 en formation préprofessionnelle.

Corps enseignant

Au 31 décembre 2016, le CMNE compte 122 professeur-e-s, dont 68 nommé-e-s, contre respectivement 128 et 75 au 31 décembre 2015.

Personnel administratif et de direction

Le personnel administratif et de direction du CMNE compte 14 collaboratrices et collaborateurs (correspondant à 9.20 équivalents plein temps) : directeur, administrateur, chargés de mission et personnel administratif, soit 3 personnes à plein temps et 11 personnes à temps partiel, représentant 6.20 personnes en équivalents plein temps (EPT).

Département musique-école

En 2016, le délégué musique du canton a eu le privilège de proposer, d'établir et de coordonner le choix varié des projets musicaux ci-dessous, en collaboration étroite avec son équipe Musique-École :

- 200 élèves du cycle 3 en concert à Chézard en mai, accompagnés par l'Orchestre des jeunes du CMNE ;
- Les spécialistes musique cycle 3 réunis pour la première fois en colloque ;
- 4'000 élèves de toute la scolarité obligatoire en concerts au mois de décembre avec l'ESN et en version décentralisée avec le CMNE ;
- 150 élèves profitent des collaborations mises en place avec les théâtres et artistes du canton ;
- 880 élèves bénéficient des ateliers "découverte des Instruments" en avril 2016 ;
- 790 élèves assistent au concert didactique de l'Orchestre de la Suisse romande ;
- 1'200 élèves assistent notamment aux présentations d'instruments de fanfares (convention ACMN/CMNE), participent aux soutiens logistiques et musicaux, aux activités conjointes avec les institutions artistiques, aux directions de chorales, aux arrangements musicaux pour concerts des collèges, aux fêtes de Noël et de la jeunesse.

Titres décernés lors de la cérémonie de clôture – 28 juin 2016

Quinze certificats d'études non professionnelles, trois certificats supérieurs de fin d'études non professionnelles, deux certificats d'études préprofessionnelles ont été décernés.

Concours

De nombreux élèves du CMNE ont participé aux épreuves régionales Entrada du 41^e *Concours suisse de musique pour la jeunesse* qui se sont déroulées le week-end du 18 au 20 mars 2016 dans toute la Suisse. Plusieurs d'entre eux, soutenus par leurs professeur-e-s et leur famille, ont récolté une reconnaissance méritée de leur talent et de leur investissement. Cinq élèves et un ensemble ont été qualifiés pour participer à la finale nationale qui s'est déroulée à Rheinau du 5 au 7 mai 2016.

Auditions, examens, concerts

Auditions

Site de Neuchâtel et de Fleurier : 118 auditions ont eu lieu, dont 115 dans les locaux de Neuchâtel, 2 à Couvet et 1 à Cernier.

Site de La Chaux-de-Fonds et du Locle : 48 auditions ont eu lieu, dont 45 dans les locaux de La Chaux-de-Fonds et 3 au Locle.

Examens instrumentaux

464 participants ont participé à 46 sessions d'examens.

Concerts

Concerts "promotion" – Festival des jeunes talents du CMNE / Les professeur-e-s du CMNE en concert / La Stravaganza / Ensemble "Les Croque-Notes" / OJCN Orchestre des Jeunes du CMNE / Orchestre du Val-de-Travers / Le Petit Chœur / La Petite Bande de hautbois / Ensemble Zéphyr / Le Petit Chœur du grand cœur / Ensemble des Cadets et du Conservatoire / EMJ Ensemble musical pour Jeunes / BEC BigBand des étudiant-e-s du Conservatoire / Workshops jazz / TEBA Ensemble de trombones / Autres manifestations.

Bibliothèque-médiathèque du CMNE

Les statistiques montrent une augmentation importante de la fréquentation de la bibliothèque-médiathèque en comparaison avec l'année 2015 (32% pour le site de La Chaux-de-Fonds et 23% pour le site de Neuchâtel). Les statistiques de prêt sont également en hausse (respectivement 16% et 8% pour ces deux sites). Les horaires établis en 2015 sont très appréciés par les usagères et les usagers.

5.11. Commissions consultatives

Conférence de l'enseignement obligatoire

Une séance commune avec les cadres des centres scolaires, des écoles spécialisées et des institutions, organisée par le SEO et présidée par la cheffe du DEF, s'est tenue le 14 mars 2016. Elle a traité de la question de l'intégration des MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) au service des apprentissages. Des séquences d'enseignement intégrant des MITIC ont été présentées à cette occasion.

Conseil scolaire

Le Conseil scolaire, présidé par la cheffe du DEF, a tenu deux séances de travail durant l'année 2016, les 15 mars et 20 octobre. Les points suivants ont été abordés :

- Projet de rapport sur le concept cantonal de l'enseignement des langues.
- Rénovation du cycle 3 (état des lieux).
- Rentrée scolaire 2016-2017.
- Conditions d'accès au postobligatoire (suite à la rénovation du cycle 3).
- Bilan des épreuves de 8^e et 9^e années.

Conférence des directeurs de l'enseignement obligatoire (CODEO)

La Conférence des directeurs de l'enseignement obligatoire (CODEO) qui traite des dossiers de l'école dans sa verticalité, a tenu 6 séances en 2016, lors desquelles les thèmes suivants ont été traités :

- Rénovation du cycle 3
- Règlement de l'informatique scolaire dans l'enseignement obligatoire (RISE)
- Programme médias sociaux
- Dossier AMOK – tireur actif : prévention et bonnes pratiques

- Campagne PrévenTIC
- Concept de l'enseignement des langues
- Stages ASE en 1^{ère} et 2^e années
- Réseaux sociaux, présentation par le SPAJ
- Tableau des décharges : mandats et directives
- Enseignement spécialisé : travaux du GPB10
- Prévention de l'endettement chez les jeunes
- Bilan des épreuves EC8-EC9
- Mandat des médiatrices et médiateurs scolaires
- Retour des rencontres cheffe DEF/enseignant-e-s cycles 1 et 2
- Grille horaire
- Évaluation, état des lieux
- SwissGeoLab, offre aux écoles

Éducation routière

Durant l'année 2016, la Commission d'éducation routière (CER) s'est réunie à deux reprises, le 20 avril et le 26 octobre, sous la présidence de Mme Maria Teresa Rodriguez Mejias, adjointe au chef du Service de l'enseignement obligatoire (SEO). La Commission technique d'éducation routière (CTER), quant à elle, s'est retrouvée sept fois, sous la présidence de M. Jean-Philippe Favre, inspecteur de l'enseignement obligatoire.

Activités principales

- Trois campagnes radiophoniques sur la Radio Télévision Neuchâtel (RTN), à l'occasion des rentrées scolaires d'avril, d'août et d'octobre, ont pu avoir lieu grâce au soutien du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN). La radio neuchâteloise, par le biais de son budget prévention, a pris à sa charge le 50% du coût total.
- Le 28 septembre, la vingt-deuxième édition de la "Coupe scolaire cycliste" s'est déroulée au centre sportif de Couvet dans d'excellentes conditions. De nombreux parents sont venus encourager leur enfant. Depuis maintenant plus de deux décennies, la commission technique peut compter sur l'investissement important de la police ainsi que sur l'aide de personnel externe. Grâce à des donateurs fidèles et nombreux, chaque concurrent-e est reparti-e à son domicile avec un prix. A signaler que cette édition a fait l'objet d'une couverture dans la presse locale.

Les agent-e-s du groupe d'éducation et de prévention routière ont activement participé à la mise sur pied de cette manifestation. Les participant-e-s à cette compétition ont été sélectionné-e-s pour leur bon résultat lors de l'évaluation des connaissances en circulation routière. 94 ont répondu positivement, soit 32 filles et 62 garçons. Les épreuves, théorique et pratique, se sont déroulées dans une excellente ambiance.

À pied, c'est mieux!

La campagne de sensibilisation "À pied, c'est mieux!", instaurée par la CER, a reçu à nouveau l'appui de Promotion santé suisse (PS-CH). MM. Thierry Gogniat, chef de projet, et son adjoint Michel Cugnet ont poursuivi leurs efforts dans les domaines de la sécurité routière et du mouvement. Quelques activités sont à relever.

Il s'agit de l'accompagnement à pied des enfants à l'école par un ou plusieurs adulte-s, généralement des parents. 41 lignes de Pédibus réparties dans 25 villes ou villages fonctionnent quotidiennement dans notre canton. Elles conduisent plus de 450 enfants tous les jours en direction de leur collège.

Le traditionnel concours a connu un beau succès. Il s'agissait pour les classes de mettre en scène un labyrinthe au logo du Pédibus. La classe gagnante a remporté une course d'école ; deux autres classes ont reçu un prix souvenir.

Concer'Pop

Le Concept de circulation et d'éducation routière en scolarité postobligatoire du Pays de Neuchâtel (Concer'Pop) s'est, pour la dernière fois sous cette forme, adressé aux étudiant-e-s et apprenti-e-s des écoles secondaires supérieures et de l'enseignement professionnel de notre canton. La campagne, qui comporte à la fois une partie théorique et une partie pratique, a touché plus de 1'600 jeunes en formation.

Le programme enseigne et démontre les attitudes à avoir face aux dangers de la circulation routière, ainsi que les actions engendrées par l'alcool et les psychotropes. Les jeunes visualisent et apprennent à évaluer les distances d'arrêt des véhicules et expérimentent les chocs qui peuvent en résulter si ces distances ne sont pas respectées ou mal évaluées.

Mutations au sein de la CER

- Après de nombreuses années d'activité au sein de la CER, Mme Chantal Viatte-Miéville, représentante de la section neuchâteloise du syndicat SSP-enseignants a présenté sa démission.

Actions du groupe d'éducation et de prévention routière

Hormis les interventions traditionnelles dans les classes des écoles obligatoires, telles que décrites dans la brochure "l'éducation routière dans le canton de Neuchâtel", la police a rempli les missions suivantes :

- multiples contrôles à proximité des collèges, plus particulièrement vers les passages pour piétons occupés par des patrouilleuses et patrouilleurs scolaires et adultes et surveillance aux alentours des écoles des années 1 et 2, afin d'inciter les parents à accompagner leurs enfants à pied à l'école ;
- leçons dispensées aux Perce-Neige, au Ceras, à Foyer Handicap, au Centre pédagogique Les Billodes, au Centre pédagogique de Malvilliers et au Centre pédagogique et thérapeutique à Dombresson ;
- suivi et formation continue des patrouilleuses et patrouilleurs adultes et enfants ;
- réunions de travail diverses avec les responsables et/ou monitrices et moniteurs d'éducation routière ;
- organisation et suivi des campagnes de prévention menées par la police neuchâteloise ;
- séances de travail pour le TCS, l'ACS et le BPA, contrôle des publications et des manuels d'instruction ;
- exposés sur l'éducation routière aux étudiant-e-s de la HEP-BEJUNE, aux aspirant-e-s gendarmes et assistant-e-s de sécurité à l'ERAP ;
- organisation des contrôles des vélos en collaboration avec le TCS ;
- mesures éducatives à la demande du tribunal pénal des mineurs.

6. SERVICE DES FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES ET DE L'ORIENTATION

6.1. Rapport de la direction

Généralités

Capa'Cité, Nuit des Carrières, Portes ouvertes, ... autant de moments importants parmi bien d'autres qui rythment la vie de la formation dans notre canton. Autant d'événements qui permettent aux futurs professionnel-le-s de notre canton de cheminer vers leur objectif, de s'orienter à travers notre système éducatif que beaucoup de pays nous envient.

De grands défis attendent la formation postobligatoire durant les années qui viennent, mais il s'agit de mentionner en priorité la problématique des transitions entre l'école obligatoire et les formations du secondaire 2 d'une part, puis entre les formations du secondaires 2 et le marché du travail d'autre part ainsi bien évidemment qu'entre les formations du secondaire 2 et les formations subséquentes du domaine tertiaire. Ces articulations constituent un enjeu de taille si on y ajoute l'insertion dans notre système de formation des personnes arrivant d'autres pays. Si l'on admet que l'insertion des citoyen-ne-s dans un système de formation puis du marché du travail constitue une priorité, il ne fait aucun doute qu'une attention particulière devra être portée sur ces charnières importantes.

Si d'importants défis sont à venir dans le corps même de la mission du service, les travaux en lien avec la réforme de l'État ne sont pas en reste. Ainsi, dans le cadre de la nouvelle politique salariale de l'État et plus particulièrement en ce qui concerne le corps enseignant du postobligatoire ainsi que les formatrices et formateurs d'adulte, le service des formations postobligatoires et de l'orientation a été largement sollicité de même que ses entités. Il s'est agi d'une part de transmettre au comité de pilotage *ad hoc* les informations nécessaires permettant au Conseil d'État de définir ses options stratégiques. D'autre part, le service des formations postobligatoires et de l'orientation a appuyé les différentes instances du projet en ce qui concerne la communication et l'opérationnalisation des décisions, à savoir la gestion du passage au nouveau système de rémunération au 1^{er} janvier 2017 ainsi que la rédaction de la nouvelle réglementation

La lecture de ce rapport de gestion permettra de mesurer la diversité des tâches toutes aussi passionnantes l'une que l'autre accomplies par le service. Il s'agit donc d'une bonne occasion de remercier l'ensemble du personnel et des partenaires qui ont fait vivre ces multiples missions et/ou contribué aux réussites et à l'élaboration de projets parfois épineux et délicats. Il s'agit aussi d'affirmer haut et fort toute la volonté qui est celle de la direction du service de continuer à travailler dans l'esprit de confiance mutuelle et réciproque qui prévaut, afin de relever ensemble les grands défis qui attendent les secteurs de la formation postobligatoire et de l'orientation pour ces prochaines années.

Secteur juridique

Le secteur juridique offre des prestations transversales pour l'ensemble du service. Il répond aux sollicitations de la direction du service, des différents offices et des directions des établissements de formation de notre canton. Pour le traitement de certains dossiers sensibles, il collabore avec les différents services de l'État (SJEN, SEO, SRHEN).

Durant l'année 2016, ce secteur a été particulièrement interpellé par la gestion des ressources humaines du corps enseignant (traitement des demandes de formation continue, vérification du respect des conditions d'engagement et collocation dans une classe de traitement, procédure de nomination, demandes particulières...), voire dans le cadre de procédures de sanctions disciplinaires ou de suppression de poste. Il a participé au groupe de travail concernant la gestion évoluée des remplacements (GER), et au dossier concernant la nouvelle politique salariale.

Lors des examens finaux de CFC, de nombreux recours ont été formulés contre les décisions d'échec et, en collaboration avec l'Office des apprentissages et les chef-fe-s-expert-e-s, le service juridique s'est chargé de la rédaction des observations et du traitement des dossiers remis au Service juridique de l'État.

Dans le cadre de la Commission de la Cité des étudiants, dont la juriste est membre, un groupe de travail restreint a été constitué afin de conduire le dossier de la gestion de l'hébergement à la Cité des étudiants (résiliation du contrat actuel, rédaction d'un cahier des charges et mise en place d'un appel d'offre pour la conclusion d'un contrat de mandat au printemps 2017).

Enfin, outre les affaires courantes, différents dossiers ont été conduits durant cette année, tels que le projet concernant la formation des adultes, la mise sur pied d'un processus informatique pour le traitement des demandes d'autorisation de formation hors canton et différentes modifications légales et réglementaires liées à la rénovation du cycle 3 et l'adaptation des conditions d'admission dans les filières du secondaire 2.

Secteur PROMOCO

La cellule de promotion et communication (ci-après Promoco) du service des formations postobligatoires et de l'orientation est notamment chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les actions destinées à promouvoir le service et ses projets, de conseiller et soutenir les offices, de relayer les campagnes fédérales d'information sur la formation professionnelle au niveau cantonal, de participer à la réalisation des statistiques sur les places d'apprentissage disponibles et de coordonner le démarchage des places d'apprentissage auprès des entreprises.

En 2016, en matière de communication générale, elle a édité un numéro du "Bulletin Information", une publication destinée aux entreprises formatrices du canton de Neuchâtel. La préparation de divers communiqués et conférences de presse a également fait partie de ses tâches.

Enfin, elle a concrétisé les démarches initiées en vue d'instaurer une nouvelle identité visuelle, commune à tous les documents édités par le service des formations postobligatoires et de l'orientation. Cette identité visuelle, au travers d'une Charte graphique, assure dorénavant une cohérence entre toutes les publications réalisées par le service et garantit une meilleure visibilité auprès de ses différents publics-cibles.

En parallèle, Promoco continue à mener les travaux de groupes de travail dont elle est responsable dans le cadre du "Plan d'actions pour l'avenir de la formation professionnelle".

Cours de formation pour formatrice et formateur en entreprise

En 2016, 14 cours (5 x 1 jours) ont été dispensés à 422 participants (195 femmes et 227 hommes). 304 attestations ont été délivrées, certains participant-e-s finaliseront leur formation en 2017.

6.2. Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (ci-après OCOSP)

Généralités

L'OCOSP a pour mission d'offrir des prestations d'information et de conseil qui permettent aux individus d'élaborer des projets professionnels ou de formation en vue de développer leurs compétences et de s'épanouir aux niveaux professionnel et personnel tout au long de leur vie active. Afin de favoriser l'intégration professionnelle et en partenariat avec les milieux scolaires, institutionnels et professionnels, l'OCOSP accompagne les élèves, les jeunes et les adultes dans le choix d'un parcours de formation ou d'insertion en accord avec leurs valeurs, leurs aptitudes et leurs intérêts, en tenant compte des exigences du monde du travail.

Dossiers traités

En 2016, les activités suivantes peuvent être mises en évidence :

- Le 19 avril 2016 l'OCOSP a ouvert sa page Facebook dédiée à l'actualité de l'orientation et de la formation professionnelle. Celle-ci contribue à informer le public à travers un moyen de communication actuel largement utilisé par la population. 500 « followers » ont été recensés à la fin de l'année 2016.
- La tenue – avec la participation active de tout le service – de la 5^e édition de la Nuit de l'apprentissage le 11 mai 2016 à la Cité des étudiants de Neuchâtel qui a permis à environ 200 jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage de rencontrer une trentaine d'entreprises offrant des places.

- La participation active – avec la participation active de tout le service – à l'organisation de l'édition de Capa'cité 2016 qui s'est déroulée à La Chaux-de-Fonds ainsi que la co-animation du village *inFORMATION* par les conseillères et conseillers et les documentalistes. Lors de cette édition mentionnons que Promoco a développé un nouveau concept pour le village. Dans le cadre de cette manifestation, il a également été mis sur pied un speed dating de l'apprentissage, qui a accueilli 20 entreprises formatrices et près de 200 jeunes.
- La seconde participation de l'OCOSP à la Nuit des carrières organisée par l'Université de Neuchâtel.
- La participation aux portes ouvertes du CPMB, du CPLN, du CIFOM-ET et du CIFOM-ESTER par l'animation d'un stand d'information dédié.
- L'OCOSP a fêté ses 50 ans d'existence.

Statistiques

Le secteur ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE EN SCOLARITÉ OBLIGATOIRE a pris en charge l'orientation professionnelle de 3'128 élèves de 10^e et 11^e HarmoS, a participé à l'animation du cours « Éducation aux choix » en 10^e et à de nombreuses soirées de parents et manifestations d'information professionnelle. Il a par ailleurs répondu à 72 demandes réglementaires d'orientation scolaire (report, avancement, intégration, changement de section).

Le secteur HORS SCOLARITÉ/ADULTES a pris en charge 626 demandes de jeunes de moins de 20 ans, jeunes sans solutions ou en échec, lycéennes et lycéens, apprenti-e-s et étudiant-e-s. Le nombre de consultations d'adultes âgés de plus de 20 ans s'est élevé à 1'150 et celles-ci ont permis d'accompagner des personnes dans leurs transitions professionnelles et leur développement de carrière.

La collaboration institutionnelle avec nos partenaires (SEMP, ODAS, COSM, SMIG, OAI, OESP) s'est poursuivie de manière régulière. Cette année, nous avons toutefois enregistré une forte hausse des demandes d'accompagnement au bilan de compétences des personnes inscrites auprès des ORP.

Au cours de cet exercice, le secteur DOCUMENTATION/INFORMATION a répondu à 3'052 demandes d'information adressées aux centres de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Le concept cantonal d'organisation des séances d'information destinées aux jeunes et à leurs parents a également permis à 589 (+ 500 pour les séances écoles) personnes de s'inscrire aux rencontres avec des professionnel-le-s des métiers, des associations professionnelles et des écoles du secondaire II.

L'unité de PSYCHOLOGIE SCOLAIRE rattachée à l'OCOSP a fourni, dans le cadre de l'école obligatoire et à la demande des autorités scolaires, des prestations de psychologie scolaire. Celles-ci ont consisté à effectuer des bilans psychologiques en vue de proposer d'éventuelles mesures de remédiation ou de soutien aux directions, aux enseignant-e-s, aux élèves et à leurs parents. Ce sont 89 demandes qui ont été traitées.

L'organisation et l'accompagnement de stages d'orientation professionnelle est toujours un outil très utilisé. 4'276 stages d'une durée moyenne de 3.3 jours ont eu lieu, donnant ainsi aux jeunes de 13 à 25 ans l'occasion de se confronter concrètement à la réalité d'un métier, de confirmer un projet ou parfois de le faire évoluer vers d'autres choix.

6.3. Office de l'insertion des jeunes de moins de 35 ans en formation professionnelle (ci-après l'OFIJ)

Généralités

L'OFIJ a globalement pour mission d'assurer l'insertion en formation professionnelle des jeunes présentant des difficultés multiples et n'accédant pas à un diplôme postobligatoire. Afin de renforcer l'efficacité d'intervention des organismes et des partenaires s'occupant de réinsertion professionnelle, l'OFIJ les soutient par une coordination et une organisation adaptée aux spécificités de chaque jeune.

Dossiers traités

L'année 2016 a été marquée par la mise en place de l'intervention précoce au niveau cantonal. Dans ce cadre, il est prévu d'anticiper la transition I en détectant les jeunes à risque, avant leur sortie de l'école obligatoire et de les outiller adéquatement pour ce passage vers la formation professionnelle. Le développement de la collaboration avec l'école obligatoire a été l'un des éléments importants de cette année à l'issue de laquelle, l'organisation mise en place peut être qualifiée de positive. Afin d'assurer ce nouveau flux de jeunes, 2 EPT avaient déjà été accordés en 2015, mais c'est début 2016 que ces deux postes ont été occupés. S'il n'est pas encore possible d'établir la quantité réelle de ce nouveau flux, il est constaté, au terme de cette année que, pour chaque situation annoncée par le secondaire I, un suivi a pu se mettre en place. Pour la suite, il est envisagé que les forces se concentrent vers une intervention de ce type tout en maintenant l'objectif général de concourir à l'augmentation du taux de jeunes formés.

2016 est aussi marqué par la décision positive de la Confédération de soutenir le projet MyConnection. Ce projet a été déposé suite à l'appel du SEFRI proposant de subventionner tout projet visant à optimiser l'attribution des places d'apprentissage restées vacantes en fin d'année scolaire. Tout en respectant cet objectif, MyConnection ambitionne aussi de thématiser autour de la question de la formation des jeunes migrant-e-s. Au vu de la situation migratoire actuelle, MyConnection propose une plate-forme d'évaluation des compétences de base, permettant ainsi une attribution optimale des mesures de soutien en fonction du niveau de la personne. A l'exception de la langue, les jeunes présentant un niveau de compétence suffisant pour débiter une formation professionnelle seront intégrés directement dans une formation. Ils bénéficieront d'un soutien pédagogique en français très innovant ou la matière se trouve être le lexique utilisé dans l'entreprise. Le projet est échelonné sur quatre ans. Pour cette première année, une phase pilote a été mise sur pied avec le suivi et l'intégration en entreprise de 5 jeunes migrant-e-s dont 3 mineur-e-s non accompagné-e-s.

Statistiques

Plus spécifiquement, 174 nouvelles situations ont été annoncées cette année ce qui représente un peu plus de 3 ouvertures de dossier par semaines. Si on considère tous les jeunes ayant obtenu un suivi actif durant l'année 2016 (ouverture de dossier sur des années précédentes comprises), ce n'est pas moins de 364 jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement individualisé. 155 dossiers ont été clôturés et 89 jeunes ont trouvé une solution grâce au soutien de l'OFIJ. Ceci représente un taux de réussite de plus de 57.4%, ce qui indique un excellent résultat au vu des profils extrêmement fragiles des jeunes suivis.

6.4. Office des formations professionnelles et académiques (ci-après l'OFPA)

Généralités

Les dossiers menés par l'OFPA ont trait principalement à la mise en œuvre des nouvelles conditions d'accès aux filières du secondaire 2 et à la réorganisation et à la reconnaissance de nos formations par les autorités fédérales compétentes.

Dossiers traités

Conditions d'accès aux formations du postobligatoire

Avec la mise en œuvre de la rénovation du cycle 3 à l'école obligatoire, qui a pour principale conséquence la suppression des sections, il a été nécessaire de redéfinir les conditions que les élèves doivent réunir pour prétendre à l'entrée d'une formation en école à plein temps. Sur la base des travaux effectués par des représentant-e-s de l'école obligatoire et du postobligatoire et après une phase de consultation auprès de tous les partenaires, le Conseil d'État a communiqué en mai les nouvelles conditions d'admission. Les travaux se poursuivront encore jusqu'en juin 2017 avec le traitement de questions particulières, comme l'entrée au secondaire 2 des élèves d'école privée ou les conditions d'accès au préapprentissage. Un suivi de la pertinence du dispositif mis en place est prévu jusqu'en 2020.

L'OFPA et Promoco se sont investis dans la création et la production de la communication de ces nouvelles conditions d'admission dans les filières du secondaire 2.

Reconnaitances de filières

Suite à la décision du département d'ouvrir une filière de culture générale et maturité spécialisée, option pédagogie, un dossier a été élaboré en vue de faire reconnaître cette filière par la CDIP. Les premiers élèves de cette filière ont débuté leur formation en août 2016, en 2^e année, après une première année de tronc commun avec les élèves se destinant aux autres options.

Le département a pris également le parti d'ouvrir une filière d'éducatrice et éducateur social-e ES, au vu de l'intérêt des Neuchâtelois pour cette formation dispensée hors-canton et des besoins en main-d'œuvre relevés par les institutions neuchâteloises. L'École Pierre-Coullery du CIFOM accueillera les premiers élèves en janvier 2017. Avec la création de cette nouvelle filière, un dossier de reconnaissance a été élaboré et soumis au SEFRI.

Maturité professionnelle

Avec la mise en place du nouveau plan fédéral de maturité professionnelle, des nombreuses adaptations doivent encore s'implanter dans nos filières et les nouvelles dispositions réglementaires nous permettent d'envisager des modèles d'organisation originaux. Aussi, dès la rentrée scolaire 2016, le canton de Neuchâtel dispose d'une filière de maturité professionnelle post-CFC Economie & Services qui peut être suivie à mi-temps. Cette formation, qui s'adresse aux titulaires d'un CFC d'employé-e de commerce ou de gestionnaire du commerce de détail, permet ainsi à celles et ceux qui le souhaitent d'entreprendre une maturité en parallèle à un emploi. Ce modèle ayant rencontré le succès escompté auprès des jeunes, des modèles analogues sont envisagés dans le domaine de la technique.

L'OFPA s'est également investi cette année dans la refonte de l'information sur les filières du secondaire 2 au vu des nombreux changements intervenus ces derniers mois dans le dispositif de formation. Il a en outre participé à l'analyse de l'impact et de la faisabilité des différentes mesures d'économies décidées par le Grand Conseil. Il a également pris part à la réflexion sur notre offre de formation dans le domaine de la santé et suivi en particulier l'adaptation nécessaire de nos filières du secondaire 2 pour répondre aux nouvelles dispositions légales et à la réalité des places de stage dans les institutions de santé dans notre canton. L'OFPA a contribué à de nombreux groupes de projets ou d'échanges portant sur la mise en place de la rénovation du cycle 3, la création d'options professionnelles en 11^e année, sur l'organisation d'un cadre romand de référence pour les examens de maturité professionnelle ou encore sur l'évolution souhaitée des modèles de maturité spécialisée en Suisse romande.

6.5. Office des apprentissages (ci-après l'OFAP)

Généralités

L'OFAP est désormais structuré en trois pôles de métiers. Il assure la surveillance d'environ 4'000 dossiers d'apprenti-e-s en formation duale.

Dossiers traités

Les mesures de soutien mises en place par l'OFAP, tant en faveur des apprenti-e-s que du personnel formateur, semblent porter leurs fruits et sont maintenues, voire renforcées selon les métiers.

A ce sujet, le projet Qualigastro apporte le soutien au personnel formateur, avec visites dans les entreprises de coaches « métier ». Le projet s'est terminé sur un bilan positif, c'est pourquoi il a été décidé de pérenniser cette mesure, sous la responsabilité de l'OrTra Hotel & Gastro formation - Neuchâtel.

Entretenir des relations de qualité avec nos différents partenaires (Organisations du monde du travail, écoles professionnelles, commissions d'examen, apprenti-e-s et entreprises formatrices) est une priorité, afin qu'elles soient non seulement agréables, mais également constructives, au bénéfice de toutes les parties concernées. L'enquête de satisfaction, reconduite pour 2016, en est un bon indicateur des résultats de partenariat dans la formation professionnelle initiale. En effet, l'enquête de satisfaction faite par l'OFAP envoyée à 2'326 entreprises formatrices du canton de Neuchâtel (taux de retour de 14.7%) présente une satisfaction globale positive de 86.5%.

Une tâche importante a débuté en 2016 avec l'OLT5 concernant les travaux dangereux. Suite à l'augmentation du nombre de jeunes dès 15 ans entrant en formation professionnelle, la réglementation relative à l'exécution des travaux dangereux par les jeunes en formation, a dû être révisée. L'ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (OLT 5) est entrée en vigueur au 1^{er} août 2014. Sous la responsabilité conjointe du SECO et du SEFRI, elle oblige les OrTra à élaborer des mesures accompagnatrices en matière de santé et de sécurité des apprenti-e-s et de les diffuser auprès des entreprises de leur domaine. Pour les 163 professions concernées, 75% des OrTra responsables ont transmis leur catalogue de mesures au SEFRI et 41% ont déjà été approuvées (soit 67 professions). Dans ce cadre, l'OFAP est chargé de vérifier que les 2'026 entreprises concernées ayant reçu du canton une autorisation de former dans ces domaines, signent une déclaration d'intention sur la mise en œuvre en leur sein des mesures recommandées.

L'année 2016 a été marquée par la première édition du canton de Neuchâtel aux Journées européennes des métiers d'art (JEMA), organisées dans une quinzaine de pays, dont la Suisse depuis 2012. La première édition neuchâteloise a rencontré un vif succès ! Plus de 1'300 personnes ont participé à cette manifestation, qui s'est tenue du 22 au 24 avril à travers tout le canton. À cette occasion, le public a pu rencontrer 18 ateliers concernant 29 professions touchant au travail du cuir, du textile, du métal, du feu, de la pierre, du papier ou encore du bois, des arts appliqués ou encore à l'horlogerie, ainsi que deux écoles (École d'arts appliqués du CIFOM et le secteur Conservation-restauration de la HE-Arc).

Statistiques

Le nombre de CFC et d'AFP délivrés en 2016 se monte à 1'720 sur les 1'920 candidats s'étant présentés aux examens. Ceci équivaut à un taux de réussite de 89.6%, soit le meilleur depuis 1986 !

6.6. Office des hautes écoles et de la recherche (ci-après l'OHER)

Généralités

Durant l'année passée sous revue, l'OHER a eu l'opportunité de collaborer à l'achèvement de dossiers importants pour le domaine des hautes écoles, au niveau fédéral et cantonal.

Dossiers traités

La collaboration intercantonale

La nouvelle convention HES-SO prévoit l'établissement d'une convention d'objectifs quadriennale, dont l'entrée en vigueur était fixée en 2017. Des travaux et consultations ont été menés par les cantons partenaires, dont l'OHER pour notre canton, sur les objectifs académiques et financiers à atteindre en 2020. Avec la convention d'objectifs, c'est aussi le système de financement de la HES-SO qui a été revu, en sorte que les contributions des cantons ne prennent pas trop d'embonpoint. Le volet BEJUNE de cette convention d'objectifs trouve sa concrétisation dans le contrat de prestations passé entre la HE-Arc et les cantons BEJUNE ; son entrée en vigueur est aussi prévue en 2017.

HEP-BEJUNE

Désormais au complet, le rectorat pourra s'atteler, avec le concours des représentant-e-s cantonaux, à l'élaboration d'un nouveau concordat, selon les lignes directrices que le Comité stratégique a esquissées dans le mandat donné en fin d'année.

L'Université

La nouvelle loi sur l'Université a été adoptée par le Grand Conseil. L'OHER a participé activement aux travaux du groupe de travail, chargé de revoir la forme du projet de loi.

6.7. Entités du secondaire 2

Centres professionnels

Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloise (CIFOM)

Généralités

Le CIFOM regroupe les 5 unités suivantes :

- École d'arts appliqués (EAA)
- École Pierre-Coullery (EPC)
- École du secteur tertiaire (ESTER)
- École technique (ET)
- CEFNA

Elles assument et contribuent à la pérennisation des savoir-faire à court, moyen et long terme du tissu économique régional dans les domaines arts appliqués, technique, commerce et gestion ainsi que santé et social.

Dossiers traités

Quelques événements ont marqué l'année 2016 : l'inauguration des locaux du CEFNA à Neuchâtel (Draizes 5) ; l'ouverture d'une nouvelle filière ES social (EPC) ; l'accomplissement d'un travail de diplôme d'un informaticien ES à San Francisco (USA) et la conclusion d'une convention de partenariat exclusive concernant la formation des apprenti-e-s graveuses et graveurs du groupe Richemont avec l'école d'arts appliqués.

La multiplicité et la diversité des activités dans les unités nous obligent à n'en citer que quelques-unes :

- Participation des unités du CIFOM à Capa'cité 2016 et de l'école technique à Micro 16 ;
- Mise en œuvre de la « nouvelle » maturité professionnelle ;
- Participation à CinéCivic des élèves de l'ESTER et de l'ET ;
- Renouvellement de la certification ISO norme 2015.

Pour les unités, nous relevons plus particulièrement :

École d'arts appliqués (EAA)

- Convention de partenariat avec le groupe Richemont ;
- Le nombre de demandes de mandats externes confirme la bonne réputation de l'école.

École Pierre-Coullery (EPC)

- Le projet d'agrandissement des locaux de l'école ;
- Le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter.

École du secteur tertiaire (ESTER)

- Fort engagement dans CinéCivic avec une école professionnelle genevoise ;
- Premiers examens de la nouvelle maturité professionnelle.

École technique (ET)

- Première place au concours de chronométrie pour une élève horlogère (29.09.2016 - Congrès international de chronométrie) ;
- Atelier horloger pour les enfants à Micro 16.

CEFNA

- Nouveaux espaces de formation à Neuchâtel pour encore mieux répondre aux besoins en formation d'adultes;
- Adaptation de l'accueil des jeunes migrant-e-s non francophones dans les classes Pré-JET.

Ressources humaines

Le personnel de direction du CIFOM compte 12 personnes engagées à plein temps et 1 personne engagée à temps partiel, soit 12.5 EPT.

Le corps enseignant compte 342 personnes réparties en 237 enseignant-e-s nommés, 2 en engagement provisoire et 103 sous contrat de droit privé. Pour le CEFNA, nous comptons 25 personnes nommées et 17 personnes engagées sous contrat de droit privé.

Le personnel administratif est composé de 57 personnes pour 41 EPT.

Le personnel de conciergerie est constitué de 24 personnes pour 18.5 EPT.

Le CIFOM compte 11 apprenti-e-s (6 employé-e-s de commerce et 5 informaticiens) ce qui représente un taux de 19% du personnel administratif.

Statistiques

A la rentrée, l'ensemble des écoles ont enregistré 1'543 élèves en formation duale et 1'525 en formation à plein temps, soit un total de 3'068.

En 2016, 947 attestations fédérales, certificats fédéraux de capacité, certificats de maturité professionnelle et diplômes ont été décernés.

Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN)

Généralités

Le CPLN regroupe les écoles suivantes :

- École technique (ET)
- École professionnelle commerciale (EPC)
- École des arts et métiers (EAM)
- École des métiers de la terre et de la nature (EMTN)
- École supérieure de droguerie (ESD)

Elles offrent, dans leur domaine professionnel respectif, des formations initiales (AFP, CFC), supérieures (brevet fédéral, diplôme fédéral, diplôme ES), ainsi que des mesures de préparation à la formation professionnelle (préapprentissage).

Dossiers traités

En marge des missions traditionnelles de formation ressortant des mandats qui nous sont confiés par l'État, de nombreuses activités ont été réalisées au CPLN. Nous relevons, de manière non exhaustive, les points forts suivants :

Le CPLN a mené à terme la première volée d'APAPS (Assistant-e en promotion de l'Activité Physique et de la Santé); celle-ci a reçu son CFC à l'été 2016. La formation s'installe progressivement dans le paysage de la formation professionnelle duale en Suisse Romande et le nombre de nouvelles et nouveaux apprenti-e-s ne faiblit pas.

Depuis 6 ans, l'EAM assurait la formation théorique des Agent-e-s d'exploitation pour l'espace BE-JU-NE. A la rentrée, nos partenaires bernois et jurassien ont décidé d'ouvrir une classe à Moutier. Cela a provoqué la fermeture d'une des deux classes à Neuchâtel. Toutefois, l'intérêt croissant d'entreprises et d'administrations pour cette formation laisse à penser qu'une augmentation du nombre d'apprenant-e-s se produira à court terme.

En 2016 s'achève la deuxième année des travaux d'assainissement du CPLN, rénovations planifiées jusqu'en début 2019. Le bâtiment C, qui a été complètement reconstruit, a été rendu à ses usagers et usagères. Le socle du bâtiment B, pour lequel les travaux ont été avancés, a été remis en même temps. Commence maintenant la partie la plus ardue : les travaux vont se dérouler dans

des bâtiments en partie occupés. Mais le fait que tous commencent à profiter enfin des fruits des sacrifices consentis aidera à mieux supporter les nuisances à venir !

Dans le cadre de GestionNE, le CPLN a fait œuvre de pionnier, respectivement de service pilote, pour plusieurs projets. Là aussi, les usagères et usagers ont dû parfois faire preuve de tolérance et de compréhension : mettre en place de nouveaux processus de travail, soutenus par de nouveaux outils informatiques, n'est pas toujours une tâche aisée. Plusieurs collaboratrices et collaborateurs du CPLN, en collaboration étroite avec les services centralisés de l'État, se sont engagés sans compter dans ces projets d'avenir.

2016 a aussi été l'année du renouvellement de nos certifications Qualité et environnementale. Simultanément, nos certifications ont été adaptées pour répondre aux exigences des nouveaux référentiels ISO 9001 et ISO 14001, versions 2015. En complément à ces normes qui encadrent le fonctionnement de l'établissement, les notions liées au développement durable prennent toujours plus de place, dans nos enseignements et dans nos comportements quotidiens.

Ressources humaines

Au 30 septembre 2016, le CPLN comptait 94 enseignant-e-s à plein temps et 200 enseignant-e-s à temps partiel, soit 182 postes en équivalent plein temps (179.9 en 2015) ; s'y ajoutent les nombreux spécialistes et professionnels occasionnels.

Le personnel administratif et technique est constitué de 15 personnes à plein temps et 25 personnes à temps partiel, pour un équivalent de 30.1 postes complets (30.5 en 2015).

Statistiques

A la rentrée scolaire 2016-2017, il y avait 2'622 personnes en formation au CPLN.

Mesures préparatoires : 188 élèves. Cette année, le secteur de préapprentissage a enregistré à nouveau une forte demande.

AFP – attestation fédérale de formation professionnelle : 106 apprenti-e-s.

CFC – certificat fédéral de capacité : 1'615 apprenti-e-s en système dual (avec ou sans cours menant à la maturité professionnelle). La diminution est due essentiellement à la décision BE-JU d'ouvrir une classe d'agent-e-s d'exploitation, tout autant d'apprenti-e-s en moins au CPLN.

CFC – certificat fédéral de capacité : 446 élèves à plein temps (avec ou sans cours menant à la maturité professionnelle).

ES – Écoles Supérieures : les effectifs à plein-temps continuent de diminuer pour atteindre 72 (84) étudiant-e-s, ceci suite à la transformation de la filière Informatique de gestion en cursus en cours d'emploi. Corollaire de cette mesure de "dualisation" des formations du domaine technique, les effectifs d'étudiant-e-s en cours d'emploi augmentent sensiblement à 195 étudiant-e-s.

Au cours de l'année écoulée, le CPLN a délivré 762 certificats et diplômes fédéraux.

Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB)

Généralités

Les activités de formation du CPMB sont réparties en 4 secteurs :

- Cours professionnels
- Cours interentreprises
- Formation professionnelle supérieure
- Formation continue

Dossiers traités

Les Rotary Clubs de Neuchâtel et Besançon ont financé un échange 2 x 4 jours pour la classe des électricien-ne-s (installatrices et installateurs-électricien-ne-s et électricien-ne-s de montage) de 2^e année du CPMB et du CFA de Besançon (F). Cet échange s'est déroulé en janvier et février 2016.

En juin 2016, une dizaine d'apprenti-e-s du CPMB ont effectué un stage d'une semaine au CFA de Saint-Etienne (F).

Plusieurs visites d'entreprises ou d'expositions ont eu lieu à fin juin, dans le but de compléter la culture professionnelle et générale des apprenti-e-s et de promouvoir la camaraderie.

Du 19 au 23 décembre 2016, le CPMB a eu l'honneur d'accueillir le collectif d'artistes «Supermafia». Dans le cadre des leçons de branches générales, les artistes ont pu présenter une animation et expliquer à nos apprenti-e-s les diverses méthodes de travail qu'ils utilisent.

Sous la direction de nos deux enseignants de sport, une équipe du CPMB, composée d'une vingtaine d'apprenti-e-s et d'enseignant-e-s, a participé à la Vogalonga, course de bateaux à rames à Venise, le dimanche 15 mai 2016.

Ressources humaines

Le personnel de direction représente 2 emplois à plein temps.

Pour l'année scolaire 2016-2017, 16 enseignant-e-s à plein temps et 79 enseignant-e-s à temps partiel, soit un équivalent plein temps de 40.38 postes, dispensent les cours professionnels et les cours interentreprises. Pour les cours de formation professionnelle supérieure et de formation continue, 120 chargé-e-s de cours sont mandaté-e-s pour dispenser l'enseignement, ce qui représente un équivalent plein temps de 3.5 poste.

Le secrétariat comprend 6 personnes, dont notamment l'administrateur qui en est le responsable. Il y a lieu d'y ajouter le personnel technique au nombre de 3, ce qui représente un équivalent plein temps de 6 postes. De plus, 1 apprentie employée de commerce, dépendant du Service des ressources humaines de l'État, est formée au sein de l'administration.

Le personnel de la cafétéria comprend 7 personnes, représentant un équivalent plein temps de 3.65 postes.

A noter que 7 collaborateurs du Service des bâtiments sont en poste au CPMB pour l'entretien des locaux, des installations et des alentours, ce qui représente un équivalent plein temps de 5.9 postes. 1 apprenti agent d'exploitation y est également formé.

Statistiques

A la rentrée 2016-2017, le CPMB comptait 879 personnes en formation duale. A ceux-ci s'ajoutent 240 élèves qui suivent uniquement les cours interentreprises. Effectivement, en pratique, certains cours sont regroupés entre plusieurs cantons romands et ont lieu à Colombier.

4 élèves suivent les cours préparatoires à la maturité professionnelle, tandis que 8 élèves suivent les cours de maturité professionnelle technique intégrée, au CPLN, au CIFOM ou dans un autre canton.

273 personnes ont suivi des cours de formation professionnelle supérieure, préparant à l'examen de brevet fédéral, de diplôme ES ou encore de diplôme fédéral dans les domaines de l'électricité, des transports et du gros œuvre.

286 personnes ont suivi des cours de formation continue dans divers domaines de la construction et de l'électricité.

Le CPMB a accueilli et fêté 296 lauréat-e-s lors de la cérémonie de clôture du 30 juin 2016 soit :

- 255 certificats fédéraux de capacité (CFC), dont 9 délivrés à des lauréat-e-s ayant suivi leur formation théorique dans d'autres cantons ;
- 6 attestations fédérales de formation professionnelle (AFP) ;
- 25 certificats de chef-fe d'équipe bâtiment et génie civil ;
- 10 candidat-e-s ont obtenu le brevet fédéral d'agent-e de transport et logistique.

Lycées académiques neuchâtelois

Lycée Blaise-Cendrars (LBC)

Généralités

En marge de la mission de formation qui lui est confiée, le LBC attache une importance particulière à la composante culturelle du cursus des élèves. Ainsi, chaque classe assiste, au minimum, à trois spectacles par année scolaire : 1^{ère} année : deux spectacles en représentation scolaire et un spectacle en représentation publique (sous la supervision de l'enseignant-e de français) ; 2^e année : deux spectacles en représentation scolaire et un film en projection scolaire ; 3^e année : deux spectacles en représentation scolaire et un concert.

Dossiers traités

Le groupe théâtral a présenté en 2016 à l'aula du lycée *Le Tartuffe* ou *l'imposteur*, de Molière. M. Bernt Frenkel, professeur au LBC, en a assuré la mise en scène. Cette production a été l'occasion d'un partenariat inédit avec l'ET et l'ESTER du CIFOM ainsi que l'école obligatoire de La Chaux-de-Fonds. Un second spectacle – *Yaku*, écrit par Yannick Vuillème, élève de 3^e année – a été créé dans le cadre du festival des ECOLADES au Locle. Le chœur et l'orchestre ont monté de nouveaux spectacles, dont *Ex_iL*, joué quatre fois dans l'ancienne usine électrique de La Chaux-de-Fonds. Ces projets ont mobilisé des centaines d'élèves et affiché complet en quelques jours. Le Ciné-Club a assuré son programme annuel et organisé son habituelle nuit du cinéma.

A cela, il faut ajouter une riche série d'expositions de diverses natures dans le hall de notre lycée et le fait que chaque enseignant-e puisse proposer des activités extra muros. Ont été également mis sur pied, entre autres, une semaine technique, une journée UNESCO grâce à diverses collaborations avec les villes et leurs institutions culturelles, notre partenariat traditionnel avec le Club 44 et le Rotary-Club local, des rencontres avec les ambassades d'Allemagne et des États-Unis et des présentations de votations organisées sous l'égide du Bureau du Conseil général de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Début mai, une semaine hors-cadre foisonnante est organisée autour des thématiques Nord-Sud et Santé (au sens large, parlant aussi bien de prévention que de bien-être, du suicide que de la problématique des genres etc...) pour les classes de 1^{ère} année. Les journées Nord-Sud sont articulées essentiellement autour des pays en voie de développement. Chaque année, des animatrices et animateurs sont convié-e-s pour présenter des thématiques diverses qui ouvrent les horizons intellectuels et sensibles des élèves de 1^{ère} année. Cette année, au total, dix activités ont été proposées. Des excursions pédagogiques dans des pays de haute culture (Bolivie, Palestine, Turquie, Burundi) côtoient des thèmes transversaux : le cacao et le commerce équitable, un outil d'émancipation des femmes, les droits des personnes migrantes et des réfugié-e-s à Genève. Grâce à deux ONG, des activités ludiques ont permis aux classes de prendre conscience de certains enjeux socio-politiques contemporains. Par ailleurs, ces journées ont été marquées par une double exposition de photographies : Amnesty International a présenté 30 affiches réparties sur un étage de l'établissement, tandis qu'une animatrice fidèle a orné un espace des sourires radieux des enfants dont elle s'occupe. Vendredi, comme à l'accoutumée, un film du Sud, présenté et commenté par Raphaël Chevalley, a été diffusé au cinéma l'ABC.

Cette même semaine les classes de 2^e année partent en voyage d'étude à Londres, Sorrente, Prague, Rome, Munich ou encore Paris.

Toujours dans ce même temps (pour éviter trop de perturbations dans l'enseignement le reste de l'année), visites d'entreprises, stages et préparation tant aux écoles subséquentes qu'à la vie professionnelle sont proposés aux classes de 3^e année.

Au chapitre des échanges, le LBC a conservé nos liens avec les Gymnases de l'île de Föhr et de Waldshut en Allemagne, le Gymnase Hohe Promenade de Zürich (et d'autres, en particulier à Zürich, Bâle et Saint-Gall), le Gymnase de Lugano 2, l'Uplands College en Afrique du Sud et le collège St. Brendans en Irlande.

Ressources humaines

1 directeur, 1 directrice adjointe et 1 directeur adjoint pour 3.00 EPT, 68 enseignant-e-s pour 47 EPT.

Au terme de l'année scolaire 2015-16, Mme Patricia Matthey-Chapuis (français) a pris sa retraite.

M. Seidar Ali (anglais), Mme Coralie Bearzi (italien), Mme Tanja Bodenmann (mathématiques), Mme Rose-Marie Castagnuzzo (espagnol), M. Emile Guinand (psychologie-pédagogie), Mme Océane Krattinger (biologie), M. Clément Vuilleumier (chimie), accomplissent une année de formation HEP-BEJUNE au LBC.

Le personnel administratif, technique et de direction compte 9 personnes pour 5.35 EPT.

Statistiques

L'effectif à la rentrée scolaire d'août 2016 s'élevait à 561 élèves répartis en 26 classes.

167 maturités gymnasiales (RRM) ont été délivrées.

Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR)

Généralités

A la rentrée scolaire d'août 2016, le LDDR a ouvert deux classes supplémentaires en 1^{ère} année. L'antenne de Fleurier vit sa dernière année. En effet, après le départ de la classe de 3^e en juillet 2017, les locaux seront uniquement occupés par les élèves du Lycée Jean-Piaget qui suivent la nouvelle filière de maturité spécialisée, option pédagogie.

Dossiers traités

On ne citera ici que les principales activités proposées dans le cadre d'une vaste offre culturelle et sportive :

La troupe de théâtre a présenté cette année « Guillaume Tell » de René Zahnd. La mise en scène par Madeleine Cognard et le jeu d'actrices et acteurs plein d'énergie ont su touché le public. Les élèves de l'option spécifique (OS) musique ainsi qu'un groupe d'élèves en discipline fondamentale (DF) ont présenté « Fortunae Rota ». Trois représentations à l'aula du lycée ont conquis un nombreux public avec des extraits de « Carmina Burana » de Carl Orff, liés à des chants médiévaux arrangés par Christian Pointet et à des compositions des élèves de l'OS sous la baguette de Caroline Lambert. Le spectacle de la troupe du lycée ainsi que le spectacle musical ont également été présentés lors des ECOLADES à La Chaux-de-Fonds. Relevons également les auditions musique sous la direction de Caroline Lambert et les auditions théâtre sous la régie de Madeleine Cognard, avec un exercice de diction ambitieux d'après une œuvre de Ionesco.

Les voyages de maturité; un voyage culturel à Rome pour une trentaine d'élèves suivant la DF arts-visuels; le désormais traditionnel séjour linguistique à Cambridge avec une 4^e édition en 2016 ; les échanges réguliers avec Esslingen, Bilbao et Sienna se poursuivent également ; les échanges individuels avec le Canada, l'Australie, l'Allemagne et la Suisse alémanique; la participation à la 42^e édition de la « Vogalonga » de Venise; et une nouvelle activité cette année avec un groupe d'élèves et de professeurs qui a rallié Paris à bicyclette en trois jours pendant le week-end de l'Ascension. Le 10^e anniversaire du bal du lycée a été une fête haute en couleurs dans « Les jardins enchantés ».

Cette année, quatre camps de ski ont été organisés par le lycée pour les élèves de 1^{ère} année; une semaine spéciale d'activités culturelles ou sportives a pu, entre autres, sensibiliser les élèves aux différents aspects et dangers du cyber-harcèlement lors d'une journée de prévention organisée par le groupe Espace Lycée. Des programmes variés ont été proposés aux élèves de 2^e année durant les journées hors-cadre. Mentionnons encore des tournois intercollèges et une semaine « nouvelles technologies » proposée à une vingtaine d'élèves avec au programme ateliers et visites d'entreprises.

A signaler encore, la conférence offerte aux élèves des classes terminales par l'Association des amis et anciens élèves du Lycée Denis-de-Rougemont (ALDDR) qui a accueilli, début septembre, le professeur et généticien Denis Duboule de l'EPFL.

En matière de formation continue, le lycée organise, à l'initiative des colloques de disciplines, des journées de formation avec intervenant-e-s externes dans le but de favoriser aussi le partage d'expériences.

Le Groupe de liaison du lycée (élèves élus par leurs pairs) collabore régulièrement avec la direction. Plusieurs projets et propositions d'activités émanent de ce groupe (journal du lycée, un livre d'or, le groupe « Lycéens sans frontières », la Gymnaz'Out, etc). La grande opportunité de cette année fut la session régionale du EYP/European Youth Parliament à laquelle six élèves ont partici-

pé. Dans le cadre de la collaboration du lycée avec le NIFFF, un groupe d'élèves a fonctionné comme jury pour attribuer le Prix de la Jeunesse du LDDR, décerné cette année à « Détour » de Ch. Smith.

Pour terminer, on relèvera encore les visites d'Universités, de l'EPFL et de Hautes Écoles ainsi que l'offre de cours facultatifs, en particulier le cours de sensibilisation à la langue et à la culture chinoise qui a permis à deux de lycéens du LDDR (et 2 du Lycée Jean-Piaget) de partir en séjour à Shanghai durant six semaines et de profiter ainsi du projet cantonal Neuchâtel@Shanghai dont le LDDR est porteur pour le volet de la formation académique.

Toutes ces activités ont un sens et permettent non seulement d'affirmer l'image du LDDR, mais également de garantir aux lycéennes et lycéens qui se destinent aux Hautes Écoles une ouverture d'esprit et un développement culturel solide et humaniste.

Ressources humaines

Corps enseignant à la rentrée d'août 2016 : 102 professeur-e-s pour 68.20 EPT.

Mme Charlotte Sandoz, professeure de droit et principalement active au Lycée Jean-Piaget, a fait valoir son droit à la retraite.

Personnel administratif, technique et de direction à la rentrée d'août 2016 : 1 directeur à 100%, 3 directeurs adjoints pour un total de 2.5 EPT, 1 assistante de direction pour 0.7 EPT, 4 collaboratrices administratives pour un total 3.2 EPT, 1 bibliothécaire/médiathécaire pour 0.9 EPT, 2 préparateurs pour un total de 2 EPT. 1 administrateur général et 2 collaborateurs à la comptabilité générale pour un total de 0.5 EPT, refacturé par le lycée Jean-Piaget par le biais des prestations internes. Pour le service de conciergerie (personnel inhérent au Service des bâtiments) : 6 collaborateurs (1 concierge et 5 aides-concierge) à 100%.

Statistiques

Effectif des élèves à la rentrée scolaire d'août 2016 : 784 (435 filles et 349 garçons) pour 36 classes.

Titres de maturité délivrés en juin 2016 : 212 (48 mentions bien, 6 mentions très bien)

Lycée Jean-Piaget (LJP)

Généralités

En automne s'est déroulée la dernière cérémonie de remise des titres de MPC « ancienne ordonnance sur la maturité professionnelle », à savoir pour les élèves qui, en plus de la maturité, ont obtenu un diplôme de commerce et non pas un CFC comme c'est désormais le cas aujourd'hui.

L'année 2016 est celle de la première volée de certificat culture générale, option pédagogie, qui s'est ouverte dans les locaux de Fleurier. Il est intéressant de relever que, sur les 18 élèves de la première volée, 2 viennent du Vallon, 3 des Montagnes et 13 du Littoral. Les principes énoncés dans le rapport précédent (cours blocs, partenariat avec une école Saint-Galloise, semaines spéciales, utilisation intensive d'une tablette numérique, ...) ont été mis en œuvre et s'avèrent rencontrer un vif intérêt des élèves.

Le durcissement des conditions de promotion en filière de maturité gymnasiale avec l'introduction du « panier de disciplines » (un minimum de 16 pts en additionnant les résultats de L1. L2, Maths et Option spécifique) n'a pas eu d'effet négatif sur le taux d'élèves passant de 1^{ère} en 2^e année.

Dossiers traités

Le succès des cours de français langue étrangère (FLE) ne se dément pas. En appui à la nouvelle stratégie du Service de la cohésion multiculturelle (COSM), les étudiant-e-s FLE inscrits au LJP ont désormais tous pour objectif d'obtenir au moins la certification B1 que notre lycée est en mesure de délivrer puisqu'il est, faut-il le rappeler, un centre agréé DELF-DALF.

Les cours de vacances (anglais, allemand, mathématiques et FLE) ont permis à plus d'une centaine d'étudiants de renforcer leurs connaissances ou de découvrir la langue française ainsi que la région neuchâteloise.

Une journée « Prévention du suicide » a été organisée dans les deux écoles du lycée : elle a été précédée par la distribution aux élèves de la bande dessinée « Les Autres ». L'opération fut un succès et sera reconduite en 2017.

Les échanges linguistiques sont toujours aussi nombreux, soit par classe, soit à titre individuel, notamment pour les élèves de la filière de maturité gymnasiale bilingue français-allemand. Les contacts avec les écoles de Suisse-alémanique sont de plus en plus fréquents et la tradition des échanges avec Aarau, ville partenaire officielle de Neuchâtel, est toujours aussi vivante. Mentionnons également le séjour linguistique de deux semaines à Cambridge pour tous les élèves de 3^e année fréquentant la filière bilingue français-anglais en maturité professionnelle.

Le LJP a également participé à l'édition 2016 des ECOLADES : une troupe constituée d'élèves et de professeur-e-s et conduite par les deux enseignantes de musique du lycée a présenté un spectacle mêlant chants, œuvres de percussion et danses.

Sur le plan culturel, parmi toutes les activités traditionnelles – théâtre, concert, film, visites, ... – proposées tout au long de l'année aux différentes classes du lycée, signalons que tous les élèves de l'École supérieure Numa-Droz ont assisté à une conférence donnée par le Directeur du Laténum Marc-Antoine Kaeser : « L'archéologie, à quoi ça sert ? », suivie d'une visite de l'exposition « De Palmyre à Carthage, archives des sables ».

Les différentes activités sportives – dont les camps de ski, les tournois inter-écoles, les joutes – ont toujours autant de succès. Cette année, les élèves ont même pu s'initier à la « pole dance » ou au « Flying yoga ».

Afin de pallier l'abandon des locaux privés que le lycée occupait à la Place d'Armes et à la rue Saint-Honoré, l'École supérieure Numa-Droz a pleinement investi, à la rentrée d'août, les locaux du Quai Robert-Comtesse. Une démarche d'appropriation a été faite avec l'affichage des portraits d'élèves et de professeur-e-s sur les façades Est et Ouest (projet JR) ainsi que l'utilisation d'une partie de la bâche « Antipodes » pour décorer le hall d'entrée : plusieurs enseignant-e-s et élèves ont même repeint quelques murs des salles de classe.

L'éclatement de l'École supérieure Numa-Droz sur deux sites très distants a, sans surprise, des effets négatifs sur le quotidien des élèves et des professeur-e-s, la qualité des relations humaines entre les différents acteurs – une des « marques de fabrique » de l'École supérieure Numa-Droz – étant pénalisée par les incessants déplacements. Différentes mesures ont été prises pour pallier à ces difficultés dont l'offre d'un abonnement Neuchâtel'roule à l'ensemble du personnel. L'idéal serait néanmoins la possibilité d'accueillir l'école – voire le lycée – sur un seul site.

Ressources humaines

A la rentrée 2016, le LJP comptait :

157 enseignant-e-s pour un équivalent plein temps de 110.8 postes.

1 directeur à 100%, 3 directeurs adjoints pour 2.8 EPT, 1 assistante de direction pour 0.8 EPT, 7 secrétaires et 1 opératrice de saisie pour 5.25 EPT, 3 médiathécaires pour 1.5 EPT, 1 laborantin pour 0.8 EPT, 8 concierges / aide-concierges pour 6.25 EPT.

Dans le cadre de l'administration générale des lycées (personnel inhérent au LJP et refacturé au LDDR et LBC pour les pourcentages y relatif) : 1 administrateur général à 100% (LJP 0.65 EPT / LDDR 0.2 EPT / LBC 0.15 EPT) et 2 collaborateurs à la comptabilité générale pour 1.7 EPT (LJP 1.25 EPT / LDDR 0.3 EPT / LBC 0.15 EPT).

Statistiques

L'effectif des élèves à la rentrée d'août 2016 s'élevait à 1'379 élèves pour 65 classes

Titres délivrés en 2016 : 165 maturités gymnasiales, 2 diplômes de commerce, 85 maturités professionnelles commerciales, 89 certificats de culture générale (34 option santé, 48 option socio-pédagogique, 2 option sport, 4 option arts visuels, 1 option musique), 16 maturités spécialisées (11 option santé et 5 travail social).

6.8. Entités du tertiaire

Université de Neuchâtel (UniNe)

Généralités

L'Université de Neuchâtel connaît en 2016 un changement de rectorat. Après huit ans à la tête de l'institution, Martine Rahier cède sa place à Kilian Stoffel, professeur de systèmes d'information et ancien doyen de la Faculté des sciences économiques. Le nouveau recteur entre en fonction le 1^{er} août, accompagné de trois vice-recteurs : le professeur de droit de la santé Olivier Guillod pour les affaires juridiques, le professeur de physiologie végétale Felix Kessler pour la recherche et le professeur d'histoire de la philosophie Daniel Schulthess pour l'enseignement. Conformément aux dispositions légales en vigueur, le recteur est nommé par le Conseil d'État sur la base d'une proposition faite par le Conseil de l'Université après audition du Sénat. Les vice-recteurs sont nommés par le Conseil de l'Université, sur proposition du recteur et après audition du Sénat.

Le rectorat est appuyé par le professeur d'économie internationale Jean-Marie Grether, qui occupe la fonction de délégué aux finances et à l'accréditation ainsi que par Abdelatif Mokeddem, directeur opérationnel en charge de la coordination du domaine central (services administratifs centralisés). Le poste de secrétaire général-e est vacant suite à la décision du rectorat d'en définir le profil après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'Université (LUNE).

L'organisation du domaine central a été revue fin août afin d'en optimiser le fonctionnement et d'être opérationnel en vue des dispositions prévues dans la LUNE. Un organe réunissant les chefs de service et le directeur opérationnel permet d'assurer la coordination opérationnelle entre les composantes du domaine central. Outre les unités administratives rattachées directement au rectorat (secrétariat du rectorat, qualité, affaires juridiques, affaires générales), l'administration est organisée en sept services : service logistique, service informatique et télématique, service académique, service de la comptabilité et des finances, service des ressources humaines, service recherche et bibliothèques, service des sports.

Suite à l'adoption de la LUNE le 2 novembre, le rectorat a lancé les travaux en vue de doter l'UniNE de l'assemblée représentant les différents corps. Les 24 membres ont été nommés fin décembre afin que cet organe puisse débiter ses travaux dès l'entrée en vigueur de la loi fixée au 1^{er} janvier 2017.

Les décanats de deux facultés ont été renouvelés : Redouan Bshary prend la tête du décanat de la Faculté des sciences en remplacement de Bruno Colbois, Evelyne Clerc dirige le décanat de la Faculté de droit en remplacement de Christoph Müller. Les doyens des deux autres facultés sont Hédi Dridi (lettres et sciences humaines) et Carolina Salva (sciences économiques).

Dossiers traités

26 janvier : Times Higher Education classe l'UniNE dans le Top-20 mondial des meilleures universités de moins de 5'000 étudiants (11^e rang).

1^{er} février : Le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), par son programme AGORA encourageant la communication scientifique, octroie une bourse de près de 200'000 francs à la quatrième édition du Théâtre de la connaissance. Ce projet de la Maison d'analyse des processus sociaux (MAPS) avait été soutenu à l'origine par le fonds d'encouragement pour les projets pédagogiques innovants.

6 février : L'Institut de géographie participe à la Fête du froid dans la Vallée de La Brévine où il présente une étude climatologique expliquant pourquoi la « Sibérie de la Suisse » connaît des températures particulièrement froides pendant la saison hivernale.

11 février : A l'occasion du 20^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'égalité, un colloque est organisé par le Centre de recherche sur les relations de travail (CERT) de la Faculté de droit, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) et la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI).

23-26 février : L'Institut de biologie organise à Saignelégier (JU) le congrès annuel de la Deutsche Gesellschaft für Protozoologie. Organisée pour la troisième fois en Suisse et pour la première fois en territoire francophone, la manifestation est l'occasion d'annoncer que des chercheurs de

l'UniNE ont identifié une nouvelle amibe : Nebela Gimlii, nommée ainsi du fait de sa petite taille en référence au nain Gimli du Seigneur des anneaux.

10 mars : Suite à la décision de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO) de participer au concours international « Ma thèse en 180 secondes », les éliminatoires neuchâtelois réunissent 13 doctorantes et doctorants. Xiqian Zhang (thèse en finance sur les fonds souverains), Etienne Morel (thèse en linguistique sur le plurilinguisme dans les SMS) et Leila Schwab (thèse en management sur les processus de décision dans les PME) se qualifient pour la finale nationale. Etienne Morel y décroche l'une des trois places réservées à la Suisse pour la finale internationale au Maroc.

16 mars : Kilian Stoffel est nommé recteur, avec entrée en fonction le 1^{er} août.

17 mars : L'Institut d'ethnologie de l'UniNE, l'Unité de musicologie de l'Université de Genève et la Haute école de musique de Genève annoncent un partenariat inédit qui permettra de lancer, lors de la rentrée de septembre, un cursus commun de Master en ethnomusicologie.

11 avril : Le secteur Recherche et innovation organise une formation pour apprendre à monter une start-up, en collaboration avec l'antenne neuchâteloise de l'EPFL et la CTI.

23 avril : Plus de 5'000 personnes participent à Festisciences, la journée destinée au grand public organisée par la Faculté des sciences.

28-29 avril : Le pôle patrimonial de l'UniNE et la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (BPUN) organisent une première série de manifestations de mise en valeur de la Bibliothèque des pasteurs, tenant ainsi les engagements pris lors du transfert des collections à la BPUN suite à la fermeture de la Faculté de théologie.

8 mai-15 octobre : Une collaboration scientifique entre le Jardin botanique de Neuchâtel et le Centre de dialectologie et d'étude du français médiéval débouche sur la création d'une exposition consacrée aux outils de l'ancien temps.

23 juin : Le Conseil de l'Université nomme les nouveaux vice-recteurs : Olivier Guillod (affaires juridiques), Felix Kessler (recherche) et Daniel Schulthess (enseignement).

4-29 juillet : Dans le cadre d'un projet-pilote, le cours d'été de l'Institut de langue et civilisation françaises (ILCF) accueille trois personnes réfugiées en Suisse qui envisagent de se lancer dans des études universitaires.

28 juillet : L'UniNE et la Ville de Neuchâtel signent une convention-cadre portant sur leur coopération dans les domaines scientifique, culturel, artistique, social et administratif.

1^{er} août : Entrée en fonction du nouveau rectorat.

5-7 septembre : Le Centre d'hydrogéologie et de géothermie de l'UniNE (CHYN) organise la conférence Eurokarst 2016, qui réunit plus de 200 chercheuses et chercheurs venu-e-s de 24 pays. Il y présente les résultats d'une étude sur la pollution des sols dans l'Arc jurassien.

8 septembre : Le programme de formation continue de l'UniNE s'enrichit de deux CAS : en promotion culturelle/gestion événementielle et en finances publiques.

20 septembre : La rentrée est marquée par un nouveau Master en ethnomusicologie, ainsi que par une collaboration avec la HEP-BEJUNE qui permet de créer un cursus de master spécifique en mathématiques pour les étudiant-e-s qui se destinent à l'enseignement.

21 septembre : Times Higher Education classe l'UniNE à la place 401-500 dans sa liste 2016-2017 des 980 meilleures universités mondiales.

21 octobre : JEUNE Consulting, la junior entreprise de l'UniNE, fête son 25^e anniversaire.

29 octobre : Le 71^e *Dies academicus* est placé sous le thème de l'ouverture au monde. L'UniNE confère le doctorat *honoris causa* à Caroline Alexandra van Eck (lettres et sciences humaines), John Pickett (sciences), Florence Aubry Girardin (droit) et Pierre Pestieau (sciences économiques). Oratrice invitée, la directrice de la section suisse d'Amnesty International Manon Schick prononce une allocution sur la thématique du jour.

2 novembre : Le Grand Conseil neuchâtelois vote la nouvelle loi sur l'Université (LUNE) à une écrasante majorité (96 voix pour, 3 contre, 2 abstentions).

8 novembre : 1'065 étudiant-e-s participent à la Journée d'information sur les cursus proposés par l'UniNE (384 pour les bachelors, 505 pour les bachelors et les masters, 176 pour les masters uniquement). Cela représente environ 80 personnes de plus que l'année précédente.

10 novembre : La 2^e Nuit des carrières réunit environ 300 étudiant-e-s pour des ateliers, conférences et activités ludiques consacrés à l'intégration dans le marché du travail.

14 novembre : Une association universitaire consacrée à la réalisation de films voit le jour : Pierrot Productions.

24 novembre : Les festivités du 20^e anniversaire des Editions Alphil, fondées par Alain Cortat, ancien étudiant et collaborateur de l'UniNE, sont lancées lors d'un podium de discussion sur le thème de l'open access en sciences humaines et sociales.

1er décembre : L'UniNE signe un accord-cadre de coopération académique, scientifique et culturelle qui associe, au sein de la Communauté du savoir, sept hautes écoles de l'Arc jurassien franco-suisse.

12 décembre : Le Sénat de l'Université, organe composé des membres du corps professoral, tient sa dernière séance. Il est remplacé dès 2017 par une Assemblée de l'Université qui réunit également des membres des trois autres corps : corps intermédiaire, étudiants et PATB (personnel administratif, technique et de bibliothèque).

27 décembre : Un système d'enseignement à distance (Massive Open Online Course, ou MOOC) développé à l'UniNE grâce au fonds d'encouragement pour les projets pédagogiques innovants décroche un financement américain qui lui permettra d'intégrer dans sa base de données des documents ethnographiques sur les courses de chiens de traîneaux en Alaska.

Tout au long de l'année, plus de 150 projets de recherche ont été lancés dans les instituts. Plusieurs d'entre eux suscitent un écho important dans les revues scientifiques et/ou le grand public. Exemples : la difficulté des logiciels de reconnaissance faciale à identifier les personnes qui présentent un visage souriant ; l'avis de la population sur les drones selon leur usage à des fins policières, militaires et commerciales ; les liens entre l'ampleur des déplacements de populations de chimpanzés et leur usage d'outils pour se procurer de la nourriture ; la présentation, en septembre, d'une étude s'appuyant sur des outils informatiques pour l'analyse des réseaux sociaux et prédisant la victoire de Donald Trump deux mois plus tard à l'élection présidentielle américaine ; la réduction importante de la durée annuelle de l'enneigement depuis les années 70, avec une arrivée plus tardive de la neige en automne et une fonte plus précoce au printemps ; l'usage de l'impression 3D pour réduire le poids des horloges atomiques embarquées dans des missions spatiales ; la mise en évidence de la confiance accordée par les mâles aux femelles d'une espèce de singes africains en cas d'alerte aux prédateurs ; la découverte d'un mécanisme de production d'un acide aminé interne aux plantes qui leur permet de résister aux agressions extérieures ; les conclusions de la première étude de longue durée en Suisse afin d'évaluer les effets de caméras de surveillance sur la vie d'un quartier de Genève.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2016, l'UniNE compte 1'105 collaboratrices et collaborateurs. En EPT, le total est de 782.1 personnes : 122.6 membres du corps professoral, 410.6 membres du corps intermédiaire, 229.9 membres du personnel administratif, technique et de bibliothèque (PATB) et 19 apprenti-e-s. Dans le domaine de l'égalité des chances et de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, l'année 2016 est marquée par l'aboutissement des ateliers visant à préparer le plan d'action Egalité 2017-2020. Les programmes interuniversitaires de soutien à la relève académique féminine StartingDoc, Réseau romand de mentoring, et REGARD sont fréquentés par 42 chercheuses neuchâteloises. Les camps pour enfants organisés pendant les vacances scolaires de printemps, été et automne offrent 113 places à des familles membres de l'UniNE et de l'EPFL-Microcity. Deux nouveaux espaces d'allaitement/locaux sanitaires sont aménagés au bâtiment principal et à la Faculté des lettres et sciences humaines, portant le total de ces espaces à quatre pour l'ensemble de l'UniNE.

Statistiques

Le nombre de nouveaux étudiant-e-s est stable lors de la rentrée universitaire : 1'680 admis, soit 914 qui se préparent à commencer un bachelor, 695 un master et 71 un autre cursus (essentiellement le certificat de français ou le diplôme d'enseignement du français pour non-francophones).

Au 31 décembre 2016, l'Université comptait :

- 4'284 étudiant-e-s : 1'697 hommes (39.6%) et 2'587 femmes (60.4%)
- 645 projets de recherche en cours
- 1 cursus de bachelor en lettres et sciences humaines offrant 23 piliers (dont 5 hors faculté) ; 5 cursus de bachelor en sciences + 2 années propédeutiques en médecine et sciences pharmaceutiques ; 1 cursus de bachelor en droit ; 1 cursus de bachelor en sciences économiques avec 5 orientations
- 8 cursus de master en lettres et sciences humaines, dont 2 offrant un total de 16 piliers ; 8 cursus de master en sciences, dont 1 cursus offrant 7 orientations ; 4 cursus de master en droit, dont 1 cursus offrant 9 orientations ; 5 cursus de master en sciences économiques
- 15 cursus de formation continue, dont 11 permettant d'obtenir un CAS/DAS/MAS
- 2 cursus spécialisés pour étudiant-e-s non francophones permettant d'obtenir un certificat d'études françaises et un diplôme pour l'enseignement du français langue étrangère
- 64 étudiant-e-s en séjour dans une autre université et 81 étudiant-e-s accueilli-e-s à l'UniNE dans le cadre des programmes de mobilité

10 novembre-2 décembre : L'UniNE délivre 978 titres universitaires de formation initiale (443 bachelors, 441 masters, 73 doctorats, 21 certificats et diplômes de français pour étudiant-e-s non francophones) et 74 titres de formation continue au cours de cinq cérémonies successives. Des prix académiques sont remis à 45 étudiant-e-s et 2 enseignant-e-s.

Haute École Arc (HE-Arc)

Généralités

Pour de plus amples renseignements concernant la HES des cantons de Neuchâtel, Jura et Berne francophone, nous renvoyons le lecteur au rapport d'activité de l'école. Celui-ci est édité chaque année à la fin mai et est disponible sur le site internet (www.he-arc.ch) de l'institution.

En septembre 2016, la Haute École Arc (HE-Arc) a vécu la douzième rentrée académique de son histoire, marquée par l'inscription de plus de 1'700 étudiant-e-s dans les filières Bachelor des domaines Conservation-restauration, Gestion, Ingénierie et Santé.

A noter qu'un peu plus de 10% de ces étudiant-e-s ont débuté leur formation dans le tout nouveau Campus de Delémont qui marque la continuité de l'ancrage régional de l'institution.

Nouveau ministre de la République et canton du Jura, Monsieur Martial Courtet – membre du Comité stratégique de l'école (la plus haute instance de l'institution) en compagnie de Madame la conseillère d'État Monika Maire-Hefti (Canton de Neuchâtel) et de Monsieur le conseiller d'État Bernhard Pulver (canton de Berne) - a inauguré ce nouveau Campus de Delémont. Le président de la Confédération Johann Schneider-Ammann et le Conseil d'État jurassien *in corpore* étaient également de la partie. De même que la rectrice de la HES-SO, le recteur de la HEP et de la directrice générale de la HE-Arc.

A noter que le domaine Santé de la HE-Arc dispose désormais, au sein de ce nouveau campus, d'un centre de simulation dernière génération équipé de micros, de caméras et de mannequins haute-fidélité ainsi que d'un appartement recréant le lieu de vie des personnes âgées. Les étudiant-e-s peuvent ainsi se former aux soins à domicile dans les locaux de l'école.

Le système de management de la qualité de la HE-Arc a été certifié conforme à la toute dernière version de la norme ISO 9001 : 2015 dont les exigences principales sont une meilleure prise en compte des besoins des parties prenantes, la maîtrise des risques institutionnels et une gestion efficace des connaissances.

La HE-Arc a su anticiper ces évolutions et ainsi réussir la transition vers la re-certification en moins d'un an. A noter que l'institution a mené les premières réflexions vis-à-vis des exigences du prix européen de la qualité (EFQM).

La démarche d'audit interne a été complétée par une autoévaluation des missions Enseignement, Ra&D, Prestations de service et Gouvernance selon un modèle de reporting proposé par le dicas-

rière qualité de la HES-SO. Le résultat de ces entretiens sera exploité dans le cadre de la rédaction de la première version du rapport d'accréditation institutionnelle remise à l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) en juin 2017.

A noter qu'en 2016, plus de 1'500 étudiant-e-s ont été sollicité-e-s afin d'évaluer la qualité de l'enseignement au travers d'un questionnaire.

Dossiers traités

En 2016, la HE-Arc a développé ses activités de Ra&D en privilégiant les actions d'ouverture à l'interne au-travers de projets interdomaines et à l'externe par la collaboration avec les institutions partenaires de la région. Six nouveaux projets regroupant plusieurs domaines ont ainsi débuté sur des sujets aussi variés que la valorisation du patrimoine local, les technologies au service de la santé ou l'étude de l'impact de la mobilité en formation.

Les collaborations externes ont concerné l'UniNe, avec des demandes de fonds conjoints sur des projets à financement national, le pôle Microcity à Neuchâtel, la participation aux projets de la Communauté du Savoir et la mise en place d'une structure de recherche communautaire dans l'Arc jurassien.

Le domaine Conservation-restauration a notamment achevé le projet OBS consacré à l'étude du contexte historique des instruments scientifiques de l'observatoire de Neuchâtel et a participé au colloque international Metal 2016 à New Delhi.

Le domaine Gestion a débuté en 2016 plus de 76 projets de recherche et a déposé plusieurs projets auprès d'agences de financement nationales et internationales qui sont encore en cours d'évaluation. Et ce dans les quatre axes clefs suivants : la lutte contre la criminalité économique, le marketing horloger, le management des villes et du territoire ainsi que l'informatique de gestion.

Le domaine Ingénierie a achevé sa première année complète de fonctionnement dans sa nouvelle organisation comportant un institut de recherche et 13 groupes de compétences. Le financement CTI constitue la principale source de financement Ra&D du domaine avec près d'une quinzaine de projets acceptés.

Le domaine Ingénierie a décroché deux projets européens concernant l'intelligence artificielle et des micro-générateurs thermoélectriques et un projet Interreg en collaboration avec l'UTBM (serious game for health at work). A noter encore le projet «micro5», fraiseuse 5 axes de la taille d'une machine à café, et premier aboutissement pratique d'une méthodologie de conception révolutionnaire.

Le domaine Santé a décroché un projet FNS comme co-demandeur avec l'Université de Genève et un projet IRSC comme co-demandeur avec l'Université de Montréal.

A noter enfin l'obtention du prix « Interprofessionnalité » de l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM).

Les éléments stratégiques du développement des relations internationales (profils d'écoles partenaires, langues, etc.) de la HE-Arc ont porté leurs fruits en 2016 et le développement des partenariats internationaux est à la hausse.

Au niveau de l'Arc jurassien franco-suisse, la HE-Arc est un acteur fondamental de la Communauté du Savoir. Colloques, séminaires, financement de stages, bibliothèques partagées et utilisation des fablabs, sont désormais proposés aux étudiant-e-s et professeur-e-s de part et d'autre de la frontière.

Les activités de mobilité se sont également développées en 2016 avec 72 demandes traitées et quelque 62 dossiers concrétisés. 85% des échanges ont lieu durant le semestre d'automne. L'intérêt pédagogique est un élément incontournable de l'échange et est vérifié par l'équipe mobilité de l'école.

De nouvelles bourses (financement exogène) ont été attribuées aux étudiant-e-s en stage de formation pratique du domaine Santé et à ceux de la formation tri-nationale du domaine Ingénierie.

Lors de l'analyse des risques en lien avec les échanges académiques, une action simple mais efficace a été retenue : chaque étudiant-e IN reçoit maintenant de la part de la HE-Arc une carte portant les numéros d'urgence (hôpitaux locaux, police, etc.) et de contact dans l'école, et surtout les numéros de téléphones portables permettant de garder un lien en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Le niveau d'appréciation des étudiant-e-s IN et OUT est mesuré dans le cadre des échanges SEMP. La partie intégrative (stage d'intégration en collaboration avec l'UniNe et ESN, offre de cours de français, offre de logement, accueil et support) est très appréciée.

En 2016, l'école a également vécu au rythme de manifestations qui ont permis à des publics d'horizons différents de prendre le chemin des Campus de Neuchâtel et Delémont ainsi que des divers sites de recherche de l'institution.

Fin septembre, la population jurassienne et de nombreux invité-e-s de marque venu-e-s de toute la Suisse romande ont profité des portes ouvertes et de l'inauguration officielle du bâtiment StrateJ à Delémont pour découvrir le nouveau campus.

A cette occasion le service de l'Ancre Régional et de la Communication de la Haute École Arc a organisé un moment de partage et d'information particulier avec plus de 150 partenaires de l'industrie, de la politique et des institutions sociales, sanitaires.

Tout au long de l'année, de nombreux séminaires, conférences, cours thématiques, colloques et/ou forums ont été organisés à la HE-Arc principalement sur le campus de Neuchâtel à l'attention des personnes en formation continue, des professionnel-le-s de la région et des membres des institutions politiques.

Les professeur-e-s et chercheuses et chercheurs de l'école ont, quant à eux, fait rayonner l'école en participant à de nombreux colloques, séminaires et initiatives en Suisse et à l'étranger.

Enfin, plusieurs étudiant-e-s de l'école ont participé à des concours nationaux et internationaux (NXP Cup ou Shel Eco-marathon par exemple).

Tous ces événements ont été soutenus et/ou mis en valeur au travers des outils de référence et l'envoi d'une quarantaine de communiqués de presse aux médias locaux et régionaux qui ont abondamment relayé ces informations. En mars, l'émission CQFD de la Radio suisse romande – consacrée à l'horlogerie depuis la conception d'une montre à sa production - a été diffusée en direct depuis l'école.

Ressources humaines

Des séances de consultation du Conseil du personnel se sont tenues à six reprises en 2016, dont une en présence du président du Comité stratégique.

Le Conseil du personnel et des groupes *ad hoc* ont, par ailleurs, été consultés sur plusieurs dossiers d'importance, comme le budget 2017 (mesures d'économie, indexation négative, etc.), le mandat de prestations, la nouvelle typologie HES-SO, l'adaptation de plusieurs règlements sur la participation et la représentation ou encore la création d'un poste de « personne de confiance » par exemple.

La direction générale de l'école a, comme à l'accoutumée en début d'année civile, rencontré l'ensemble du personnel de l'institution à l'occasion d'une séance plénière. Lors de celle-ci, la directrice générale et les directeurs de domaines ont notamment évoqué le contrat de prestations 2017-2020 entre les cantons BEJUNE et la direction de la HE-Arc en parlant des projets ayant déjà débuté.

L'avancement des travaux concernant la nouvelle typologie HES-SO et son application au sein de la HE-Arc a également été abordée. Enfin, une grande partie de ce temps de rencontre a également été consacrée à la présentation et l'explication des objectifs définis pour l'institution et leur déclinaison dans chaque service et domaine de formation.

Statistiques

HE-Arc	Formations Bachelor et Master	APS domaine Santé	Formations postgrade & continue	Diplomants en formation de base	TOTAUX
Conservation -restauration	51	0	65	0	116
Gestion	816	0	693	129	1'638
Ingénierie	461	0	15	0	476
Santé	245	165	378	0	788
Totaux	1'573	165	1'151	129	3'018

HE-Arc	15.10.2011	15.10.2012	15.10.2013	15.10.2014	15.10.2015
Domaine conservation -restauration	42	46	53	49	51
Domaine gestion	574	617	728	760	816
Domaine ingénierie	367	399	423	450	461
Domaine santé	281	274	259	255	245
Totaux	1'264	1'336	1'463	1'514	1'573

Domaine Conservation -restauration	15.10.2011	15.10.2012	15.10.2013	15.10.2014	15.10.2015
Conservation /restauration PT	35	36	37	38	43
Master of Arts en Conservation-restauration	7	10	16	11	8
Totaux	42	46	53	49	51

Domaine Gestion	15.10.2011	15.10.2012	15.10.2013	15.10.2014	15.10.2015
Business Law PT	-	-	41	66	86
Business Law TP	-	-	34	64	108
Economie d'entreprise EE	174	176	189	182	197
Economie d'entreprise PT	267	286	311	306	290
Informatique de gestion PT	89	98	94	86	88
Informatique de gestion TP	44	57	59	56	47
Totaux	574	617	728	760	816

Domaine Ingénierie	15.10.2011	15.10.2012	15.10.2013	15.10.2014	15.10.2015
Génie électrique PT	23				
Génie mécanique PT	16				
Industrial Design Engineering PT	124	135	128	134	141
Informatique PT	92	126	143	157	153
Microtechniques PT	112	138	152	159	167
Totaux	367	399	423	450	461

Domaine Santé	15.10.2011	15.10.2012	15.10.2013	15.10.2014	15.10.2015
Soins infirmiers	281	274	259	255	245
Année préparatoire / Modules complémentaires	149	142	161	162	165
Totaux	430	416	420	417	410

Haute École Pédagogique BEJUNE (HEP-BEJUNE)

Généralités

La Haute École Pédagogique BEJUNE (HEP-BEJUNE) est une institution de degré tertiaire chargée de la formation initiale des enseignant-e-s des cantons de Berne (francophone), du Jura et de Neuchâtel ainsi que de la formation continue des 6'000 professionnel-le-s en activité dans l'espace BEJUNE. Elle dispose également d'un pôle de recherche dans le domaine de l'enseignement et des sciences de l'éducation. Elle a en outre pour mandat de mettre à disposition des ressources documentaires et multimédias et d'assumer diverses missions d'intérêt cantonal ou intercantonal dans le domaine de la formation.

La HEP-BEJUNE forme les enseignant-e-s pour l'ensemble des degrés de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, du niveau primaire au secondaire 2 (écoles secondaires post-obligatoires, dont les écoles de maturité), en passant par le niveau secondaire 1. L'institution propose également un programme de formation en enseignement spécialisé. De plus, elle offre différents cursus de formation postgrade et assure la formation continue des enseignant-e-s en activité.

Le Comité stratégique (CS), composé des trois conseillers d'État en charge de l'éducation dans les trois cantons concordataires, décide du développement stratégique de l'institution, notamment en termes de finances, de réglementations et de structures.

Le Rectorat est en charge de la conduite globale de la HEP-BEJUNE sous la direction du recteur. Ce dernier est secondé par deux vice-recteurs (l'un pour les formations, l'autre pour la recherche et les ressources documentaires), chacun étant responsable de trois, voire quatre domaines distincts. Un état-major regroupe l'essentiel des services supports de l'institution, sous la responsabilité directe du recteur.

Dossiers traités

Gouvernance

À partir du 1^{er} janvier 2016, le Comité stratégique a accueilli en son sein le Ministre Martial Courtet, en tant que représentant de la République et Canton du Jura, en remplacement de Elisabeth Baume-Schneider. Mandaté par le CS au mois de juin 2015, Gérard Marquis a assuré l'intérim à la tête de la HEP-BEJUNE jusqu'au 31 juillet 2016. L'année 2016 a ainsi été marquée par les entrées en fonction au 1^{er} mars de Deniz Gyger Gaspoz, vice-rectrice de la Recherche et des Ressources documentaires, et au 1^{er} août de Maxime Zuber, recteur. En date du 31 août 2016, Fred-Henri Schnegg a présenté sa démission de sa fonction de vice-recteur des Formations pour relever un nouveau défi à la tête du Service de l'enseignement de la République et Canton du Jura. C'est Julien Clénin, responsable de la formation continue et postgrade, qui a été désigné pour lui succéder dès le 1^{er} janvier 2017 ; en parallèle, il est chargé d'assumer la conduite *ad interim* de la filière de formation continue et postgrade jusqu'au moment de l'entrée en fonction de son successeur. Les services du Rectorat sont désormais au complet avec la nomination au 1^{er} septembre 2016 de François Riat au poste de responsable de l'amélioration continue.

Une adaptation du Concordat intercantonal s'imposant, notamment en vue de l'accréditation institutionnelle au sens de la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), un groupe de travail a été constitué à cet effet.

Relations internationales et partenariat

Un accord-cadre de coopération régit désormais la collaboration entre la HEP-BEJUNE et l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Franche-Comté. Conclu pour une durée de quatre ans à dater de l'année 2016, il permet aux deux institutions de poursuivre leur collaboration transfrontalière dans le cadre de différentes activités liées à la recherche et à la formation.

La HEP-BEJUNE a par ailleurs fait son entrée officielle le 1^{er} décembre 2016 dans la Communauté du Savoir (CdS) en signant l'accord-cadre de coopération académique, scientifique et culturelle associant les hautes écoles françaises et suisses de l'Arc jurassien. La collaboration transfrontalière instaurée par la CdS porte en priorité sur l'échange d'étudiant-e-s, d'enseignant-e-s, de chercheuses et chercheurs et de collaboratrices et collaborateurs.

Déménagement du site jurassien de Porrentruy à Delémont

Au moment de la rentrée académique 2016/2017, une partie de la filière primaire ainsi que l'une des trois médiathèques de la Haute École Pédagogique BEJUNE ont quitté le site de Porrentruy pour prendre leurs quartiers sur le nouveau campus de formation tertiaire Strate J à Delémont. Les préparatifs liés à ce déménagement d'envergure auront duré six mois et occasionné un surcroît de travail considérable dans divers secteurs de l'institution. Les efforts consentis en vue de l'ouverture du nouveau site jurassien ont cependant été récompensés. Les portes ouvertes de Strate J ont connu un beau succès populaire : au moins 2'000 personnes se sont rendues les 23 et 24 septembre 2016 sur le campus de Delémont afin de découvrir ce vaisseau amiral de la formation. En amont de la cérémonie d'ouverture officielle mise sur pied par la République et Canton du Jura, la HEP-BEJUNE a organisé durant la matinée du 23 septembre 2016 une visite exclusive de ses locaux à l'intention de ses principaux partenaires de la filière de formation primaire (directrices et directeurs d'établissements scolaires ainsi que formatrices et formateurs en établissement du canton du Jura et du Jura bernois) et des médiathèques.

La HEP-BEJUNE au cœur de l'événement

Outre l'inauguration de sa nouvelle filière de formation primaire et de sa médiathèque à Delémont, la HEP-BEJUNE a vécu en 2016 au rythme de nombreuses manifestations – conférences, séminaires, journées d'étude – qui ont permis à des publics d'horizons divers de prendre le chemin des

trois sites de l'institution. En collaboration avec l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP) à Neuchâtel, plus de 80 expert-e-s internationaux ont notamment été réunis en colloque les 20 et 21 avril sur le site biennois de la HEP-BEJUNE afin d'y questionner les apports de la recherche dans les processus de réformes éducatives.

La HEP a aussi apporté sa précieuse contribution au bon déroulement du Salon interjurassien de la formation 2016 en mettant à disposition des visiteuses et visiteurs de la manifestation une vingtaine de guides : vingt-cinq étudiant-e-s en enseignement primaire ont été spécialement formé-e-s pour accompagner les 3'500 élèves du Jura et du Jura bernois qui ont déambulé dans les allées de la Halle des expositions de Delémont du 13 au 17 avril.

Filière de formation

De manière générale, les différents partenaires se disent satisfaits du nouveau dispositif de pratique professionnelle mis en œuvre durant l'année scolaire 2014/2015 et qui permet aux futur-e-s enseignant-e-s de la filière primaire d'effectuer des stages, des remplacements et du co-enseignement durant leur 3^e année de formation. Suite à une première expérience, quelques ajustements ont été apportés au cadre initialement prévu de façon à ce que les étudiant-e-s puissent répondre aux exigences académiques de la HEP tout en assumant la responsabilité d'une classe. Au terme de leur cursus de formation, ils disent se sentir bien préparés pour assumer leur propre classe. Quant aux autorités scolaires, elles apprécient la qualité des prestations offertes, notamment dans le cadre des remplacements.

Au sein de la filière secondaire, désormais stabilisée, les responsables et les formatrices et formateurs ont travaillé à développer le caractère professionnalisant de la formation. La volonté de renforcer les liens avec les acteurs du terrain s'est traduite par des visites de la responsable de la pratique professionnelle dans les écoles du canton de Neuchâtel et par un recours plus marqué aux enseignant-e-s, directrices et directeurs d'école, membres des services cantonaux de l'enseignement, etc. pour animer des parties de cours ou de séminaires. Une attention particulière a été portée à expliciter les objectifs, l'organisation et les contenus de la formation secondaire. En parallèle, un effort a été réalisé dans le domaine du développement professionnel du personnel : plusieurs formatrices et formateurs ont ainsi obtenu une certification supplémentaire, telle que doctorat, certification en formation d'adultes ou certification en didactique.

Suite à la reconnaissance par la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) de la formation en enseignement spécialisé et après la ratification des cantons de l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, la filière en enseignement spécialisé de la HEP-BEJUNE accueille aujourd'hui plus de 80 étudiant-e-s sur le site de Bienne. Des aménagements conséquents ont été apportés en vue d'une stabilisation de l'organisation et d'une consolidation du programme de formation. La filière vise désormais l'acquisition de compétences complémentaires en neurologie, didactique, psychologie et sociologie en faisant appel à des expert-e-s des domaines concernés. Les mesures entreprises ont permis d'innover et d'apporter une réponse au défi d'une société inclusive.

En formation continue, deux nouveaux certificats d'études avancées (CAS) ont été développés en 2016 afin d'étoffer l'offre des formations certifiantes et ainsi répondre aux nouvelles exigences du contexte scolaire :

- « Éducation & Plurilinguisme – Bildung & Mehrsprachigkeit », qui permet de développer des compétences en enseignement bi-/plurilingue ou en immersion réciproque ;
- « Animatrice ou animateur de groupe d'Analyse des pratiques professionnelles (APP) », qui permet de concevoir et d'organiser la pratique d'accompagnement collectif en APP.

Recherche

Le département de la Recherche a poursuivi en 2016 les objectifs dictés par sa politique en mettant l'accent sur le développement de dispositifs de recherche et de formation au sein de l'institution. Les objets de recherche insistent sur la cohérence entre l'expérience des formatrices et formateurs d'enseignant-e-s (et la diversité de leurs profils de chercheurs) et les pratiques des acteurs du système d'enseignement de l'espace BEJUNE. Différents partenariats ont par ailleurs été mis en place avec des institutions universitaires et tertiaires, favorisant la réalisation concertée de projets de recherche ainsi que le développement professionnel des chercheurs. Les chercheuses et chercheurs de la HEP ont par ailleurs démontré la qualité et la légitimité de leurs travaux au sein

de la communauté scientifique internationale à travers 72 publications, dont la liste se trouve sous www.hep-bejune.ch.

Publication

La mission première du département des Publications est d'œuvrer à la promotion des ressources pédagogiques et de participer à l'animation intellectuelle des milieux professionnels et scolaires du tissu régional. En 2016, les Editions HEP-BEJUNE se sont enrichies de deux nouveaux ouvrages issus de la collection Pratiques : « Mathématiques en dehors de la salle de classe » et « Jalons MMF - 6H Littérature ». Deux numéros de la revue Enjeux pédagogiques ont vu le jour en 2016 : « La culture numérique à l'école » et « Langues et interculturalité ». Tous deux ont débouché sur la mise sur pied d'un Café pédagogique afin de favoriser le débat avec les auteurs du dossier thématique.

Médiathèques

Une exposition interactive traitant des illusions d'optique a été présentée en quatre endroits au cours de l'année 2016. Plus de 1'900 élèves ont ainsi eu l'occasion de découvrir « L'œil en face du trou ». En parallèle, chaque médiathèque a proposé diverses animations à l'intention de ses publics, telles que Semaine de la lecture, Cafés pédagogiques, etc. Enfin, les médiathèques de la HEP-BEJUNE ont activement participé à la création d'une première série de « Sacs d'histoires », soit du matériel pédagogique destiné aux élèves de 4 à 8 ans, dont l'objectif est de renforcer l'ouverture aux langues ainsi que le partenariat écoles-familles tout en faisant la promotion de la lecture.

Ressources humaines

La HEP-BEJUNE conduit ses activités sur trois sites, situés respectivement à Bienne (BE), Delémont (JU) et La Chaux-de-Fonds (NE). En 2016, elle employait 178 collaboratrices et collaborateurs, ce qui correspond à 115 équivalents plein temps (EPT).

Le service des Ressources humaines de la HEP-BEJUNE a procédé à 23 engagements, en grande majorité des remplacements, au cours de l'année 2016, dont 19 concernaient des personnes au bénéfice de contrats à durée déterminée (parmi elles, 5 stagiaires/apprenti-e-s).

La Commission du personnel, qui traite du fonctionnement interne de la HEP-BEJUNE et des conditions de travail du personnel, a poursuivi ses travaux en 2016. Elle émet des préavis à l'intention du Rectorat sur les dossiers majeurs de l'institution, en particulier sur les dispositions relatives au statut, à la procédure de nomination et à la formation du personnel.

En 2016, la Commission paritaire a achevé ses travaux de révision et d'élaboration du règlement général du personnel, du règlement du personnel administratif et technique ainsi que du règlement concernant le personnel académique. Ces règlements ont été remis pour décision au Comité stratégique en fin d'année ; les travaux se poursuivent avec l'étude des conséquences de mise en œuvre et la rédaction d'un règlement sur les cadres.

Statistiques

La HEP-BEJUNE accueille en moyenne 800 étudiant-e-s chaque année, toutes filières confondues.

Les chiffres de la rentrée académique 2016/2017 ont confirmé l'augmentation constante du nombre d'étudiant-e-s de la Haute École Pédagogique BEJUNE. Au total, l'institution a admis 296 nouveaux étudiant-e-s (+ 32) à l'heure de la reprise. La progression la plus significative (+ 22) par rapport aux effectifs 2015/2016 concerne les 155 étudiant-e-s en filière primaire. S'agissant des autres formations initiales, les effectifs sont relativement stables : la HEP-BEJUNE a accueilli 113 nouveaux étudiant-e-s en formation secondaire (+ 5 personnes par rapport à la rentrée 2015/2016) alors que 28 nouveaux étudiant-e-s (+ 5 personnes) ont rejoint les rangs de la filière de formation en enseignement spécialisé. La formation continue et postgrade comptait quant à elle environ 200 étudiant-e-s à l'heure de la reprise. Toutes filières et tous degrés confondus, 906 étudiant-e-s (contre 854 lors de la rentrée précédente) se sont engagé-e-s à suivre une formation à la HEP-BEJUNE au moment de la rentrée académique 2016/2017.

Au total, la HEP-BEJUNE a délivré 232 diplômes en 2016. Le plus grand nombre d'entre eux (94) est allé aux étudiant-e-s ayant suivi la formation primaire. 85 titres d'enseignement secondaire ont été attribués. 19 personnes se sont vu remettre un diplôme en enseignement spécialisé. Enfin, la

Haute École Pédagogique BEJUNE a octroyé 34 titres d'enseignement en formation continue et postgrade.

Haute école de musique de Genève, site de Neuchâtel (HEM)

Généralités

L'année 2016 s'est déroulée conformément aux objectifs de développement du site, lesquels reposent sur :

- un effectif général équilibré et limité à 100 étudiant-e-s (cordes, chant, piano),
- des enseignements orientés vers la professionnalisation de haut niveau, complétés par une contribution constante d'intervenants externes de provenance internationale,
- une importante programmation artistique diffusée au sein des deux sites de la Haute école et auprès d'institutions ou de manifestations culturelles partenaires genevoises et neuchâteloises.

Dossiers traités

Dans la perspective de l'accréditation de la HES-SO, des auto-évaluations de filières de Bachelor et Master sont en cours. Ces travaux sont menés conjointement avec les deux autres institutions membres du Domaine Musique et Arts de la scène de la HES-SO (HEMU et HETSR).

Les travaux de réforme du Bachelor of Arts in Music ont été poursuivis. Conformément au calendrier prévisionnel la mise en œuvre des nouveaux plans d'étude est fixée pour la rentrée de septembre 2017.

L'année 2016 aura permis de travailler aux objectifs de développement de la HEM pour les prochaines années. Face à une mutation rapide des différents secteurs de la profession, une évolution des stratégies de formation est nécessaire en particulier vers les domaines des nouvelles technologies, des arts numériques, de la gestion artistique et de l'accès à de nouveaux publics.

Le 30 janvier s'est déroulée la Journée Dialogue. Cette journée vise à souligner la collaboration avec le Conservatoire de musique neuchâtelois. Différents ateliers ont été réalisés par des élèves et des professeur-e-s des deux institutions. Une prestation finale a permis de présenter au public l'intérêt et l'importance d'une telle initiative annuelle.

Le 13 novembre s'est tenu au Temple du bas le concert inaugural du Master en ethnomusicologie dispensé par les Universités de Neuchâtel et de Genève et la Haute école de musique de Genève-Neuchâtel. Cette nouvelle filière unique en Suisse ouvre des perspectives importantes d'élargissement des pratiques et des enseignements musicaux, en renforçant la collaboration entre trois Hautes écoles de Suisse romande.

La Haute école de musique Genève-Neuchâtel collabore avec de nombreuses institutions internationales. Ses partenaires se situent en Europe, en Asie et en Amérique. Elle accueille chaque année de nombreux étudiant-e-s étranger-e-s, et offre également des programmes d'échange pour les étudiant-e-s ou les professeur-e-s.

Elle développe par ailleurs des projets artistiques et pédagogiques avec des institutions partenaires représentatives, afin de favoriser l'accès aux cultures traditionnelles non européennes (Cis-jordanie, Turquie, Venezuela, Brésil, Japon, Chine, Inde, etc.).

Ressources humaines

Au 31 décembre 2016, l'effectif total du corps enseignant se monte à 55 (29 chargé-e-s de cours ou chargé-e-s d'enseignement et 26 vacataires).

L'effectif du personnel administratif et de direction est composé de 1 responsable de site à 100%, 2 coordinateurs pour l'équivalent de 55%, 1 adjoint scientifique à 50%, 1 collaboratrice administrative à 90% (bureau des études), 1 collaboratrice administrative à 80% (secrétariat de direction, post-grade et f. continue), 1 collaboratrice administrative à 35% (réception), 1 bibliothécaire à 50% et 1 assistante HES à 30%

Statistiques

98 étudiant-e-s sont réparti-e-s entre Bachelor (59) et Master (39)

Les titres suivants ont été décernés en 2016 :

- 8 Bachelor of Arts en musique (1 alto / 2 chant / 4 piano / 1 violon)
- 11 Master of Arts en interprétation musicale / Orientation concert (1 alto / 2 chant / 1 contre-basse / 3 piano / 2 violon / 2 violoncelle)
- 1 Master of Arts en interprétation musicale spécialisée / Orientation soliste / 1 piano)
- 14 Master of Arts en pédagogie musicale / Orientation enseignement instrumental ou vocal (1 alto – 1 chant – 4 piano – 5 violon – 3 violoncelle)

6.9. Commissions

Conseil cantonal de la formation professionnelle

Durant l'année 2016, le conseil de la formation professionnelle a eu l'occasion de se réunir à 3 reprises et de prendre connaissance notamment de l'état des travaux en lien avec le Plan d'actions.

Commissions de domaine de la formation professionnelle

Les membres des Commissions de domaine désignés au sens de l'art. 62 al. 1 de la Loi sur la formation professionnelle (LFP) du 22 février 2005 et de l'art. 88 al. 1 du Règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle du 16 août 2006 ont été invités à participer à une séance plénière présidée par la cheffe du Département de l'éducation et de la famille et présidente du Conseil d'État, Mme Monika Maire-Hefti et Laurent Feuz, chef du service des formations postobligatoires et de l'orientation.

Dans le but de redynamiser les Commissions, la séance plénière s'est tenue le 13 janvier 2016 à la salle du Grand Conseil du Château.

Cette rencontre avec les membres des commissions a été l'occasion de repréciser le mandat des commissions, en particulier l'amélioration du système de formation et l'instauration, de manière durable et pérenne, de liens d'échanges avec les partenaires de la formation professionnelle.

Toutes les commissions se sont donc réunies durant l'année 2016 (à l'exception de celle consacrée à la formation continue). Les sujets traités par toutes les commissions ont été la comparaison du marché de l'apprentissage, des places disponibles et des contrats signés, les taux de réussite des examens de fin de formation, les dossiers particuliers en lien avec le domaine, ainsi que la nouvelle législation du fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP).

Commission de formation professionnelle du domaine du bâtiment et de la construction

La commission s'est réunie le 9 novembre 2016.

Commission de formation professionnelle du domaine santé-social

La commission s'est réunie le 13 décembre 2016.

Commission de formation professionnelle du domaine artistique et arts appliqués

La commission s'est réunie le 30 novembre 2016.

Commission de formation professionnelle du domaine commerce et gestion

La commission s'est réunie les 8 mars et 17 novembre 2016.

Commission de formation professionnelle du domaine technique

La commission s'est réunie le 24 octobre 2016.

Commission de formation professionnelle du domaine arts et métiers

La commission s'est réunie le 28 novembre 2016.

Commission de formation professionnelle du domaine terre et nature

La commission s'est réunie le 8 décembre 2016.

Commission de formation professionnelle du domaine formation continue

La commission ne s'est pas réunie.

Autre Commission de la formation professionnelle*Commission consultative cantonale de formation professionnelle viticole*

La commission s'est réunie le 19 avril 2016.

Commissions d'examens de fin d'apprentissage

58 commissions d'examens cantonales et 6 groupes d'expert-e-s, représentant 357 membres, ont été nommés par le département et sont chargés de préparer, organiser et superviser les diverses sessions d'examens de fin d'apprentissage. En outre, 1'304 expert-e-s ont officié afin d'assurer une unité d'évaluation lors des examens.

Lors de la session d'examens 2016, 1'920 candidat-e-s se sont présentés dans 159 professions différentes, soit 1'782 pour le CFC (certificat fédéral de capacité) et 138 pour l'AFP (attestation de formation professionnelle).

1'720 titres ont été délivrés, respectivement 1'591 CFC et 129 AFP.

Conseil de direction du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels

Le Conseil de direction a siégé à neuf reprises en 2016. D'autre part, une délégation dudit conseil a rencontré individuellement, au cours de cinq séances, les centres d'apprentissage neuchâtelois afin de préparer l'application du décret adopté par le Grand Conseil le 5 novembre 2015 visant à renforcer la dualisation des filières de formation technique (CFC et AFP).

Alimenté par une contribution des employeuses et employeurs du canton, le FFPP soutient essentiellement les entreprises formatrices en subventionnant notamment les cours interentreprises. Son budget de fonctionnement courant est passé en 2016 à plus de cinq millions de francs annuels afin d'être mieux en mesure d'encourager l'apprentissage dual par des mesures ciblées telles que la prévention des échecs et le financement de tâches de coordination dans le cadre de réseaux d'entreprises formatrices.

Commission cantonale des lycées

La commission cantonale des lycées s'est réunie en janvier et en juin 2016.

Chaque directeur a fourni un bref rapport quant aux activités de son établissement pour les membres de la commission. En première partie de la première séance la commission cantonale des lycées s'est réunie avec le conseil de la formation professionnelle pour parler de l'organisation du cycle 3 rénové et des nouvelles conditions d'entrées dans les filières à plein temps. La deuxième partie était axée sur la réussite des gymnasiens-ne-s neuchâtelois-es dans les formations du tertiaire. La deuxième séance abordait le thème de la santé des adolescent-e-s, sujet présenté par le Dr Philippe Stephan, médecin-psychiatre au CHUV et spécialiste reconnu en la matière.

Commission du Lycée Blaise-Cendrars (LBC), La Chaux-de-Fonds

La commission du Lycée Blaise-Cendrars s'est réunie en janvier 2016.

Les commissaires ont discuté des informations sur la rentrée scolaire 2015-2016 et sur la vie de l'école.

Commission du Lycée Jean-Piaget (LJP), Neuchâtel

La commission du Lycée Jean-Piaget s'est réunie en janvier 2016.

Les commissaires ont particulièrement discuté des conditions d'admission au secondaire 2 ainsi que de la problématique des locaux.

Commission du Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR), Neuchâtel et Fleurier

La commission du Lycée Denis-de-Rougemont ne s'est pas réunie en 2016.

Commission de gestion du fonds spécial pour les voyages et excursions d'études des classes du Lycée Denis-de-Rougemont, Neuchâtel et Fleurier

La Commission de gestion du fonds spécial s'est réunie en mai 2016.

Les commissaires ont discuté des placements, ainsi que des activités bénéficiaires du soutien du fonds pour 2015. Ils ont également parlé de demande de contribution pour les activités 2016.

Commission de gestion du fonds spécial pour des stages linguistiques en faveur d'étudiants des écoles supérieures (ES)

La commission ne s'est pas réunie durant l'année 2015 mais a décidé par voie de circulation d'accorder un soutien financier à deux jeunes étudiants.

Commission de gestion de la Cité des étudiants

La Commission de gestion de la Cité des étudiants s'est réunie en mai et en octobre 2016.

Au niveau de la restauration, l'enquête 2016 a montré une légère amélioration de la satisfaction des usagers des lieux de restauration dans les hautes écoles. Les mesures prises ont donc porté des fruits, mais l'effort ne doit pas être relâché. Une amélioration notable de la satisfaction ne peut cependant pas faire l'économie de travaux importants sur les infrastructures existantes.

Notons encore la comptabilisation transparente de la subvention en nature attribuée à la Cité des étudiants (mise à disposition gratuite du bâtiment) sur les comptes 2016.

Conseil de l'Université

Durant l'année 2016, le conseil de l'Université de Neuchâtel (CU) a transmis au Conseil d'État sa proposition de nomination du nouveau recteur. Il s'est également penché sur la version finale de nouvelle LUNE, qui a été approuvée en novembre par le Grand Conseil.

Au cours des autres séances, le CU a examiné et voté à l'unanimité le rapport intermédiaire du rectorat sur le mandat d'objectif ainsi que discuté et transmis au rectorat les réflexions de sa commission de prospective concernant « l'assiette budgétaire » et « les formes de l'enseignement » pour l'UniNe. Enfin, le CU a approuvé le projet de budget de l'Université, pris connaissance des comptes et du rapport de gestion de l'Université.

Les activités détaillées du CU figurent dans le rapport de gestion de l'Université.

6.10. Représentations permanentes du service***Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP)***

La CSFP réunit les directrices et directeurs des offices cantonaux et de la principauté du Liechtenstein responsables de la formation professionnelle. Elle est une conférence spécialisée de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP). Elle est l'instance administrative chargée de la coordination intercantonale dans le domaine de la formation professionnelle.

Représentant du Canton de Neuchâtel : M. Laurent M. Feuz (Chef du SFPO)

Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG)

La CESFG est une conférence spécialisée de la CDIP. Elle est composée des cheffes et chefs des services cantonaux responsables de l'enseignement secondaire II formation générale. La CESFG conseille la CDIP en matière d'enseignement secondaire II formation générale et assure l'échange d'informations entre les cantons. L'objet principal des débats de l'année 2015 a été de valider des lignes directrices qui puissent permettre l'accès à l'université sans examen aux titulaires d'une maturité gymnasiale.

Représentant du Canton de Neuchâtel : M. Laurent M. Feuz (Chef du SFPO)

Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU)

La CDOPU est la conférence spécialisée de la CDIP pour le domaine de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

Représentante du Canton de Neuchâtel : Mme Morgane Wüthrich (Cheffe de l'OCOSP)

Conférence intercantonale de la formation continue (CIFC)

La CIFC est une conférence spécialisée de la CDIP. Ses membres sont les personnes responsables, dans les cantons, du domaine de la formation continue (formation continue générale et/ou formation continue à des fins professionnelles). La CIFC soutient la mise en application des recommandations de la CDIP relatives à la formation continue et favorise les échanges entre les cantons et entre les régions linguistiques.

Représentant du Canton de Neuchâtel : M. Jean-Pierre Brügger (Directeur Général du CIFOM)

Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire (CLPO)

La CLPO est un instrument de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP). Elle traite de l'ensemble des questions problématiques relevant du degré secondaire II, formation générale et formation professionnelle, ainsi que du degré tertiaire B (hors HES et Universités) et de la formation continue à des fins professionnelles.

Représentant du Canton de Neuchâtel : M. Laurent M. Feuz (Chef du SFPO)

Conférence latine de l'enseignement postobligatoire : Commission Formation et qualification des adultes (CLPO-FQA)

Cette commission spécialisée de la CLPO permet aux cantons latins d'échanger et de se coordonner dans le domaine de la formation et qualification des adultes. La présidence est assurée par Florent Cosandey, chef de la section francophone de la formation professionnelle bernoise.

Représentante du Canton de Neuchâtel : Mme Myriam Rosselet (OFAP)

Conférence latine de l'orientation (CLOR)

La CLOR est un instrument de réflexion, d'information, de coordination, d'exécution du programme d'activité et de conseil pour l'Assemblée plénière de la CIIP. Elle traite de l'ensemble des problématiques relevant de l'orientation scolaire, professionnelle, universitaire et de carrière.

Représentante du Canton de Neuchâtel : Mme Morgane Wüthrich (Cheffe de l'OCOSP)

Conférence latine de la formation des enseignant-e-s et des cadres (CLFE)

La CLFE est un instrument de la CIIP. Elle traite de l'ensemble des problématiques relevant de la formation des enseignant-e-s et des cadres pour les divers degrés d'enseignement.

La CLFE est une nouvelle commission de la conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Elle traite de l'ensemble des problématiques relevant de la formation des enseignant-e-s et des cadres pour les divers degrés d'enseignement. La CLFE formule des avis et propositions à l'attention de l'Assemblée plénière dans son domaine de compétence.

Représentant du Canton de Neuchâtel : M. Thierry Clément (Chef de l'OHER)

Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) - Commission développement des professions (CDP)

La CDP a pour mandat de suivre, d'évaluer et d'influencer suffisamment tôt le développement des nouvelles ordonnances sur la formation professionnelle initiale et la révision de celles qui sont déjà en vigueur. Sur cette base, elle établit, à l'intention des cantons, des propositions de réponse à la

consultation. Le but de ces propositions est de permettre aux cantons d'adopter, si possible, une position commune pour l'ensemble des questions concernant le développement des professions.

Représentant du Canton de Neuchâtel : M. Michel Etienne (responsable de formation)

Commission de la formation professionnelle initiale (CFPI)

La CFPI est une commission spécialisée de la CSFP. Un groupe romand, la SCFPI, traite plus particulièrement des problématiques liées à la surveillance de l'apprentissage, aux autorisations de former et à l'organisation des cours pour formateurs.

Représentants du Canton de Neuchâtel : Mme Corinne De Marco (Cheffe de l'OFAP) et M. Michel Etienne (responsable de formation)

Conférence latine de l'enseignement postobligatoire : Commission Maturité professionnelle (CLPO-MP)

La CLPO-MP est une commission spécialisée de la CLPO. Cette commission a été instituée en qualité d'instrument de réalisation et de conseil pour la CLPO dans la mise en œuvre du plan d'études romand de la maturité professionnelle dans les cantons membres. Elle traite des mesures d'accompagnement en termes de formation et d'évaluation et organise les processus d'harmonisation des pratiques entre cantons. Elle est un interlocuteur des instances fédérales en matière de développement de la MP.

Représentante du Canton de Neuchâtel : Mme Katia Sartori (cheffe de l'OFPA)

Conférence latine de l'enseignement postobligatoire : Commission Maturité spécialisée (CLPO-MS)

La CLPO-MS est une commission spécialisée de la CLPO. Cette commission a été instituée en qualité d'instrument de réalisation et de conseil pour la CLPO dans le développement, l'évaluation et la mise en œuvre des offres de maturité spécialisée dans les cantons latins. Elle collabore notamment avec les conférences de directeurs concernées, avec les responsables de domaine de la HES-SO et avec le Secrétariat de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS).

Représentante du Canton de Neuchâtel : Mme Katia Sartori (cheffe de l'OFPA)

Conférence latine de l'enseignement postobligatoire : Commission de coordination « Coopérations multilatérales et européennes » (CLPO-CME)

La CLPO-CME est une commission spécialisée de la CLPO. Cette commission de coordination est instituée en qualité d'instrument de réalisation et de conseil pour la CLPO dans le but d'assurer les relations et la coordination avec des organes suisses ou européens de coopération multilatérale dans le domaine des formations professionnelles et générales, ainsi que de la formation des adultes.

Représentante du Canton de Neuchâtel : Mme Katia Sartori (cheffe de l'OFPA)

7. SERVICE DE PROTECTION DE L'ADULTE ET DE LA JEUNESSE

7.1. Généralités

Au niveau du service et plus particulièrement pour l'office de protection de l'enfant, l'année 2016 aura permis d'achever le développement, en termes de ressources humaines, voulu par le Conseil d'État dans son rapport d'information au Grand Conseil relatif au projet de concept cantonal de prise en charge ambulatoire des enfants, validé en 2012.

L'office de l'accueil extrafamilial a vécu, quant à lui, un déménagement en septembre 2016 au Faubourg du Lac 23-25, dans les anciens locaux du SIEN, à quelques pas des bureaux qu'il occupait précédemment. Ce déménagement aura permis de libérer de l'espace de travail en faveur de l'équipe de l'Office de protection de l'enfant qui occupe désormais tout le bâtiment du Faubourg de l'Hôpital 36.

Durant l'année 2016, les travaux en lien avec le projet GestionNE ont continué. Dans ce contexte, une enquête de satisfaction a été menée en septembre dernier. Il s'agissait d'une enquête externe touchant le secteur du délégué à la jeunesse qui s'est vu évalué par ses partenaires pour ses prestations dans le domaine de la prévention et de l'encouragement des activités de jeunesse.

Un colloque cantonal réunissant le personnel du SPAJ a été organisé. Les thèmes abordés étaient en relation avec l'actualité du service.

Cette année a également permis l'engagement pour 6 mois d'une coordinatrice en santé et sécurité du travail (SST) chargée de définir une organisation adaptée au SPAJ sur la base du système SST de l'administration cantonale.

En parallèle à ces événements et dans des conditions qui restent toujours difficiles, le domaine d'intervention des assistantes sociales et des assistants sociaux du SPAJ reste le même que par le passé. 4'235 dossiers ont été traités en 2016 (3'986 en 2015). Dans le cadre des permanences sociales, le service a également répondu à 1'039 demandes de renseignement ou d'aide ponctuelle.

L'horaire hebdomadaire et réglementaire des assistantes sociales et des assistants sociaux représente, en 2016, 40 heures par semaine. Compte tenu du nombre de postes à disposition à l'office de protection de l'adulte, chaque assistant-e peut consacrer 47 minutes par semaine aux personnes qui lui sont confiées.

Dans le secteur de la protection de l'enfant, le temps par dossier, ramené à 21 minutes par semaine, met particulièrement en évidence la difficulté de ce secteur à assumer de réelles prises en charge en faveur des mineur-e-s dont il a la responsabilité.

7.2. Activités durant l'année 2016

Outre les tâches ordinaires du service, nous pouvons mettre le focus sur 4 dossiers importants de cette année 2016 :

- Le projet de loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) ;
- Le projet sur les familles d'accueil avec hébergement (FAH) ;
- Le projet formation du domaine santé social ;
- Le concept de santé et de sécurité au travail (SST).

Projet de loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ)

L'avant-projet de loi sur l'enfance et la jeunesse doit permettre, avant tout, d'établir un véritable lien entre les dispositions de la convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU (CDE) ainsi que sa mise en œuvre et son application dans le canton. La CDE régit les droits des enfants non sans

aborder les circonstances propres à leur condition. Les États membres qui la ratifient garantissent aux enfants non seulement les droits fondamentaux, mais aussi une protection spéciale des voies de participation active à la vie de la collectivité et l'encouragement au développement de leurs facultés.

En février 2015, le comité des droits de l'enfant de l'ONU a communiqué ses observations finales concernant les deuxième à quatrième rapports périodiques de La Suisse. En plus des 79 mesures d'améliorations attendues de La Suisse en lien avec l'application de la CDE, le comité des droits de l'enfant de l'ONU se félicite de l'adoption, aux niveaux fédéral et cantonal, de diverses mesures législatives en vue d'assurer une plus grande conformité avec la Convention. Il note cependant, avec préoccupation, que ces efforts ne couvrent pas tous les domaines visés par la CDE et recommande à La Suisse de poursuivre et intensifier ses efforts afin d'harmoniser intégralement ses lois fédérales et cantonales avec la Convention.

Cet avant-projet doit donc permettre de développer, de reconnaître et, cas échéant, de soutenir un ensemble de partenaires institutionnels. Il assurera la mise en place d'une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse coordonnée et planifiée.

Projet sur les familles d'accueil avec hébergement (FAH)

Le canton de Neuchâtel peut compter, depuis de nombreuses années, sur un plan d'équipement constitué principalement d'un réseau complet d'institutions d'éducation spécialisée au service de l'accueil d'enfants et de familles nécessitant un placement institutionnel. La capacité d'accueil de ce dispositif s'élève aujourd'hui à 315 places.

Depuis 2012, le canton a fait le choix de renforcer la prise en charge éducative ambulatoire des enfants et des familles avec pour objectif d'éviter, autant que possible, de recourir au placement de l'enfant. Ce renforcement, tout en déployant déjà ses effets positifs, ne permet cependant pas d'éviter tout recours à une séparation provisoire ou longue de l'enfant avec sa famille.

Les familles d'accueil doivent permettre d'offrir une alternative mieux adaptée à l'enfant lorsqu'un placement en institution d'éducation spécialisée représente une option disproportionnée et que le maintien à domicile ne permet pas de sauvegarder l'intérêt supérieur de l'enfant.

Dans le prolongement du renforcement de l'accompagnement ambulatoire des enfants et des familles, le canton développe depuis février 2016 un réseau de familles d'accueil. Une phase test de 4 ans doit permettre de mesurer les effets de ce projet, limité durant cette période à la création de 5 places en famille d'accueil avec hébergement par année, soit une capacité de 20 places au terme de la période pilote fin 2019.

Projet formation du domaine santé social

L'État de Neuchâtel a décidé, en décembre 2014, de mener une étude visant à permettre de calibrer le système des formations post-obligatoires du domaine de la santé et du social (DSS) pour le rendre plus performant et ainsi répondre aux besoins du marché du travail.

Une première partie de cette étude a porté sur l'analyse globale de la situation du DSS. Les statistiques fournies mettent en exergue les besoins en formation en fonction des besoins futurs du canton. Les données ont été principalement récoltées auprès des institutions concernées.

La deuxième partie de l'étude est le fruit de travaux de groupe, menés avec l'ensemble des partenaires du dispositif. Il en ressort une trentaine de propositions d'actions déclinées par domaine de responsabilités.

Santé et sécurité au travail (SST)

L'engagement pour une durée de 6 mois d'une coordinatrice en santé et sécurité au travail, rattachée à la direction du service, a permis la mise en place d'un concept global de santé et de sécurité au travail adapté au SPAJ. Pour ce faire, différentes rencontres ont eu lieu avec les responsables de chaque site et de chaque secteur afin d'évaluer les risques liés à la santé et à la sécurité au travail. Afin de répondre aux prescriptions légales en matière de SST, un inventaire des actions

à entreprendre a été rédigé et le manuel SST du SPAJ a été réalisé. En parallèle à ces travaux, la coordinatrice en santé et sécurité au travail a également mené une enquête relative à la violence externe auprès du personnel du service. Un rapport en lien avec les résultats de l'enquête a été rédigé et présenté lors de la revue annuelle de direction de janvier 2017. Cet important travail a eu la chance de se concrétiser grâce à Mme Caroline Bianchi, psychologue du travail et des organisations, spécialisée en santé et sécurité au travail, que nous tenons ici à remercier tout particulièrement. Le défi du service sera désormais de faire vivre ce manuel.

7.3. Tâches courantes de la direction du service

GestionNE

La direction du service a continué ses activités en lien avec le projet GestionNE. 2016 fut notamment marquée par la réalisation d'une enquête de satisfaction externe menée auprès des partenaires du délégué à la jeunesse, les résultats de cette enquête font l'objet d'un paragraphe spécifique sous le chapitre "activités de jeunesse extrascolaires".

La revue annuelle de direction, organisée début janvier 2017, a permis de présenter les résultats de l'enquête de satisfaction ; les travaux réalisés par la coordinatrice santé et sécurité au travail ; les premiers chiffres extraits de la comptabilité analytique ; de suivre le programme fixé dans l'accord sur les objectifs et prestations signé avec le département et de définir des objectifs pour l'année 2017, ainsi que de formuler des propositions d'amélioration pour l'année suivante.

En parallèle à ces activités, le service, par sa direction, a été désigné parmi les services-pilotes afin de tester le nouvel outil budgétaire. Ce projet de nouvelle gestion budgétaire et planification financière a pour objectifs un changement conceptuel des processus budgétaires ainsi que l'introduction d'un nouvel outil de saisie et d'analyse des données (BPC). Il doit entrer officiellement en vigueur, pour tous les services de l'État, lors de l'élaboration du budget 2018.

Au niveau du système de contrôle interne, les procédures mises en place sont en constante évolution et ont à chaque fois été adaptées à la nouvelle organisation du service ou aux modifications de pratiques décidées à l'interne.

Admission des mineur-e-s

Sur la base des informations recueillies sur le site de la Commission nationale du film et de la protection des mineur-e-s, au total 385 décisions, dont 108 pour le NIFF (339 dont 110 pour le NIFF en 2015) ont été rendues concernant 108 films classés à 16 ans ou à 18 ans et 277 films répartis dans les catégories inférieures soit : sans limite d'âge ; 10 ans ; 12 ans ou 14 ans. A relever que l'autorité cantonale fournit également l'âge recommandé, généralement plus élevé que l'âge légal, donnant une indication aux parents, notamment sur la complexité de l'intrigue, des connaissances nécessaires à la compréhension du sujet et de l'écriture cinématographique du film.

Adoption

En tant qu'autorité centrale cantonale, le SPAJ travaille toujours en étroite collaboration avec l'autorité centrale fédérale. Il a rencontré, plusieurs fois durant l'année, les autorités centrales cantonales latines pour des échanges d'expériences.

Durant cette année, 3 nouvelles demandes de parents candidats à l'adoption internationale ont été enregistrées (8 en 2015), alors que 5 enfants sont arrivés (4 en 2015). A ce jour, 21 familles sont dans l'attente d'une proposition d'enfant.

Recherche d'origine

Dans le domaine de l'adoption, le service est compétent pour la recherche d'origine, conformément à l'article 268c du Code civil, conférant à toute personne adoptée le droit "d'obtenir les données relatives à l'identité de ses parents biologiques". La recherche d'origine est un processus nécessitant

un soutien professionnel. Il se déroule généralement sur plusieurs mois et peut aboutir à une prise de contact souvent chargée émotionnellement, d'un côté comme de l'autre. En 2016, 4 personnes ont sollicité le SPAJ pour obtenir des informations relatives à leurs parents biologiques (9 en 2015).

22 personnes ont également sollicité le SPAJ pour être autorisées à consulter leur dossier personnel (44 en 2015), dont 3 ne concernaient pas notre canton.

7.4. Ressources humaines

En termes de ressources humaines, les changements furent à nouveau très importants en 2016, puisque le service a accueilli 11 collaboratrices et collaborateurs. Ces nouveaux engagements sont venus repourvoir deux départs à la retraite, une démission, deux licenciements, des réductions de taux d'activité de personnel souhaitant mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, ainsi que 4.6 EPT nouveaux accordés dans le cadre du budget 2016 adopté par le Grand Conseil.

Au niveau de la direction du service, le poste d'assistant-e social-e itinérant-e vacant a été repourvu en mai 2016.

A l'Office de protection de l'enfant, les différentes équipes se sont relativement rajeunies au cours de ces quatre dernières années et ont continué à accueillir en leur sein des nouvelles collaboratrices et des nouveaux collaborateurs. Leur intégration se poursuit et les différents coachings individuels ont pu s'organiser grâce à la solidarité des aîné-e-s. L'office a vécu des changements importants puisqu'il a accueilli en 2016, au sein de ses 3 équipes, 7 nouvelles personnes. Ces 7 collaboratrices et collaborateurs sont venus notamment remplacer 2 personnes démissionnaires, 2 personnes qui ont fait valoir leur droit à la retraite, 1 personne qui a été licenciée, des réductions de taux d'activité de personnel souhaitant mieux concilier vie familiale et vie professionnelle et, finalement, 2,5 postes nouveaux accordés dans le cadre du budget 2016 pour le développement décidé par le Conseil d'État en 2012, dans son concept cantonal de prise en charge ambulatoire des enfants (rapport 12.037), ont été repourvus.

Le renforcement de l'OPE voulu par le Conseil d'État s'est achevé à la fin de l'année 2016. Il devait permettre aux assistantes sociales et aux assistants sociaux de l'office d'accompagner un nombre d'enfants et de familles s'approchant des standards romands et latins.

C'était sans compter avec l'augmentation quasi linéaire du nombre d'enfants devant être suivis par l'office. Dans le cadre du rapport 12.037 sur l'ambulatoire, la cible était qu'un-e assistant-e social-e à plein temps accompagne 60 enfants et familles à la fois. Aujourd'hui, nous constatons qu'un équivalent plein temps d'assistant-e social-e accompagne encore 77 enfants et familles à la fois et, pour atteindre l'objectif de 70 enfants, l'office devrait encore être renforcé d'au moins 3 EPT. Ce point doit être relevé malgré ou à cause du contexte socio-économique dans lequel les familles évoluent.

En dépit de l'augmentation du nombre de familles suivies, cette année encore, tout le personnel de l'office de protection de l'enfant a su faire preuve de compétences et de disponibilité pour prendre en compte des situations familiales, sociales et personnelles devenant de plus en plus complexes et pour accompagner les enfants et les familles qui le nécessitent.

Dans le secteur des adultes, d'une manière générale, le personnel est stable. Le niveau élevé de responsabilités contribue à maintenir une estime positive de la fonction. Le personnel est motivé et fier de sa mission.

Dans le cadre du développement voulu par le Conseil d'État dans son rapport au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE), ce dernier a permis à l'office de l'accueil extrafamilial de se doter de forces de travail additionnelles en 2016. L'OAEF a vu donc son équipe administrative s'agrandir de 0.6 EPT. Au 1^{er} décembre dernier, une conseillère éducative en poste a augmenté son taux d'activité passant de 50 à 60% de même que la cheffe d'office qui a également augmenté son taux d'activité de 10%.

7.5. Office de protection de l'enfant

Activités durant l'année 2016

Lié à l'accompagnement éducatif, psychoéducatif et psychosocial ambulatoire des enfants et des familles du canton de Neuchâtel, les différentes antennes de l'office de protection de l'enfant ont terminé le renforcement prévu dans le cadre du rapport « prise en charge ambulatoire des enfants » 12.037, du 4 juillet 2012. La dernière ou le dernier assistant-e social-e à être engagé-e dans ce contexte l'a été au mois de décembre 2016. Cette année aura donc permis d'achever, en termes d'effectif, la consolidation de la nouvelle organisation au sein du service. Les trois équipes, avec à leur tête une ou un responsable d'équipe, sont constituées et continuent à acquérir leur identité au sein de l'office comme au sein du service.

Les trois antennes se répartissent en autant de territoires l'accompagnement des enfants et des familles du canton de Neuchâtel. Les différentes antennes sont bien investies par le personnel de l'office de protection de l'enfant et sont connues aussi bien des enfants, des familles que des différents partenaires avec qui nous collaborons.

Responsables d'équipe et chef d'office se rencontrent au moins une fois par semaine dans le cadre d'un colloque hebdomadaire, voire plus en cas de nécessité. Les équipes se réunissent au moins une fois par semaine avec leur responsable d'équipe et une fois toutes les trois semaines avec le chef d'office. Ces rencontres permettent l'harmonisation des bonnes pratiques ainsi que la transmission des valeurs propres à l'intervention en protection de l'enfant de l'office. Ces réunions permettent également la transmission d'informations émanant de la direction du service. Au moins une fois par année, un colloque d'office réunit l'ensemble du personnel autour d'une thématique métier ; en 2016 le protocole en matière de maltraitance a été abordé.

Les locaux du Quai Philippe Godet 5 ainsi que ceux du Faubourg de l'Hôpital 36 constituent des espaces de travail adaptés pour l'ensemble du personnel exerçant son activité dans ces antennes. Par contre, les locaux de la rue du Rocher 7 à La Chaux-de-Fonds sont saturés.

Témoin des changements de notre société dans laquelle la cellule familiale évolue, les rôles de chacun-e se redéfinissent. Les différents changements du code civil au chapitre notamment du droit de la famille : autorité parentale conjointe, résidence alternée, médiation, sont autant de thématiques qui viennent questionner et interpeller les pratiques des collaboratrices et des collaborateurs de l'office de protection de l'enfant tout au long de l'année.

La protection de l'enfant ne saurait exister sans le déploiement d'activités en partenariat aussi bien à l'interne qu'à l'externe de l'office.

Au vu de la recrudescence de l'arrivée de mineur-e-s non accompagné-e-s (MNA), des moyens ont dû être mis en œuvre aussi bien pour leur hébergement que pour leur intégration. La question de l'hébergement des MNA, en premier accueil, a trouvé une bonne réponse avec la réouverture de la Ronde à La Chaux-de-Fonds. S'agissant du deuxième accueil, un appel à des familles d'accueil a été lancé par la presse. Plus de vingt familles ont été trouvées par cette voie et hébergent actuellement plus de vingt MNA. Concernant la question de l'intégration, l'OPE collabore activement à un projet interdépartemental – SMIG, COSM, SEO, OAEF, SSP, SFPO - devant déboucher sur un concept global d'accompagnement des enfants, des jeunes migrants-es et de leurs familles dont, notamment, les MNA, dans leur intégration sociale.

En collaboration avec le SIAM, l'OPE a animé la commission permanente des institutions et des services de l'ambulatoire. Cette commission s'est réunie à plusieurs reprises au cours de l'année 2016, soit en plénum soit en sous-commission, selon les thématiques traitées. Elle est rattachée à une commission plénière se réunissant une fois par année. Elle a pour objectif de recenser les besoins socio-éducatifs, de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour y répondre le plus favorablement possible aussi bien aux niveaux résidentiel qu'ambulatoire.

Les groupes de référence internes à l'office, transversaux aux différentes équipes, ont continué leurs rencontres et travaux aussi bien au niveau des placements qu'au niveau de la maltraitance.

Tout au long de l'année, le personnel de l'OPE a été présent au sein des conseils socio-éducatifs mis en place par les différents cercles scolaires ; du groupe de réflexion, de prévention et d'orientation de la pédiatrie et de la maternité de l'hôpital neuchâtelois ; du groupe cantonal contre la maltraitance - présidé par le chef de l'OPE - ; du groupe de pilotage de l'action psycho-éducative

ambulatoire ; des équipes aussi bien de l'action éducative en milieu ouvert que du service psycho-éducatif.

L'OPE a également siégé dans le cadre de la commission « LVCouple », de la commission « santé scolaire » et a participé aux groupes de travail « prévention violence » et « CNP – Institutions ».

En tant que centre de consultation et d'orientation en matière de maltraitance, les collaboratrices et collaborateurs de l'office ont rencontré différent-e-s professionnel-le-s, institutions et associations afin de réfléchir à la problématique et à la manière de collaborer tous ensemble. En association avec le groupe cantonal contre la maltraitance, la brochure sur la maltraitance a été rééditée. Plus de 3000 brochures ont été distribuées de main à main durant l'année 2016, dans le cadre d'une campagne d'information, de sensibilisation, de rencontres et de formation de toutes et tous nos partenaires.

La prise en charge ambulatoire des enfants par l'OPE, les services de l'Action Educative en Milieu Ouvert de la Fondation Carrefour (AEMO) et du Service Psycho-Educatif de la Croix Rouge (SPE) est en phase opérationnelle. Sur le plan organisationnel, le pilotage comprend à la fois des rencontres mensuelles entre les responsables des différents secteurs et annuelle avec la direction du SPAJ.

Le concept sur les familles d'accueil (FAH) a été finalisé. Il a commencé à déployer ses effets offrant ainsi aux enfants et aux familles concernées une alternative au placement institutionnel.

En collaboration avec les président-e-s des autorités pénales pour mineur-e-s, l'entier de l'organisation des prestations personnelles pour les mineur-e-s a été repris et, dans ce contexte, un concept de collaboration dans le cadre des prestations personnelles des jeunes a été élaboré par le personnel de l'office.

Statistiques

	2015	2016
Nombre de mandats au 1 ^{er} janvier	2'004	2'199
Nouveaux mandats (+)	893	975
Nombre de mandats traités durant l'année	2'897	3'174
Mandats classés (-)	698	793
Nombre de mandats au 31 décembre	2'199	2'381
<i>dont mandats confiés par les APEA</i>	1'614	1'696
<i>dont mandats confiés par le tribunal pénal des mineurs</i>	9	69
<i>dont prises en charge mandats volontaires</i>	576	616
Nombre d'enquêtes au 1 ^{er} janvier	161	202
Enquêtes sociales reçues	384	365
<i>dont APEA</i>	261	276
<i>dont tribunal pénal des mineurs</i>	14	13
<i>dont tribunaux (matrimonial)</i>	56	50
<i>dont autres administrations</i>	53	26
Nombre d'enquêtes traitées	549	567
Enquêtes classées (-)	347	345
Nombre d'enquêtes au 31.12	202	222
Nombre de consultations au 1 ^{er} janvier	185	150
Consultations sociales reçues (+)	619	601
Nombre de consultations traitées	804	753
Consultations classées (-)	654	600
Nombre de consultations au 31 décembre	150	153
Nombre de dossiers traités durant l'année	4'250	4'494

D'une façon générale et pour la période concernée, le nombre des mandats judiciaires continue à augmenter. Ce constat perdure depuis plus de cinq ans.

La même tendance est enregistrée au niveau des mandats volontaires qui augmentent légèrement mais significativement, passant de 576 à fin 2015 à 616 à fin 2016.

Le mouvement global des nouveaux mandats et des mandats classés est considérable, confirmant ainsi la tendance remarquée les deux dernières années.

Témoignage de la collaboration mise en place cette année avec les tribunaux pénaux pour mineur-e-s, les mandats confiés à l'OPE par ces autorités sont passés de 9 en 2015 à 69 en 2016.

Actuellement, plus de 2'000 enfants sont suivis par l'OPE dans le cadre de mandats judiciaires et volontaires. Sur une population des 0–18 ans de 36'000 enfants (recensement 2015) l'OPE accompagne plus de 6% des enfants du canton.

Problématiques rencontrées	2015	2016
<i>Maltraitance et mœurs</i>	232	228
<i>Divorce et relations personnelles</i>	1'244	1'248
<i>Violences conjugales</i>	80	99
<i>Problèmes familiaux</i>	586	587
<i>Placements</i>	434	437
<i>Problèmes scolaires et professionnels</i>	146	136
<i>Difficultés éducatives et de comportement</i>	1'015	1'162

S'agissant des problématiques dans lesquelles l'OPE est quotidiennement engagé, les chiffres restent significativement les mêmes que ceux signalés en 2015. De manière constante 300 enfants neuchâtelois sont placés en institution spécialisée. 437 processus de placements ont été engagés courant 2016. Ces deux derniers chiffres indiquent que pour certains enfants, les placements ont été de courte durée (placement d'urgence et d'observation) et que pour d'autres, des réponses alternatives ont été apportées notamment en termes d'accompagnement ambulatoire.

Perspectives d'avenir et problèmes rencontrés

Dans le secteur résidentiel, les institutions spécialisées affichent toutes complètes et les besoins, en termes de placement dans ces établissements, ne diminuent pas. En fin d'année, l'OPE avait 20 enfants dans l'attente d'une solution de placement incluant une école interne, par le fait que la plupart d'entre eux étaient mis à pied de la scolarité obligatoire.

Pour le secteur ambulatoire, les services de l'AEMO et du SPE parlent également de la reconstitution d'une liste d'attente. Ce phénomène devra être pris en compte et impliquera certainement le renforcement de ces services.

Le concept des FAH déploiera tous ses effets à l'horizon de 2020 et permettra de créer, pour l'enfant et sa famille biologique, une réelle alternative au placement en institution spécialisée. Il permettra aussi aux intervenant-e-s en protection de l'enfant d'élargir le panel des possibilités à offrir à la population neuchâteloise.

Toujours au chapitre des FAH mais pour les MNA, la recherche de nouvelles familles devra se faire pour permettre l'accueil des jeunes migrant-e-s arrivant en flux constant dans notre canton.

7.6. Offices de protection de l'adulte

Activités durant l'année 2016

Très bien implanté dans le paysage social neuchâtelois, l'Office de protection de l'adulte (OPA) est un des piliers de l'équipement de notre canton.

Il déploie son activité au service des plus démunis-e-s, ceux dont la misère morale et/ou matérielle a contraint la justice à ordonner des mesures de protection. Reconnu pour ses compétences professionnelles, le personnel de l'OPA est un partenaire permanent du réseau institutionnel régional.

En lien direct avec le terrain, les curatrices et curateurs professionnel-le-s peuvent compter à l'interne sur le soutien efficace et indispensable d'un secrétariat social et d'un service de comptabilité.

Le secrétariat occupe la fonction d'interface entre les personnes concernées (personnes au bénéfice d'un mandat de curatelle) et les curatrices et curateurs professionnel-le-s. Il accueille les personnes et leurs demandes, écoute et oriente. Ses tâches ne s'arrêtent pas là, puisqu'il effectue, sur délégation des curatrices et curateurs professionnel-le-s, bon nombre de tâches administratives courantes et quotidiennes, mais également spécialisées, requises par la complexité des situations des personnes concernées.

Prestations de back office, le service comptable traite une masse de documents comptables qui se chiffre en dizaines de milliers de pièces. La rigueur requise par le suivi comptable permet d'assurer un respect total des procédures internes et externes.

L'augmentation régulière des contraintes administratives ainsi que le report de charges de l'institutionnel stationnaire sur le secteur ambulatoire ont poussé l'OPA à entamer une réflexion sur la répartition de la charge de travail entre l'équipe sociale et l'équipe administrative.

En effet, la modification du panorama institutionnel (diminution de l'accueil stationnaire), implique un changement au niveau de l'intervention et augmente la présence sur le terrain des actrices et des acteurs de l'ambulatoire.

Cette modification induit une redéfinition des champs d'interventions et nécessite de la part des curatrices et curateurs professionnel-le-s une disponibilité accrue pour l'organisation et la mise en œuvre de prises en charge domiciliaires de plus en plus lourdes et compliquées. De par sa position centrale (représentation de la personne concernée), les curatrices et curateurs professionnel-le-s sont souvent surinvestis par les actrices et les acteurs du réseau. Les attentes sur la curatelle sont souvent démesurées et, de ce fait, les curatrices et curateurs professionnel-le-s sont injustement considéré-e-s comme des magiciennes et des magiciens. Cette évolution est particulièrement perceptible dans la gestion des situations difficiles confiées prioritairement aux curatrices et curateurs professionnel-le-s. L'exercice de ces mandats de protection requière de larges compétences et connaissances professionnelles, qualités reconnues au personnel de l'OPA.

Le groupe latin de l'Association suisse des curatrices et curateurs professionnel-le-s (GL-ASCP), présidé par le chef de l'OPA, a organisé une journée d'étude en juin 2016, dans le cadre de l'institution de Montmirail à Thielle. Cette journée a rencontré un vif succès et a permis à l'OPA de confirmer un certain leadership dans l'application et le respect du nouveau droit de protection.

Statistiques

Le comparatif 2015-2016 laisse apparaître une stabilité de l'activité dans pratiquement tous les domaines d'intervention de l'OPA. Le nombre total de dossiers traités a toutefois augmenté en 2016.

	2015	2016
Nombre de curatelles au 1 ^{er} janvier	552	542
Curatelles reçues (+)	58	65
Nombre de curatelles traitées	610	607
Curatelles classées (-)	68	43
Nombre de curatelles au 31 décembre	542	564
<i>Curatelles d'accompagnement 393 CCS</i>	4	1
<i>Curatelles de représentation et gestion 394/395 CCS</i>	375	394
<i>Curatelles de coopération 396 CCS</i>	0	0
<i>Curatelles de portée générale 398 CCS</i>	157	158
<i>Mandats volontaires</i>	6	11
Nombre d'enquêtes au 1 ^{er} janvier	18	38
Enquêtes reçues (+)	95	89
Nombre d'enquêtes traitées	113	127
Enquêtes classées (-)	75	90
Nombre d'enquêtes au 31 décembre	38	37

Nombre de consultations au 1er janvier	44	61
Consultations sociales reçues (+)	244	225
Nombre de consultations traitées	288	286
Consultations classées (-)	227	227
Nombre de consultations au 31 décembre	61	59
Total des dossiers traités durant l'année	1'011	1'020

Répartition des curatelles au 31 décembre		
<i>par tranches d'âge</i>		
18-35 ans		169
36-64 ans		318
65 ans et plus		72
<i>par type de domicile</i>		
Autonome		393
Institutionnel		171

Dès l'entrée en vigueur du nouveau droit de protection en 2013, les actes d'instructions menés par les APEA, préalablement à la nomination du représentant-e légal-e, sont plus nombreux et plus détaillés que sous l'ancien droit. L'augmentation du nombre d'enquêtes sociales ces dernières années (59 en 2012 et 89 en 2016), répond aux besoins de détails dont l'APEA doit disposer afin d'assurer une application adéquate du nouveau droit de protection. Ainsi, dans la mesure du possible, sur la base des éléments du dossier, l'APEA s'appuiera sur le rapport d'enquête sociale pour instituer la mesure la mieux adaptée à la situation de la personne concernée. Elle décrira également, le plus précisément possible, le cercle des tâches confiées aux curatrices et curateurs.

Les données du bas du tableau « par tranches d'âge » et « par type de domicile » figurent pour la 1^{ère} fois dans nos statistiques. À l'avenir, elles devraient nous permettre d'observer la corrélation entre l'équipement institutionnel et le statut des personnes concernées. Au besoin, ces données devraient permettre d'ajuster l'offre de soutien indispensable à la garantie d'une qualité de vie décente.

Perspectives d'avenir

La mise en œuvre du rapport 16.046 du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant sur les modifications de la loi concernant les Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (LAPEA) constituera manifestement un réel défi pour l'OPA. La nouvelle politique de rémunération des curatrices et curateurs pourrait effectivement impliquer, pour des questions financières, la nécessité de « cantonaliser » une partie des mesures jusqu'alors assumées par des privé-e-s.

Ce projet doit permettre de garantir une limitation des honoraires versés par l'État aux curatrices et aux curateurs privé-e-s, qui assument quelque 80% des mesures de protection d'adultes, et de fixer les principes réglant la rémunération de l'ensemble des curatrices et des curateurs en proposant un tarif unifié, que les honoraires soient ou non à charge de l'État.

Les mesures proposées ont été réfléchies et élaborées avec des représentant-e-s de l'Autorité judiciaire. Elles s'appuient sur trois piliers que sont les catégories de curatrices et curateurs, les catégories de mandats et les fourchettes forfaitaires de rémunérations. Conforme au nouveau droit de protection, ces nouvelles dispositions devraient également permettre de garantir l'équité entre les différentes catégories de personnes concernées, quelle que soit la catégorie de curatrices et de curateurs.

7.7. Office de l'accueil extrafamilial

Activités durant l'année 2016

Durant l'année écoulée, l'OAEF a poursuivi ses missions d'autoriser, de surveiller et de subventionner les structures d'accueil extrafamilial. Le dispositif de la loi sur l'accueil des enfants n'a pas subi de modification et le développement des places d'accueil préscolaire et surtout parascolaire, (cycle 1 et cycle 2) s'est réalisé selon la planification voulue par le Conseil d'État, en lien avec les besoins du terrain et les différent-e-s partenaires que sont les communes, les employeuses et employeurs et les structures d'accueil extrafamilial. La mise en place des tables de midi destinées aux enfants du cycle 2 remportent un franc succès et les conseillères éducatives ont suivi une douzaine de projets, essentiellement d'agrandissement de structures d'accueil parascolaire existantes. Les tables de midi ont été introduites dans la loi sur l'accueil des enfants (LAE) en 2015 et permettent d'offrir cadre, sécurité et repas aux enfants du 2^{ème} cycle (9 à 12 ans).

Le partenariat avec le Centre électronique de gestion (CEG) de la ville de Neuchâtel, développeur de la plateforme ETIC-AEF, s'est poursuivi tout au long de l'année sur différents projets en lien avec la plateforme informatique ETIC-AEF.

L'OAEF a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires en participant, notamment, en qualité d'invité aux séances du Conseil de gestion du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial. Lors de ces séances, l'OAEF présente un état des lieux du dispositif en termes de places et fait un point financier. Il a également participé aux séances du Conseil consultatif intercommunal des structures d'accueil extrafamilial (CISA) et a répondu à leurs diverses sollicitations, entre autres en travaillant sur l'élaboration d'une grille salariale dans le domaine. L'Office a également rencontré l'Association neuchâteloise des directrices et directeurs d'institutions pré et parascolaires (ANDIP) et l'Association Éducatrices et éducateurs de l'enfance BEJUNE (AEDE) à six reprises. Les sujets abordés étaient riches et variés, ils ont permis de simplifier la procédure en lien avec la mise en application du règlement d'exécution des lois sur la police du commerce et sur les établissements publics (RELPCoMEP) par le SCAV, ainsi que d'aborder différentes thématiques notamment celle de l'application de la directive sur les priorités d'accueil ainsi que la problématique des stagiaires en structures d'accueil extrafamilial.

L'OAEF a également poursuivi sa collaboration avec le COSM et le délégué à la jeunesse dans le cadre du programme d'intégration cantonal (PIC) dans le domaine de l'encouragement préscolaire. 6 projets ont été soutenus et suivis par le biais de visites sur place et rédaction de rapports intermédiaires en 2016. Le traditionnel colloque annuel avait pour thème : « professionnel-le-s et parents dans une dynamique d'interculturalité » la journée qui s'articulait tant autour de la question de l'accès des enfants migrant-e-s dans les structures d'accueil, que sur la thématique de « la coéducation » a rencontré une bonne audience auprès des responsables et du personnel des structures d'accueil extrafamilial.

Sur le plan romand, l'OAEF a eu le plaisir de voir Amélie Huguenin, conseillère éducative, prendre la présidence du groupe de la coordination romande réunissant les conseillères éducatives des cantons romands. Amélie Huguenin a également pris une part active à l'élaboration de recommandations sur les standards de qualité dans les structures d'accueil extrafamilial adopté par la CLASS le 30 janvier 2017.

L'OAEF a également intégré le groupe latin des familles d'accueil (GLAF) qui travaille, sur mandat de la Conférence latine de promotion et de protection de la jeunesse (CLPPJ), à définir des recommandations pour l'évaluation et la surveillance des familles d'accueil.

Sur le plan cantonal, l'OAEF a intégré le groupe contre la maltraitance qui s'est réuni à 3 reprises.

L'OAEF est intervenu au CEFNA afin de dispenser un cours intitulé « statuts et missions » dans le cadre de la formation des directrices et directeurs d'institutions de l'enfance. Il a également présenté les missions de l'OAEF aux étudiant-e-s ES et ASE du Centre Pierre-Coullery.

Statistiques

En 2016 ce sont 128 places d'accueil parascolaire, réparties sur tout le territoire cantonal, qui ont pu être ouvertes dont 41 en cycle 1 et 87 en cycle 2. Concernant l'accueil préscolaire, 34 nouvelles

places ont été créées dans les structures d'accueil déjà existantes, essentiellement dans le bas du canton.

Au total ce sont donc 162 places d'accueil supplémentaires qui ont intégré le dispositif. Le suivi de ces projets sollicite, tout au long du processus, tous les secteurs de l'OAEF, administratif, financier et pédagogique et nécessite de la part des collaboratrices un travail en réseau important.

A relever encore que 2 structures d'accueil non subventionnées¹ et 8 ateliers accueillant des enfants de 2 à 6 ans, le plus généralement pour des activités créatrices, ont renoncé à leur activité. Ces ateliers, ouverts en horaire non continu et certains jours ou demi-jours seulement, ne permettant pas la conciliation vie familiale et vie professionnelle sont de moins en moins prisés par les parents. L'introduction d'HarmoS avec la scolarité obligatoire à 4 ans a également eu une influence sur ces derniers.

Les conseillères éducatives ont également délivré ou procédé aux renouvellements de 245 autorisations des parents d'accueil de jour et structures d'accueil extrafamilial. Ces autorisations ou leur renouvellement permettent de s'assurer que les conditions d'octroi, normatives, qualitatives et pédagogiques, au sens de l'Ordonnance sur le placement d'enfants (OPE), sont toujours réalisées et que l'accueil peut démarrer ou se poursuivre. 180 visites de surveillance régulières ont également été effectuées tout au long de l'année.

Les conseillères éducatives ont dû traiter 18 interventions spécifiques, en lien avec des signalements et plaintes émanant de parents placeurs, du personnel à l'encontre de sa hiérarchie ou du voisinage. Une seule de ces interventions a débouché sur une procédure administrative qui est toujours en cours.

L'OAEF a vu le nombre des familles d'accueil augmenter fortement. Ce sont 42 familles qui sont autorisées à fin 2016, soit une évolution de 20 familles par rapport à 2015. Cette augmentation est due en grande partie à l'appel lancé dans la presse par le SPAJ, en février 2016, afin de trouver des familles disposées à accueillir de jeunes requérant-e-s mineur-e-s non accompagné-e-s (MNA). Au 31 décembre 2016, ce sont 19 nouvelles familles qui ont pu être autorisées et qui accueillent 20 MNA. Le rapport du SPAJ, visant à proposer une alternative au placement des enfants et des jeunes en institution d'éducation spécialisée par la création d'un réseau de familles d'accueil avec hébergement (FAH), ayant rencontré l'approbation du Conseil d'État, l'OAEF, en collaboration avec l'OPE, a pu autoriser 2 familles d'accueil dans le concept au sens de l'arrêté et le SPAJ a donc pu financer par ce biais 3 places d'accueil depuis le 1er janvier 2016. Pour toutes ces familles, ce sont deux conseillères éducatives de l'OAEF qui se chargent de faire l'évaluation sociale en vue de délivrer l'autorisation, d'assurer un soutien et un suivi ainsi qu'une surveillance représentant entre 4 à 6 visites annuelles par famille. Le processus d'évaluation va encore être affiné et des modules de formation destinés à ces familles vont être mis en place. Pour les familles qui accueillent un MNA, cela requiert des conseillères éducatives une attention particulière. Les familles étant très demandeuses, les problématiques rencontrées au quotidien doivent pouvoir être solutionnées dans les meilleurs délais. L'OAEF a organisé une première soirée réunissant ces familles ainsi que le personnel de l'OPE et de l'OAEF s'occupant des familles ou des jeunes. Un échange fructueux permettant à chacun de s'exprimer a permis de créer des liens entre ces familles et de mieux comprendre le fonctionnement des professionnel-le-s présent-e-s. Une deuxième séance est d'ores et déjà prévue.

La directive relative au financement de l'accueil des enfants à besoins spécifiques dans une structure d'accueil extrafamilial permet un renforcement de son encadrement. En 2016, L'OAEF a reçu et traité 12 demandes (8 nouvelles et 4 renouvellements) représentant une dépense de 160'000 francs (40'000 francs en 2015). Ces dernières concernent des enfants souffrant d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou du syndrome d'Asperger.

¹ La Pirouette : 22 places et Le Centre de découvertes sportives 67 places

Structures d'accueil subventionnées au sens de la LAE	31 décembre 2015		Evolution de l'offre		Transfert Places entrées subv.	31 décembre 2016	
	Nombre de places	Nombre de structures	Places en plus	Places en moins		Nombres de places	Nombres de structures
Structures d'accueil préscolaire	1888	58	34	0	106	2028	58
Structures d'accueil parascolaire	2240	50	128	0	0	2368	50
Parents d'accueil de jour préscolaires (AFJ)	121	1	0	0	0	121	1
Parents d'accueil de jour parascolaires (AFJ)	100	1	0	0	0	100	1
Totaux	4349	110	162	0	106	4617	110

Structures d'accueil non subventionnées	31 décembre 2015		Evolution de l'offre		Transfert Places entrées subv.	31 décembre 2016	
	Nombre de places	Nombre de structures	Places en plus	Places en moins		Nombres de places	Nombres de structures
Structures d'accueil préscolaire	404	8	0	106	106	298	8
Structures d'accueil parascolaire	488	10	18	89	0	417	8
Structures d'accueil de type garderie/atelier	569	32	18	209	0	378	24
Parents d'accueil de jour indépendants	nd	22	0	2	0	nd	20
Ecoles privées	442	6	0	0	0	442	6
Totaux	1903	78	36	406	106	1535	66

Familles d'accueil	31 décembre 2015		Evolution de l'offre		Transfert Places entrées subv.	31 décembre 2016	
	Nombre de places	Nombre de structures	Places en plus	Places en moins		Nombres de places	Nombres de structures
Familles d'accueil avec hébergement financées par le SPAJ	nd	0	3	0	3	3	2
Familles d'accueil financées par le SIAM	5	2	0	0	0	5	2
Familles d'accueil (autres)	nd	0	21	0	21	21	19
Familles d'accueil RMNA financées par le SMIG	nd	0	20	0	20	20	19
Totaux	5	2	44	0	44	49	42

	2015	2016
Nombre de visites de surveillance	163	180
Nombre d'interventions spécifiques	20	18
Nombre d'autorisations d'exploiter délivrées	122	245
<i>Structures d'accueil préscolaire</i>	31	32
<i>Structures d'accueil parascolaire</i>	24	62
<i>Atelier</i>	6	16
<i>Ecole privée</i>	4	4
<i>Parents d'accueil de jour indépendants</i>	10	8
<i>PAJ Association familial de jour</i>	39	93
<i>Familles d'accueil</i>	8	30
Nombre de renouvellements d'autorisation d'exploiter	nd	nd
Nombre de demandes de subventionnement au sens LAE	18	24
<i>Structures d'accueil préscolaire</i>	3	5
<i>Structures d'accueil parascolaire</i>	11	11
<i>Nombre de demandes de subventionnement "EBS"</i>	4	8
Nombre de préavis OFAS concernant les demandes d'aides financières fédérales à l'accueil extra-familial pour enfants	4	3
Nombre de consultations	nd	76

Au niveau financier, l'OAEF a traité et analysé durant l'année 2016 :

- 80 budgets et comptes de structures d'accueil extrafamilial ;
- 8 nouveaux dossiers financiers liés à des demandes d'accueil d'enfants à besoins spécifiques ainsi que 4 dossiers dont les demandes ont été renouvelées ;
- le budget et les comptes du secteur « Garde d'enfants malades » de la Croix-Rouge ;

- 6 dossiers émanant d'employeuses et d'employeurs concernant des demandes de réduction au fonds pour les structures d'accueil extrafamilial ;
- 10 projets ou ébauches de projets de structures d'accueil extrafamilial ;
- 3 demandes OFAS ont été étudiées et approuvées.

Le secteur financier a continué de soutenir les communes concernant les budgets et les comptes des structures d'accueil parascolaire bien que la LAE leur permette, depuis 2015, d'analyser et de valider elles-mêmes ces données. Certaines communes ont demandé les conseils de l'OAEF, détenteur d'une vision globale des coûts et des forfaits par rubrique comptable.

Le 1^{er} juin 2016, est entrée en vigueur la directive édictée en collaboration avec le Conseil intercommunal des structures d'accueil (CISA). Elle a pour but de définir les priorités d'admission des enfants dans les structures d'accueil extrafamilial préscolaire et parascolaire subventionnées au sens de la LAE. Cela a engendré, pour l'OAEF, de nombreuses demandes de la part des communes pour analyser les dossiers des parents et des structures d'accueil ne respectant pas ou pas totalement la directive.

L'OAEF reste toujours le répondant téléphonique concernant l'utilisation de la plateforme ETIC-AEF, programme de gestion et de facturation des journées en structures d'accueil extrafamilial. L'OAEF est au service de ses utilisatrices et utilisateurs ou bénéficiaires, que ce soit les structures d'accueil extrafamilial, les communes, les parents ou les professionnel-le-s du domaine (assistant-e-s social-e-s, avocat-e-s, etc.). Environ 50 demandes arrivent hebdomadairement à l'OAEF, que ce soit des questions techniques propres à l'application, des demandes concernant la tarification appliquée aux parents, des demandes spécifiques aux communes liées à la validation de la capacité contributive des représentant-e-s légaux.

La gestion quotidienne de la plateforme en 2016 peut être illustrée par ces quelques chiffres :

- 8'153 enfants sont accueillis dans au moins une structure d'accueil préscolaire ou parascolaire - 44% en préscolaire, 56% en parascolaire ;
- 10'000 dossiers de capacités contributives ont été traités ;
- 7'200 factures traitées mensuellement ;
- 4.9 millions de chiffre d'affaires mensuel ;
- 223 utilisatrices et utilisateurs pour 110 structures d'accueil extrafamilial ;
- 105 utilisatrices et utilisateurs « communes ».

Un autre volet important de la plateforme ETIC-AEF est la liste d'attente cantonale, porte d'entrée pour inscrire son enfant dans une structure d'accueil préscolaire subventionnée. La gestion de cette liste d'attente par l'OAEF est maintenant pleinement reconnue par nos partenaires que sont les structures d'accueil. Les parents s'adressent dorénavant directement à l'OAEF pour que leur inscription puisse être saisie. Quelques chiffres illustratifs :

- 470 enfants inscrits en liste d'attente souhaitent obtenir une place sur le moyen ou long terme : 230 pour Neuchâtel-Littoral ouest, 70 pour le Littoral est, 80 pour la région des Montagnes, 50 pour le Val-de-Ruz, 20 pour le Val-de-Travers, 20 habitant-e-s hors canton ;
- 30% des enfants en liste d'attente sont des enfants de plus d'une année, 30% sont des enfants de moins d'un an, 40% sont des naissances à venir ;
- 260 enfants inscrits dont le dossier est en traitement sont en cours d'admission dans une structure à court terme ;
- 150 inscriptions sont saisies par mois ;
- Environ 80 demandes mensuelles de parents sont reçues par mail ou téléphone concernant divers renseignements administratifs, tarifaires, de délai, etc.

La gestion de la liste d'attente cantonale préscolaire au sein de l'OAEF ne pose, à ce jour, plus de problème technique. Toutefois, il est à relever que les contacts avec les parents, qui cherchent une place d'accueil, sont parfois tendus, notamment avec les parents n'exerçant pas d'activité lucrative ou ceux dont l'inscription est très tardive et où le congé maternité arrive à son terme à brève

échéance. L'ouverture d'une grande structure d'accueil préscolaire, prévue en février 2017 à Pe-seux, est très attendue. Cela permettra de détendre la demande et de satisfaire plus d'une centaine de familles sur le littoral neuchâtelois.

Projets et perspectives d'avenir

- Poursuivre et renforcer le développement des familles d'accueil ;
- Poursuivre le développement du dispositif LAE selon la planification voulue par le Conseil d'État jusqu'en 2020 ;
- Permettre aux parents qui s'inscrivent sur la liste d'attente cantonale préscolaire de le faire via le Guichet Unique ;
- Améliorer la plateforme ETIC/AEF afin de faciliter le travail des usagères et usagers du domaine, des structures d'accueil extrafamilial et des communes ainsi que de créer le lien informatique avec la plateforme CLOEE ;
- Simplifier les procédures mises en place dans le but d'autoriser et de surveiller les structures d'accueil extrafamilial.

7.8. Activités de jeunesse extrascolaires

Activités durant l'année 2016

Durant l'année 2016, le secteur du délégué à la jeunesse a élaboré un projet de site Internet visant à informer les enfants et les jeunes, ainsi que les organisations de jeunesse. Pour le jeune public, une synchronisation avec les médias sociaux a été préparée, alors que pour les partenaires du domaine des activités de jeunesse extrascolaires, un agenda et un annuaire ont été conçus afin de disposer d'un site comme outil centralisant et relayant les informations utiles.

Toujours dans le but d'informer de manière pratique et utile les jeunes, le guide de renseignements pratiques à l'intention des jeunes adultes du canton « Coup de pouce pour majeur-e » a été mis à jour.

Enfin, un dispositif de soutien de projet de jeunes a également été défini.

Le délégué à la jeunesse a assuré la représentation du canton dans son domaine au sein du comité et de l'assemblée générale de la conférence des délégué-e-s cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), ainsi qu'à la conférence romande des délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ).

Le secteur a poursuivi, en collaboration avec l'office de l'accueil extrafamilial (OAEF) et le service de la cohésion multiculturelle (COSM), la mise en œuvre du plan d'intégration cantonal (PIC) dans le volet de l'encouragement préscolaire. A cet effet un site internet a été développé et un colloque cantonal à destination des professionnel-le-s du domaine a été organisé. En outre, il a été mis en place un soutien des projets les plus prometteurs du domaine.

Deux séances de la commission cantonale de la jeunesse ont été organisées. La commission a pu traiter plusieurs questions liées à la promotion de l'enfance et de la jeunesse, notamment celle de la participation des jeunes à la vie sociale et politique du canton. Les jeunes membres ont, entre autres, répondu à une consultation cantonale relative au projet de loi sur la prostitution et la pornographie. Enfin la commission a reçu différent-e-s représentant-e-s des parlements et du conseil des jeunes, la Chancelière d'État, dans le cadre de l'organisation de la première édition du projet Ciné Civic, ou encore un chercheur en matière de processus participatifs dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Le délégué à la jeunesse a participé aux travaux de la commission cantonale de prévention, au groupe de travail « mariages forcés – prévention par les pairs » et au conseil de fondation du fonds de désendettement.

Le secteur a organisé des séances avec les centres d'animation socioculturelle, les associations proposant des activités aux enfants et aux jeunes du canton et a collaboré avec les communes souhaitant développer leurs politiques de promotion de l'enfance et de la jeunesse.

Durant l'année le délégué à la jeunesse a coordonné la définition et la mise en place d'une stratégie cantonale de prévention de la violence des enfants et des jeunes. A cet effet, il a sollicité les partenariats des services de l'État du système neuchâtelois de formation et du domaine extrascolaire. De cette manière il a dressé un recensement des actrices et des acteurs ainsi que des mesures en place et analysé l'évolution des comportements violents des enfants et des jeunes. Une attention particulière a pu être portée sur les « nouvelles » formes de violence : celles liées à l'utilisation des médias sociaux, celles relatives aux dynamiques d'extrémisme, de radicalisation et enfin celles frappant les relations intimes des couples de jeunes.

Le secteur a également préparé une campagne de sensibilisation aux droits de l'enfant destinée aux enfants, aux jeunes, aux associations, ainsi qu'aux administrations communales et cantonale. Cette campagne, intitulée « 10 mois, 10 droits » se déroulera sur toute l'année 2017 à travers quatre prismes transversaux (« journal des droits », « ciné des droits », « café des droits », « centre des droits ») ainsi que des actions spécifiques en collaborant avec de nombreux acteurs du domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Le délégué à la jeunesse a aussi participé à la rédaction du projet de loi sur l'enfance et la jeunesse en contribuant, notamment, à l'élaboration des chapitres relatifs à la promotion de l'enfance et de la jeunesse : la participation et l'encouragement.

De plus, il a mis en place une collaboration avec les cantons du Jura, Berne et la ville de Neuchâtel dans le cadre d'une récolte de fonds – aboutie – pour la réalisation d'une carte avantages jeunes. Cette carte permet à ses titulaires – de moins de 30 ans – de bénéficier de gratuités et de réductions dans les domaines du sport, des loisirs, de la culture, des sorties et dans certaines boutiques, sur l'ensemble du territoire concerné.

A relever encore que cette année, dans le cadre du projet GestionNE, une enquête de satisfaction externe a été réalisée auprès des partenaires du délégué à la jeunesse. Les résultats de l'enquête ont été présentés dans le cadre de la revue annuelle de direction et les points à améliorer identifiés. Deux types de remarques retiennent notre attention, celles relatives à la qualité de la communication et à la disponibilité des collaboratrices et des collaborateurs auprès des partenaires. C'est donc sur ces deux points que les réflexions vont se porter. En outre, le secteur du délégué à la jeunesse est un domaine relativement jeune puisqu'il a été créé il y a de cela quatre ans. Un effort particulier doit donc être réalisé pour que ses prestations soient connues par les différents partenaires. Cette enquête est donc d'autant plus importante puisqu'elle a permis non seulement de mesurer la satisfaction mais également de confirmer que les attentes et les besoins de chaque partenaire diffèrent de manière significative. Il s'agira donc, à travers les séances plénières organisées sur le terrain, de mettre une attention particulière aux besoins et aux attentes de chaque partenaire.

Perspectives d'avenir

Pour le délégué à la jeunesse, l'année 2017 s'inscrit dans la continuité et la poursuite des projets en cours. La campagne de sensibilisation aux droits de l'enfant permettra de développer des outils d'information et de sensibilisation efficaces et de créer de nouveaux partenariats dans le domaine de la promotion des activités de jeunesse extrascolaires.

Problèmes rencontrés et potentiels

L'enquête de satisfaction menée a relevé le besoin des partenaires de pouvoir disposer d'une meilleure disponibilité de la part du délégué à la jeunesse. Dans cette perspective, la communication sera renforcée.

8. COLLABORATION INTERCANTONALE

8.1. Conférence des chef-fe-s de département

Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP)

<http://www.ciip.ch>

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

<http://www.cdip.ch>

8.2. Conférence des chef-fe-s de service

La Conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO), présidée par M. Pierre Kolly, directeur général de l'enseignement obligatoire (DGEO) du canton de Genève, s'est réunie à 6 reprises, les 28 janvier, 24 mars, 25 avril, 2 juin, 29 septembre et 2 décembre 2016. Le chef du service de l'enseignement obligatoire du canton de Neuchâtel, M. Jean-Claude Marguet, fait partie du bureau de la CLEO en qualité de vice-président.

La CLEO traite des questions relevant de l'ensemble de la préscolarité, de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire général du second degré. Plus spécifiquement, ses tâches consistent à :

- exécuter les décisions de la conférence et assurer leur application dans les cantons ;
- étudier et proposer à la conférence des mesures de coordination ou de réalisations communes ;
- formuler des avis sur tout objet qui lui est soumis par la conférence ;
- tenir lieu de plate-forme d'informations réciproques entre les services de l'enseignement des cantons.

Elle a notamment traité les objets suivants :

- Période administrative 2016-2019 de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).
- Moyens d'enseignement romands : tableau et dispositif de validation.
- Repositionnement de l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP).
- Mathématiques 1-8 et 9-10-11.
- Français 3-11.
- Allemand 5-8.
- Anglais 10 et 11.
- Sciences de la nature 9-11.
- Sciences humaines et sociales 5-6, 7-8 et 9-11.
- Groupe TransversArts.
- Logiciel Word Q.
- Voyages scolaires.

- Semaine des médias 2017.
- Rencontre de la Conférence latine de la formation des enseignant-e-s et des cadres (CLFE).
- Programmation.
- Convention Mobilité.
- Prototype de Formation.
- Colloque de la Commission pédagogique (COPED) 2017.

8.3. Conseil suisse des hautes écoles

Au niveau fédéral, le Conseil suisse des hautes écoles s'est réuni 3 fois et la Conférence spécialisée, réunissant les responsables cantonaux des affaires des hautes écoles, à 4 reprises. L'essentiel des travaux menés par les deux conférences a porté sur l'élaboration de l'ordonnance du Conseil fédéral à la LEHE, dont l'entrée en vigueur était fixée au début 2017. L'ordonnance prévoit notamment un nouveau régime de financement des hautes écoles, qui se veut uniforme pour les universités et les hautes écoles spécialisées. La clef de répartition, dans le financement de base, entre le pilier formation et recherche a pu être maintenue sous la nouvelle ordonnance.

9. TABLEAUX STATISTIQUES

9.1. Effectifs des élèves et des classes, année scolaire 2016-2017

Données au 15 octobre 2016

cercles	centres ou secteurs	année 1			année 2		
		classes	élèves	moy.	classes	élèves	moy.
EORéN	<i>La Côte</i>	7.00	105	15.0	7.00	149	21.3
	<i>Les Terreaux</i>	9.00	144	16.0	9.00	157	17.4
	<i>Le Mail</i>	7.70	134	17.4	7.70	129	16.8
	<i>Le Bas-Lac</i>	5.00	79	15.8	5.00	84	16.8
	<i>Les Deux Thielles</i>	4.50	73	16.2	4.50	93	20.7
EORéN	(total)	33.20	535	16.1	33.20	612	18.4
CESCOLE		9.00	151	16.8	9.00	158	17.6
CSRC		8.50	165	19.4	8.50	134	15.8
JJR		6.00	129	21.5	6.00	121	20.2
CSVR		11.25	185	16.4	11.25	214	19.0
CSLL		7.50	115	15.3	7.50	129	17.2
EOCF	<i>secteur nord</i>	6.70	130	19.4	6.70	112	16.7
	<i>secteur ouest</i>	8.33	125	15.0	8.33	169	20.3
	<i>secteur sud</i>	8.50	159	18.7	8.50	153	18.0
EOCF	(total)	23.53	414	17.6	23.53	434	18.4
Total		98.98	1'694	17.1	98.98	1'802	18.2

cercles	centres ou secteurs	année 3			année 4		
		classes	élèves	moy.	classes	élèves	moy.
EORéN	<i>La Côte</i>	7.00	127	18.1	8.00	157	19.6
	<i>Les Terreaux</i>	8.00	146	18.2	9.00	165	18.3
	<i>Le Mail</i>	7.70	146	19.0	7.20	130	18.1
	<i>Le Bas-Lac</i>	4.75	81	17.1	5.75	109	19.0
	<i>Les Deux Thielles</i>	5.00	98	19.6	5.50	115	20.9
EORéN	(total)	32.45	598	18.4	35.45	676	19.1
CESCOLE		9.50	173	18.2	9.00	166	18.4
CSRC		7.50	139	18.5	7.50	150	20.0
JJR		6.00	116	19.3	6.00	116	19.3
CSVR		11.75	210	17.9	12.75	227	17.8
CSLL		7.50	123	16.4	8.00	124	15.5
EOCF	<i>secteur nord</i>	6.20	117	18.9	6.20	112	18.1
	<i>secteur ouest</i>	8.33	145	17.4	9.33	168	18.0
	<i>secteur sud</i>	9.00	164	18.2	9.50	154	16.2
EOCF	(total)	23.53	426	18.1	25.03	434	17.3
Total		98.23	1'785	18.2	103.73	1'893	18.2

cercles	centres ou secteurs	année 5			année 6		
		classes	élèves	moy.	classes	élèves	moy.
EORéN	<i>La Côte</i>	7.50	127	16.9	7.50	131	17.5
	<i>Les Terreaux</i>	9.00	162	18.0	8.00	135	16.9
	<i>Le Mail</i>	6.70	115	17.2	6.00	121	20.2
	<i>Le Bas-Lac</i>	4.75	103	21.7	4.75	84	17.7
	<i>Les Deux Thielles</i>	5.50	85	15.5	5.00	105	21.0
EORéN	(total)	33.45	592	17.7	31.25	576	18.4
CESCOLE		9.00	170	18.9	7.50	143	19.1
CSRC		6.50	128	19.7	6.50	124	19.1
JJR		6.50	113	17.4	6.50	111	17.1
CSVR		9.25	176	19.0	10.75	193	18.0
CSLL		7.00	140	20.0	6.50	119	18.3
EOCF	<i>secteur nord</i>	7.20	121	16.8	6.00	127	21.2
	<i>secteur ouest</i>	7.33	140	19.1	7.33	126	17.2
	<i>secteur sud</i>	8.50	155	18.2	7.00	139	19.9
EOCF	(total)	23.03	416	18.1	20.33	392	19.3
Total		94.73	1'735	18.3	89.33	1'658	18.6

cercles	centres ou secteurs	année 7			année 8		
		classes	élèves	moy.	classes	élèves	moy.
EORéN	<i>La Côte</i>	7.00	135	19.3	7.00	133	19.0
	<i>Les Terreaux</i>	9.00	158	17.6	8.00	142	17.7
	<i>Le Mail</i>	6.00	125	20.8	6.00	120	20.0
	<i>Le Bas-Lac</i>	5.00	99	19.8	5.00	105	21.0
	<i>Les Deux Thielles</i>	6.00	106	17.7	6.00	105	17.5
EORéN	(total)	33.00	623	18.9	32.00	605	18.9
CESCOLE		8.00	154	19.2	9.00	183	20.3
CSRC		9.00	165	18.3	9.00	172	19.1
JJR		7.00	128	18.3	6.00	135	22.5
CSVR		11.75	235	20.0	11.25	195	17.3
CSLL		6.50	132	20.3	6.50	124	19.1
EOCF	<i>secteur nord</i>	7.00	143	20.4	7.00	121	17.3
	<i>secteur ouest</i>	7.00	136	19.4	8.00	150	18.7
	<i>secteur sud</i>	7.50	149	19.9	8.50	163	19.2
EOCF	(total)	21.50	428	19.9	23.50	434	18.5
Total		96.75	1'865	19.3	97.25	1'848	19.0

		nombre d'élèves par niveau - année 9						
cercles	centres ou secteurs	français		mathématiques		total		
		niv. 1	niv. 2	niv. 1	niv. 2	classe	élèves	moy.
EORéN	<i>La Côte</i>	66	96	77	85	8.0	162	20.2
	<i>Les Terreaux</i>	52	76	48	80	6.0	128	21.3
	<i>Le Mail</i>	57	93	62	88	8.0	150	18.7
	<i>Le Bas-Lac</i>	32	48	32	48	4.0	80	20.0
	<i>Les Deux Thielles</i>	37	57	33	61	5.0	94	18.8
EORéN	(total)	244	370	252	362	31.0	614	19.8
CESCOLE		84	93	79	98	9.0	177	19.7
CSRC		48	72	48	72	6.0	120	20.0
JJR		46	62	53	55	6.0	108	18.0
CSVR		112	117	100	129	12.0	229	19.1
CSLL		75	79	78	76	8.0	154	19.2
EOCF	<i>secteur nord</i>	59	76	52	83	7.0	135	19.3
	<i>secteur ouest</i>	52	55	56	51	6.0	107	17.8
	<i>secteur sud</i>	61	94	54	101	8.0	155	19.4
EOCF	(total)	172	225	162	235	21.0	397	18.9
Total		781	1'018	772	1'027	93.0	1'799	19.3

		nombre d'élèves par niveau - année 10												
cercles	centres ou secteurs	français		mathématiques		allemand		anglais		sciences de la nature		total		
		niv. 1	niv. 2	niv. 1	niv. 2	niv. 1	niv. 2	niv. 1	niv. 2	niv. 1	niv. 2	classe	élèves	moy.
EORéN	<i>La Côte</i>	59	84	49	94	81	62	72	71	68	75	8.0	143	17.9
	<i>Les Terreaux</i>	44	89	47	86	56	77	46	87	55	78	7.0	133	19.0
	<i>Le Mail</i>	48	97	48	97	72	73	68	77	61	84	8.0	145	18.1
	<i>Le Bas-Lac</i>	30	47	31	46	34	43	27	50	32	45	4.0	77	19.2
	<i>Les Deux Thielles</i>	47	50	38	59	53	44	50	47	52	45	5.0	97	19.4
EORéN	(total)	228	367	213	382	296	299	263	332	268	327	32.0	595	18.6
CESCOLE		58	103	66	95	85	76	73	88	80	81	8.0	161	20.1
CSRC		26	93	42	77	56	63	49	70	49	70	6.0	119	19.8
JJR		39	49	39	49	43	45	43	45	37	51	5.0	88	17.6
CSVR		76	78	63	91	84	70	70	84	74	80	7.5	154	20.5
CSLL		62	77	70	69	64	75	66	73	50	89	7.0	139	19.9
EOCF	<i>secteur nord</i>	31	83	34	80	63	51	59	55	43	71	6.0	114	19.0
	<i>secteur ouest</i>	52	47	46	53	55	44	51	48	44	55	5.0	99	19.8
	<i>secteur sud</i>	48	95	45	98	85	58	78	65	66	77	8.0	143	17.9
EOCF	(total)	131	225	125	231	203	153	188	168	153	203	19.0	356	18.7
Total		620	992	618	994	831	781	752	860	711	901	84.5	1'612	19.1

		année 11											
cercles	centres ou secteurs	MA - maturités			MO - moderne			PP - préprof.			total année 11		
		cl.	él.	moy.	cl.	él.	moy.	cl.	él.	moy.	cl.	él.	moy.
EORÉN	<i>La Côte</i>	4.00	81	20.2	2.00	45	22.5	2.00	42	21.0	8.00	168	21.0
	<i>Les Terreaux</i>	3.00	73	24.3	2.00	45	22.5	1.00	18	18.0	6.00	136	22.7
	<i>Le Mail</i>	4.00	96	24.0	2.00	45	22.5	3.00	53	17.7	9.00	194	21.6
	<i>Le Bas-Lac</i>	2.00	42	21.0	2.00	38	19.0	1.00	19	19.0	5.00	99	19.8
	<i>Les Deux Thielles</i>	2.00	45	22.5	2.00	36	18.0	2.00	27	13.5	6.00	108	18.0
EORÉN	(total)	15.00	337	22.5	10.00	209	20.9	9.00	159	17.7	34.00	705	20.7
CESCOLE		4.00	80	20.0	3.00	54	18.0	3.00	50	16.7	10.00	184	18.4
CSRC		3.00	48	16.0	3.00	63	21.0	3.00	45	15.0	9.00	156	17.3
JJR		3.00	52	17.3	1.50	39	26.0	1.50	33	22.0	6.00	124	20.7
CSVV		3.00	63	21.0	3.00	53	17.7	2.00	47	23.5	8.00	163	20.4
CSLL		3.00	57	19.0	2.00	49	24.5	2.00	41	20.5	7.00	147	21.0
EOCF	<i>secteur nord</i>	2.00	49	24.5	2.00	39	19.5	2.00	34	17.0	6.00	122	20.3
	<i>secteur ouest</i>	2.00	49	24.5	2.00	40	20.0	2.00	32	16.0	6.00	121	20.2
	<i>secteur sud</i>	3.00	70	23.3	2.50	43	17.2	3.50	62	17.7	9.00	175	19.4
EOCF	(total)	7.00	168	24.0	6.50	122	18.8	7.50	128	17.1	21.00	418	19.9
Total		38.00	805	21.2	29.00	589	20.3	28.00	503	18.0	95.00	1'897	20.0

9.2. Classes spéciales cycle 1

cercles	centres ou secteurs	classes d'accueil			formation spécialisée		
		classes	élèves	moy.	classes	élèves	moy.
EORÉN	<i>La Côte</i>	—	—	—	0.25	1	4.0
	<i>Les Terreaux</i>	—	—	—	0.25	1	4.0
	<i>Le Mail</i>	—	—	—	—	—	—
	<i>Le Bas-Lac</i>	—	—	—	—	—	—
	<i>Les Deux Thielles</i>	—	—	—	—	—	—
EORÉN	(total)	—	—	—	0.50	2	4.0
CESCOLE		—	—	—	0.25	3	12.0
CSRC		—	—	—	—	—	—
JJR		—	—	—	—	—	—
CSVV		—	—	—	—	—	—
CSLL		—	—	—	—	—	—
EOCF	<i>secteur nord</i>	0.20	2	10.0	0.25	1	4.0
	<i>secteur ouest</i>	—	—	—	0.25	1	4.0
	<i>secteur sud</i>	—	—	—	0.33	2	6.0
EOCF	(total)	0.20	2	10.0	0.83	4	4.8
Total		0.20	2	10.0	1.58	9	5.7

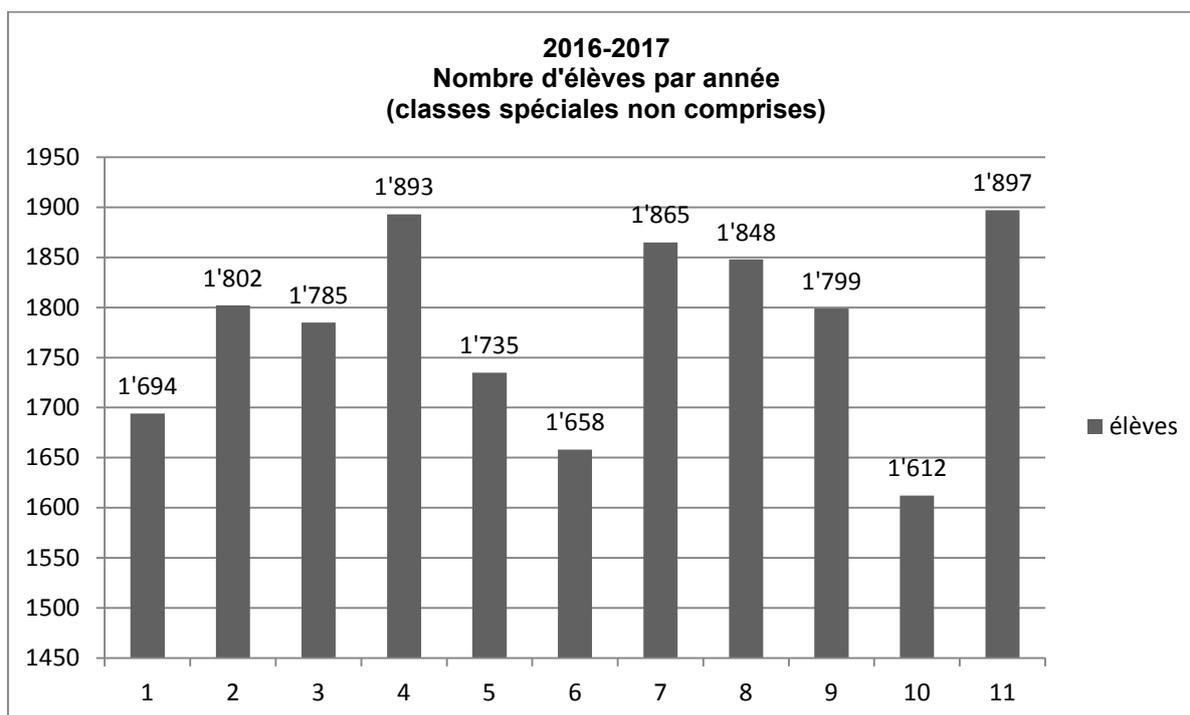
9.3. Classes spéciales cycle 2

cercles	centres ou secteurs	classes d'accueil			formation spécialisée		
		classes	élèves	moy.	classes	élèves	moy.
EORÉN	<i>La Côte</i>	—	—	—	1.08	14	12.9
	<i>Les Terreaux</i>	—	—	—	3.75	29	7.7
	<i>Le Mail</i>	0.50	3	6.0	2.00	16	8.0
	<i>Le Bas-Lac</i>	—	—	—	0.25	4	16.0
	<i>Les Deux Thielles</i>	—	—	—	—	—	—
EORÉN	(total)	0.50	3	6.0	7.08	63	8.9
CESCOLE		—	—	—	1.75	18	10.3
CSRC		—	—	—	—	—	—
JJR		—	—	—	—	—	—
CSVR		—	—	—	1.50	10	6.7
CSLL		0.25	8	32.0	2.00	14	7.0
EOCF	<i>secteur nord</i>	0.80	16	20.0	1.75	16	9.1
	<i>secteur ouest</i>	—	—	—	1.75	16	9.1
	<i>secteur sud</i>	—	—	—	2.67	17	6.4
EOCF	(total)	0.80	16	20.0	6.17	49	7.9
Total		1.55	27	17.4	18.50	154	8.3

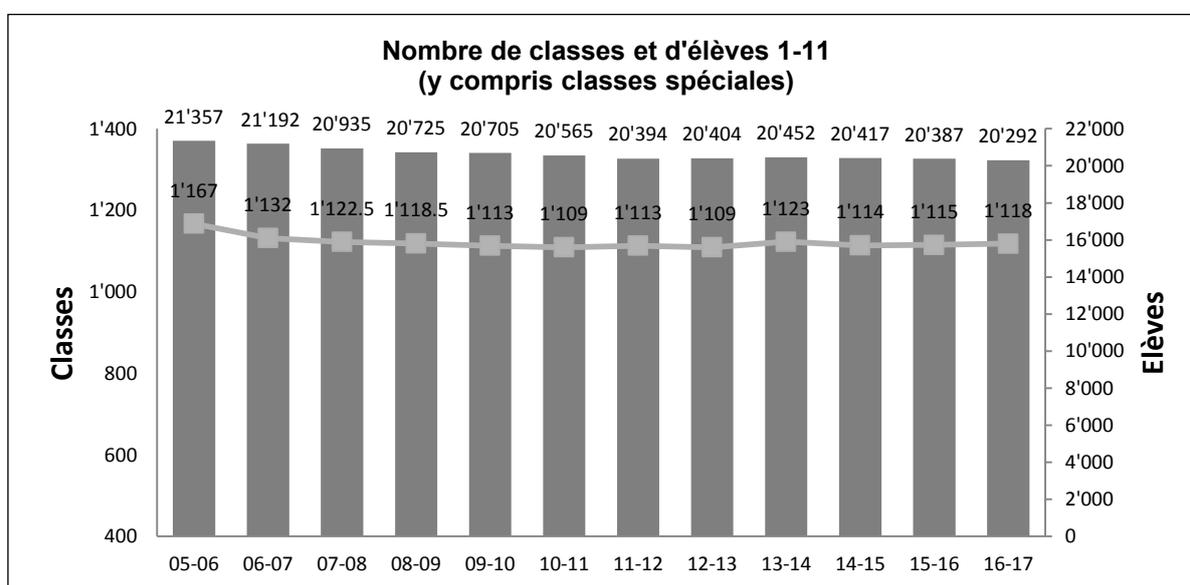
9.4. Classes spéciales cycle 3

cercles	centres ou secteurs	accueil			terminale et formation spécialisée		
		classes	élèves	moy.	classes	élèves	moy.
EORÉN	<i>La Côte</i>	—	—	—	2.67	35	13.1
	<i>Les Terreaux</i>	—	—	—	2.00	22	11.0
	<i>Le Mail</i>	1.50	36	24.0	4.00	44	11.0
	<i>Le Bas-Lac</i>	—	—	—	1.75	17	9.7
	<i>Les Deux Thielles</i>	—	—	—	2.00	22	11.0
EORÉN	(total)	1.50	36	24.0	12.42	140	11.3
CESCOLE		—	—	—	2.00	25	12.5
CSRC		—	—	—	2.00	19	9.5
JJR		—	—	—	2.00	25	12.5
CSVR		—	—	—	4.00	29	7.2
CSLL		0.75	10	13.3	2.00	23	11.5
EOCF	<i>secteur nord</i>	1.00	14	14.0	5.00	56	11.2
	<i>secteur ouest</i>	1.00	14	14.0	6.00	63	10.5
	<i>secteur sud</i>	—	—	—	6.00	58	9.7
EOCF	(total)	2.00	28	14.0	17.00	177	10.4
Total		4.25	74	17.4	41.42	438	10.6

9.5. Nombre d'élèves par année



9.6. Évolution des effectifs des classes et des élèves



Pour en savoir plus sur les publications statistiques : www.ne.ch/stateduc

TABLE DES MATIERES

2016 EN BREF	1
1. SECRETARIAT GÉNÉRAL	7
1.1. Généralités	7
1.2. Dossiers traités en 2016.....	7
1.3. Ressources humaines.....	8
1.4. Bâtiments scolaires communaux et installations sportives.....	9
2. CAISSE DE REMPLACEMENT DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC	10
3. CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION POUR LES PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (CAPPES)	12
3.1. Généralités.....	12
3.2. Dossiers traités en 2016.....	12
3.3. Ressources humaines.....	13
3.4. Statistiques.....	13
4. OFFICE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE L'ÉGALITÉ	15
4.1. Généralités.....	15
4.2. Dossiers traités.....	15
4.2.1. Violence conjugale	15
4.2.2. Représentation politique.....	15
4.2.3. Exposition «Fille ou Garçon, ça change quoi ?»	15
4.2.4. Langage épïcène.....	15
4.2.5. Commission consultative et groupes de travail	16
4.2.6. Actions éducatives	16
4.2.7. RH : Conciliation travail-famille au sein de l'ACN	16
4.2.8. Demandes parvenues à l'OPFE	16
4.3. Statistiques du site OPFE.....	16
5. SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE	17
5.1. Généralités.....	17
5.2. Dossiers traités.....	17
5.3. Effectifs des élèves et des classes.....	22
5.4. Effectifs du personnel enseignant	23
5.5. Office de la pédagogie et de la scolarité (OPS).....	24
5.6. Épreuves	24
5.7. Office de l'enseignement spécialisé (OES)	27
5.8. Centre de psychomotricité (CEPM)	29
5.9. Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO)	30
5.10. Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE).....	34
5.11. Commissions consultatives	36
6. SERVICE DES FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES ET DE L'ORIENTATION	39
6.1. Rapport de la direction	39
6.2. Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (ci-après OCOSP)	40
6.3. Office de l'insertion des jeunes de moins de 35 ans en formation professionnelle (ci-après l'OFIJ).....	41
6.4. Office des formations professionnelles et académiques (ci-après l'OFPA)	42
6.5. Office des apprentissages (ci-après l'OFAP).....	43
6.6. Office des hautes écoles et de la recherche (ci-après l'OHER).....	44
6.7. Entités du secondaire 2.....	45
6.8. Entités du tertiaire	53
6.9. Commissions.....	64
6.10. Représentations permanentes du service	66
7. SERVICE DE PROTECTION DE L'ADULTE ET DE LA JEUNESSE	69
7.1. Généralités.....	69
7.2. Activités durant l'année 2016	69
7.3. Tâches courantes de la direction du service	71
7.4. Ressources humaines.....	72
7.5. Office de protection de l'enfant.....	73
7.6. Offices de protection de l'adulte	75
7.7. Office de l'accueil extrafamilial	78

7.8.	Activités de jeunesse extrascolaires	82
8.	COLLABORATION INTERCANTONALE	84
8.1.	Conférence des chef-fe-s de département.....	84
8.2.	Conférence des chef-fe-s de service	84
8.3.	Conseil suisse des hautes écoles.....	85
9.	TABLEAUX STATISTIQUES	86
9.1.	Effectifs des élèves et des classes, année scolaire 2016-2017	86
9.2.	Classes spéciales cycle 1	89
9.3.	Classes spéciales cycle 2	90
9.4.	Classes spéciales cycle 3	90
9.5.	Nombre d'élèves par année	91
9.6.	Évolution des effectifs des classes et des élèves	91

Mars 2017

La conseillère d'État, cheffe du
Département de l'éducation et
de la famille

Monika Maire-Hefti